



Assemblée générale

Distr. générale
24 octobre 2014
Français
Original : anglais

Soixante-neuvième session
Point 162 de l'ordre du jour
**Financement de la Mission des Nations Unies
au Soudan du Sud**

Budget de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2014 au 30 juin 2015

Rapport du Secrétaire général

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Mandat et résultats attendus	6
A. Vue d'ensemble	6
B. Hypothèses budgétaires et activités d'appui	7
C. Coopération avec les autres organismes des Nations Unies au niveau régional	16
D. Partenariats, coordination des équipes de pays et missions intégrées	17
E. Cadre de budgétisation axée sur les résultats	18
F. Centre de services régional d'Entebbe	82
II. Ressources financières	90
A. Vue d'ensemble	90
B. Contributions non budgétaires	91
C. Gains d'efficacité	91
D. Taux de vacance de postes	92
E. Matériel appartenant aux contingents : matériel majeur et soutien logistique autonome	93
F. Formation	93



G.	Services de détection des mines et de déminage	95
H.	Projets à effet rapide	95
I.	Centre de services régional d'Entebbe : ressources financières	96
III.	Analyse des variations	97
IV.	Décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre	102
V.	Récapitulatif des mesures prises pour donner suite aux décisions et demandes formulées par l'Assemblée générale dans ses résolutions 67/280 et 68/293 ainsi qu'aux demandes et recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires approuvées par l'Assemblée générale	103
A.	Assemblée générale	103
B.	Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires.	104
Annexe		
	Organigrammes	111
	Carte	116

Résumé

Le présent rapport porte sur le budget de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (MINUSS) pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2014 au 30 juin 2015, dont le montant s'élève à 1 097 894 000 dollars.

Au cours de l'exercice 2014/15, la MINUSS continuera de mettre en œuvre ses priorités, qu'elle a revues et adaptées au vu de la crise politique et humanitaire et des problèmes de sécurité que connaît actuellement le Soudan du Sud. En application de la résolution 2155 (2014) du Conseil de sécurité, le mandat de la Mission a été officiellement modifié afin que cette dernière s'acquitte en priorité des tâches suivantes : a) protection des civils; b) surveillance et enquêtes en matière de droits de l'homme; c) instauration des conditions nécessaires à l'acheminement de l'aide humanitaire; d) appui à la mise en œuvre de l'Accord de cessation des hostilités.

Le projet de budget pour l'exercice 2014/15 fait apparaître une augmentation de l'effectif militaire autorisé de la Mission, qui pourra désormais atteindre 12 500 hommes, tous grades confondus, ainsi que des effectifs de police, et notamment des unités de police constituées qui pourront désormais compter jusqu'à 1 323 hommes, conformément à la résolution 2155 (2014). En application de cette même résolution et à la lumière de l'examen complet des effectifs de la Mission, il est proposé de créer, au sein de la composante civile, 138 postes et emplois de temporaire, et d'en supprimer 386. Le remaniement des effectifs envisagé implique plus de 700 mouvements de personnel entre les différentes divisions de la Mission.

Les crédits demandés couvrent le déploiement de 166 observateurs militaires, 12 334 militaires, 633 membres de la Police des Nations Unies, 660 membres des unités de police constituées, 1 002 agents recrutés sur le plan international, 1 608 agents recrutés sur le plan national et 480 Volontaires des Nations Unies, emplois de temporaire inclus.

Le montant total des crédits demandés pour l'exercice 2013/14 s'élève à 1 097 894 000 dollars, ce qui représente une augmentation de 18,8 % par rapport au budget de 924 426 000 dollars alloué pour l'exercice 2013/14. Cette augmentation est essentiellement imputable à l'augmentation de l'effectif autorisé des contingents militaires et des unités de police constituées en application de la résolution 2155 (2014) du Conseil de sécurité, qui vise à remédier aux difficultés que connaît actuellement le Soudan du Sud en matière de sécurité.

La corrélation entre le montant total des ressources demandées et l'objectif de la MINUSS pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2014 au 30 juin 2015 est expliquée dans des tableaux du cadre de budgétisation axée sur les résultats, qui présentent une analyse par composante (protection des civils, surveillance et enquêtes en matière de droits de l'homme, instauration des conditions nécessaires à l'acheminement de l'aide humanitaire, appui à la mise en œuvre de l'Accord de cessation des hostilités et composante appui). Les effectifs de la Mission ont été déterminés composante par composante, sauf ceux de la direction exécutive et de l'administration, qui l'ont été en fonction des besoins de l'ensemble de la Mission.

Les explications relatives à la variation des ressources, humaines et financières, font référence s'il y a lieu aux produits correspondants prévus par la Mission.

Ressources financières(En milliers de dollars des États-Unis. L'exercice budgétaire court du 1^{er} juillet au 30 juin.)

Catégorie de dépenses	Dépenses ^a (2012/13)	Montant alloué ^a (2013/14)	Dépenses prévues (2014/15)	Variation	
				Montant	Pourcentage
Militaires et personnel de police	239 570,4	256 330,7	443 364,1	187 033,4	73,0
Personnel civil	226 744,6	247 914,6	250 331,0	2 461,4	1,0
Dépenses opérationnelles	372 132,0	420 180,7	404 198,9	(15 981,8)	(3,8)
Montant brut	838 447,0	924 426,0	1 097 894,0	173 468,0	18,8
Recettes provenant des contributions du personnel	18 729,5	19 808,1	19 087,6	(720,5)	(3,6)
Montant net	819 717,5	904 617,9	1 078 806,4	174 188,5	19,3
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	-	-	-	-	-
Total	838 447,0	924 426,0	1 097 894,0	173 468,0	18,8

^a Compte tenu du transfert des dépenses afférentes au personnel fourni par des gouvernements de la catégorie des dépenses opérationnelles à celle des dépenses de personnel civil, et du transfert des dépenses afférentes au soutien logistique autonome du personnel en tenue de la catégorie des dépenses opérationnelles à celle des dépenses relatives aux militaires et personnel de police.

Ressources humaines^a

	Observateurs militaires	Contin- gents	Police des Nations Unies	Unités de police constituées	Personnel recruté sur le plan national	Personnel recruté sur le plan national ^b	Emplois de temporaire ^c	Volon- taires des Nations Unies	Personnel fourni par des gouvernements	Total
Direction exécutive et administration										
Effectif approuvé pour 2013/14	-	-	-	-	54	20	3	8	-	85
Effectif proposé pour 2014/15	-	-	-	-	57	23	3	10	-	93
Composantes										
Protection des civils (anciennement « consolidation de la paix et extension de l'autorité de l'État »)										
Effectif approuvé pour 2013/14	-	-	-	-	48	111	19	48	-	226
Effectif proposé pour 2014/15	166	12 334	663	660	157	227	10	101	-	13 658
Surveillance et enquêtes en matière de droits de l'homme (anciennement « atténuation des conflits et protection des civils »)										

Effectif approuvé pour 2013/14	166	6 834	–	–	83	61	1	114	81	7 340
Effectif proposé pour 2014/15	–	–	–	–	62	54	–	46	–	162
Instauration des conditions nécessaires à l'acheminement de l'aide humanitaire (anciennement « renforcement des capacités »)										
Effectif approuvé pour 2013/14	–	–	900	–	105	58	32	39	10	1 144
Effectif proposé pour 2014/15	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Appui à la mise en œuvre de l'Accord de cessation des hostilités et des accords de paix (anciennement « droits de l'homme et respect des normes internationales »)										
Effectif approuvé pour 2013/14	–	–	–	–	60	54	–	50	–	164
Effectif proposé pour 2014/15	–	–	–	–	8	–	–	4	–	12
Appui										
Effectif approuvé pour 2013/14	–	–	–	–	583	1 375	5	301	–	2 264
Effectif proposé pour 2014/15	–	–	–	–	636	1 241	32	313	–	2 223
Centre de services régional										
Effectif approuvé pour 2013/14	–	–	–	–	47	53	–	6	–	106
Effectif proposé pour 2014/15	–	–	–	–	47	53	–	6	–	106
Total										
Effectif approuvé pour 2013/14	166	6 834	900	–	980	1 732	60	566	91	11 329
Effectif proposé pour 2014/15	166	12 334	663	660	967	1 598	45	480	–	16 913
Variation nette	–	5 500	(237)	660	(13)	(134)	(15)	(86)	(91)	5 584

^a Niveau maximum de l'effectif autorisé ou proposé.

^b Administrateurs et agents des services généraux.

^c Financés à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions).

Les décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre sont énoncées au chapitre IV du présent rapport.

I. Mandat et résultats attendus

A. Vue d'ensemble

1. Le mandat de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (MINUSS) a été établi par le Conseil de sécurité dans sa résolution 1996 (2011). La dernière prorogation en date, jusqu'au 30 novembre 2014, a été autorisée par le Conseil dans sa résolution 2155 (2014).

2. S'agissant du financement de la MINUSS pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2014 au 30 juin 2015, le Secrétaire général a proposé d'engager des dépenses d'un montant total brut de 599 319 100 dollars (montant net : 589 414 900 dollars) et de mettre en recouvrement le montant correspondant à la période allant du 1^{er} juillet au 31 décembre 2014 (A/68/828, par. 16). Ayant examiné la proposition du Secrétaire général, le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a recommandé que soit engagé le montant brut de 586 044 400 dollars (montant net : 576 140 200 dollars) (A/68/782/Add.17). Par sa résolution 68/293, l'Assemblée générale a autorisé le Secrétaire général à engager, au titre de la Mission, des dépenses d'un montant total brut maximum de 580 830 400 dollars (montant net : 570 926 200 dollars).

3. En application de la résolution 2155 (2014), la Mission a pour mandat d'aider le Conseil de sécurité à atteindre un objectif général, à savoir protéger des civils contre la violence et encourager la paix et la réconciliation dans le pays.

4. Dans le cadre de cet objectif général, la Mission contribuera, au cours de l'exercice budgétaire, à un certain nombre de réalisations escomptées, en exécutant les produits clefs présentés dans les tableaux ci-après. Les tableaux sont organisés selon les composantes suivantes, énoncées dans la résolution 2155 (2014) du Conseil de sécurité : a) protection des civils; b) surveillance et enquêtes en matière de droits de l'homme; c) instauration des conditions nécessaires à l'acheminement de l'aide humanitaire; d) appui à la mise en œuvre de l'Accord de cessation des hostilités. Par la même résolution, le Conseil a décidé d'augmenter l'effectif militaire autorisé de la Mission, qui pourra atteindre 12 500 hommes, tous grades confondus, ainsi que les effectifs de police, et notamment des unités de police constituées, qui pourront compter jusqu'à 1 323 hommes.

5. Les réalisations escomptées sont celles qui permettront d'atteindre, au terme du mandat de la Mission, l'objectif fixé par le Conseil de sécurité, tandis que les indicateurs de succès serviront à mesurer les progrès accomplis au cours de l'exercice budgétaire. Les effectifs constituant les ressources humaines de la Mission ont été déterminés composante par composante, sauf ceux de la direction exécutive et de l'administration, qui l'ont été en fonction des besoins de l'ensemble de la Mission. La variation des effectifs par rapport au budget de 2013/14 est analysée au niveau de chaque composante.

6. La Mission, dont le quartier général est situé à Djouba, bénéficie actuellement du soutien de 10 bureaux des États, 14 bases d'appui de comté et 7 bases opérationnelles de compagnie. Pour l'exercice 2014/15, il est prévu que la MINUSS conserve ses 10 bureaux d'État, réduise à neuf le nombre total de ses bases d'appui de comté et à six celui de ses bases opérationnelles de compagnie, conformément à son mandat de protection des civils. Sur le total de 24 bases d'appui de comté prévu au titre de l'ancien mandat de la Mission, cinq des bases déjà fonctionnelles

réduiront leurs activités et 10 autres, actuellement à différents stades de développement, seront supprimées. Toutefois, il est envisagé de créer de nouvelles bases civiles et militaires de la MINUSS dans trois zones particulièrement exposées au conflit situées dans l'État du Jongleï (Akobo et Boma) et dans le sud de l'État de l'Unité (Panyijar). Le personnel civil sera principalement déployé au niveau des États, la priorité étant donnée aux zones les plus touchées par le conflit. Le personnel chargé des questions clefs d'ordre politique, stratégique ou consultatif sera quant à lui basé au quartier général de la Mission, à Djouba.

B. Hypothèses budgétaires et activités d'appui

7. Dans un contexte de tensions et de divisions croissantes au sein du parti au pouvoir, le Mouvement populaire de libération du Soudan, au sujet de la direction et de l'orientation future du parti, le conflit a éclaté à Djouba le 15 décembre 2013, avant de s'étendre à d'autres États. Si l'essentiel des combats ont eu lieu dans les États du Jongleï, du Haut-Nil et de l'Unité, l'éparpillement de l'armée nationale et des services de police, les déplacements de populations de plus en plus fréquents et l'insécurité généralisée ont compromis la stabilité de l'ensemble du pays. En décembre 2013, les ramifications du conflit ont obligé la Mission à revoir ses priorités pour privilégier la protection des civils, en particulier de ceux qui ont trouvé refuge dans ses bases, ainsi que l'acheminement de l'aide humanitaire. Le 24 décembre 2013, par sa résolution 2132 (2013), le Conseil de sécurité a autorisé une augmentation temporaire de tous les effectifs en tenue de la Mission, dans le cadre de la coopération entre missions, ce qui a abouti à l'affectation de 5 500 soldats des contingents et de trois unités de police constituées à la MINUSS afin d'aider à protéger les civils et à faciliter l'acheminement de l'aide humanitaire.

8. Après le début du conflit, la situation humanitaire s'est rapidement dégradée. Environ 1,3 million de personnes ont été déplacées à l'intérieur des frontières du Soudan du Sud et 448 000 sont parties se réfugier dans les pays voisins. Plus de 100 000 déplacés se sont réfugiés dans 10 bases de la MINUSS situées dans diverses régions du Soudan du Sud. L'afflux et l'installation de civils dans des locaux de l'Organisation est un phénomène inédit qui a confronté la Mission à des défis nouveaux, différents de ceux que rencontrent habituellement les opérations de maintien de la paix des Nations Unies. Tout aussi préoccupante est la situation d'insécurité alimentaire, exacerbée par le conflit actuel qui a empêché nombre de Sud-Soudanais de semer leurs cultures annuelles ou de se livrer à d'autres activités destinées à assurer leur sécurité alimentaire. Selon une analyse préliminaire, quelque 3,9 millions de Sud-Soudanais pourraient être en situation d'insécurité alimentaire (crise ou urgence alimentaire), principalement dans les États du Jongleï, de l'Unité et du Haut-Nil, qui sont les plus touchés par le conflit.

9. Si la MINUSS est strictement tenue à l'impartialité, ses relations avec les parties au conflit ont été précaires, à cause notamment des problèmes de liberté de circulation et de sécurité élémentaire ainsi que des violations de l'Accord sur le statut des forces. Parmi les incidents récents les plus graves, on peut citer les attaques perpétrées contre des bases de la MINUSS, celle d'Akobo le 19 décembre 2013 (qui a coûté la vie à deux Casques bleus) et celle de Bor le 17 avril 2014, ainsi que la destruction en vol d'un hélicoptère de la Mission le 26 août 2014 (qui a causé la mort de trois membres d'équipage). Depuis le début du conflit, les membres du personnel de la MINUSS et d'autres organismes des Nations Unies sont

régulièrement harcelés, menacés, voire agressés physiquement, et des convois (y compris des convois de l'ONU acheminant de l'aide humanitaire) ont été arrêtés et fouillés. Si la situation s'est quelque peu améliorée, les violations de l'Accord sur le statut des forces et de la liberté de circulation persistent et entravent considérablement les activités de la MINUSS et les opérations humanitaires.

10. Le 23 janvier 2014, le Gouvernement et le Mouvement/Armée populaire de libération du Soudan dans l'opposition ont signé un accord préliminaire de cessation des hostilités. Le 9 mai 2014, le Président Kiir et l'ancien Vice-Président Machar se sont réengagés à respecter cet accord. Le 10 juin 2014, ils ont convenu de mettre en place un gouvernement provisoire d'union nationale dans les 60 jours. Après l'expiration de ce délai, les chefs d'État de l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD) réunis en sommet extraordinaire le 25 août 2014 ont signé un protocole sur les principes régissant les arrangements transitoires en vue du règlement de la crise au Soudan du Sud, convenus d'un commun accord, qui engage les parties prenantes à conclure un accord prévoyant la mise en place d'un gouvernement d'union nationale de transition dans un délai de 45 jours. Pendant ce temps, les combats se sont poursuivis dans les zones stratégiques, en particulier la région du Haut-Nil.

11. Compte tenu des problèmes politiques, sécuritaires et humanitaires que connaît actuellement le pays, les composantes organiques de la Mission ont réorganisé leurs priorités pour se concentrer principalement sur les tâches liées à la protection dans les États les plus touchés par le conflit, tout en redoublant d'efforts pour désamorcer et régler les antagonismes à l'échelle locale dans tout le pays afin d'endiguer la propagation et l'intensification des violences et des tensions intercommunautaires. Dans ce cadre, la MINUSS s'efforcera d'associer les populations à la gestion, à l'atténuation et au règlement des conflits, dans ses sites de protection des civils et dans tout le pays, d'améliorer et de développer ses activités de surveillance, d'enquête et de vérification concernant les violations des droits de l'homme et les exactions commises par toutes les parties au conflit et de publier régulièrement des rapports à des fins de dissuasion et de mise en jeu des responsabilités, d'agir de manière énergique et proactive pour protéger les civils là où ils sont menacés et vulnérables, d'appuyer la gestion du maintien de l'ordre et la lutte contre la criminalité et l'insécurité, et d'assurer la police de proximité et l'ordre public à l'intérieur et autour de ses sites de protection des civils.

12. En collaboration avec les composantes organiques, la composante appui de la Mission a fourni des ressources de base telles que des services et du matériel de survie élémentaires : matériaux pour la construction d'abris, services médicaux, services de distribution d'eau, moyens de génie civil pour les latrines et les systèmes d'évacuation, installation et entretien des périmètres de sécurité autour des sites de protection des civils de la MINUSS. Les projets d'expansion de la Mission, par exemple la construction de nouvelles bases d'appui de comté, sont suspendus depuis le début de la crise.

13. Le 27 mai 2014, par sa résolution 2155 (2014), le Conseil de sécurité a relevé la Mission de ses fonctions liées à la fourniture d'appui au Gouvernement du Soudan du Sud au titre du renforcement des capacités et a limité son mandat aux quatre activités suivantes : protection des civils, surveillance et enquêtes en matière de droits de l'homme, instauration des conditions nécessaires à l'acheminement de l'aide humanitaire et appui à la mise en œuvre de l'Accord de cessation des

hostilités. La résolution a également mis fin aux accords de coopération entre les missions et a officiellement porté les effectifs en tenue de la MINUSS à 12 500 hommes pour les contingents militaires et 1 323 hommes pour le personnel de police, autorisant la Mission à « user de tous moyens nécessaires » pour s'acquitter des tâches prescrites par le Conseil ainsi que de la responsabilité supplémentaire de protéger le Mécanisme de surveillance et de vérification de l'IGAD.

14. Conformément à la résolution 2155 (2014) du Conseil de sécurité, les priorités stratégiques de la Mission au cours de l'exercice 2014/15 concerneront principalement les quatre domaines clefs suivants : a) la protection des civils; b) la surveillance et les enquêtes en matière de droits de l'homme; c) l'instauration des conditions nécessaires à l'acheminement de l'aide humanitaire; et d) l'appui à la mise en œuvre de l'Accord de cessation des hostilités. Comme le prévoit cette même résolution, la MINUSS accordera la priorité à la protection des civils dans les décisions concernant l'affectation de ses ressources et de ses capacités. Les activités planifiées et mises en œuvre dans le cadre de ces quatre domaines essentiels devraient donc l'être de manière simultanée et complémentaire, afin d'instaurer une approche globale de la protection des civils dans le pays. En outre, comme prévu par le Conseil dans sa résolution, la MINUSS a procédé à un examen de son personnel en vue de répartir de manière plus rationnelle les activités de la Mission entre ses composantes militaire, civile et de police, l'objectif étant de progresser dans l'exécution des tâches du nouveau mandat recentré. Au vu du climat financier général, qui contraint les missions de maintien de la paix à faire toujours plus avec moins de moyens, la MINUSS a recensé autant de cas de double-emploi que possible et a réaffecté les ressources concernées à des fins plus utiles.

15. Au cours de l'exercice 2014/15, la MINUSS agira selon plusieurs hypothèses, notamment celle d'une lutte de pouvoir persistante en dépit des pourparlers de paix, et ce même lorsqu'un accord sera signé, le cas échéant. Les heurts entre les forces gouvernementales et celles du Mouvement/Armée populaire de libération du Soudan dans l'opposition vont donc probablement continuer. Les deux parties au conflit s'efforceront par ailleurs de mobiliser des forces supplémentaires, en particulier des jeunes, tandis que d'autres forces étrangères, récemment ralliées ou déjà engagées dans le conflit, demeureront au Soudan du Sud alors que l'Accord de cessation des hostilités demande leur retrait ou leur transfert progressif. Les tensions politiques et les problèmes de sécurité vont sans doute s'exacerber dans les Équatorias (Équatoria oriental, Équatoria central, Équatoria occidental) et dans la région du Bahr el-Ghazal, de même que la lutte interne pour le contrôle des ressources nationales. Le Gouvernement continuera probablement de faillir à sa responsabilité de protéger les civils qui lui incombe au premier chef. Les exactions et les violations des droits de l'homme et du droit international humanitaire de la part du Gouvernement et des forces antigouvernementales vont certainement continuer, d'où une menace persistante pour les civils des risques de représailles et d'escalade de la violence. Par ailleurs, le climat d'impunité et d'absence de responsabilité continuera sans doute à affaiblir les institutions publiques et l'état de droit et à entraver ainsi les progrès dans le domaine des droits de l'homme. Parallèlement, les tensions interethniques et communautaires accompagnées de violences sporadiques vont rester une réalité dans tout le pays. La perte des moyens de subsistance et de l'accès à l'éducation et aux services de base continueront d'avoir des répercussions négatives sur la population.

16. Le conflit a perturbé les exportations de pétrole, détruit des infrastructures et détourné vers la défense nationale des crédits budgétaires auparavant alloués au développement. Ces évolutions, ainsi que les mesures d'austérité en vigueur, continueront de peser sur la situation économique du pays dans un avenir prévisible.

17. La présence prolongée de déplacés dans les complexes de la MINUSS continuera d'exiger la mobilisation d'importants effectifs militaires, policiers et civils, et constituera un risque sanitaire et sécuritaire pour le personnel de l'Organisation des Nations Unies et des organismes apparentés. La sûreté et la sécurité des sites de protection des civils, compte tenu en particulier des problèmes de criminalité, nécessitera une évaluation permanente et des moyens d'intervention tels que des cellules de détention et, le cas échéant, la saisine des autorités nationales puis le suivi du traitement des affaires dans le système judiciaire national. En outre, les systèmes de prestation de services de la MINUSS resteront lourdement sollicités, y compris pour les civils venus trouver refuge dans les bases de la Mission. Ce risque, ainsi que la situation politique et les conditions de sécurité qui prévalent actuellement au Soudan du Sud et les difficultés supplémentaires liées à la saison des pluies, continuera de compromettre la liberté de circulation des civils déplacés, et notamment leur retour volontaire dans des conditions sûres et dignes.

18. Les efforts visant à prévenir et à ralentir l'escalade ou la propagation du conflit constitueront une part essentielle des activités de la MINUSS. À cette fin, la Mission s'emploiera activement à surveiller l'évolution de la situation et des menaces dans les 10 États du pays et à intervenir s'il y a lieu. Elle continuera d'appuyer la recherche de consensus et les initiatives locales de réconciliation entre les parties au conflit, mettra en œuvre des mécanismes d'alerte avancée et d'intervention rapide et apportera son concours à la prévention des conflits intercommunautaires. Elle continuera par ailleurs à faire un travail de plaidoyer en diffusant des messages sur la culture de la paix, la bonne gouvernance et l'ouverture politique autour de thèmes transversaux tels que la protection, les droits de l'homme et la justice.

19. La Mission opérera en partant du principe que les effectifs supplémentaires autorisés par le Conseil de sécurité dans ses résolutions 2155 (2013) et 2132 (2014) n'atteindront pas leur pleine capacité avant février 2015.

20. Consciente de l'importance constante du rapport cout-efficacité et de la faisabilité budgétaire des opérations sur le terrain, la MINUSS s'efforcera tout particulièrement de rationaliser ses activités et de se limiter aux programmes réalisables dans les conditions actuelles, notamment en matière d'équipement, tout en exploitant les capacités existantes et les investissements faits à ce jour. Elle circonscritra également ses dépenses aux seuls domaines relevant directement de son mandat révisé, sans présumer de l'évolution future de la situation. Elle s'attachera surtout au cours de l'exercice à agrandir, moderniser et consolider les infrastructures des sites clefs de Bentiu, Bor, Djouba, Malakal, Roumbek et Wau afin d'y héberger les forces supplémentaires affectées en renfort direct à la protection des civils et de celles qui seront déployées au titre de la configuration révisée des effectifs, et appuiera la reconfiguration de la composante militaire en modernisant le quartier général de Djouba et en construisant de nouveaux quartiers généraux de secteur à Djouba, Bor, Malakal et Wau. L'arrivée de quatre unités de police constituées faisant partie des nouveaux effectifs de police autorisés exigera la construction de quatre camps à Djouba, Bentiu, Bor et Malakal.

21. Parallèlement, l'examen des effectifs actuellement en cours a conduit à la rationalisation des ressources humaines en appui direct des activités du mandat révisé, et aboutira à des réductions d'effectif. Pour laisser le temps à la MINUSS d'organiser le retrait progressif et méthodique des fonctions devenues superflues dans le cadre de son nouveau mandat et à des fins de financement, les effectifs civils déployés correspondent, pour la période allant de juillet 2014 à mars 2015, au tableau d'effectifs approuvé, et correspondront, pour la période allant d'avril 2015 à juin 2015, aux effectifs proposés après révision du mandat.

Protection des civils

22. Aux termes de la résolution 2155 (2014) du Conseil de sécurité, la protection des civils est l'une des tâches prioritaires assignées à la MINUSS. La Mission a donc élaboré une stratégie globale de protection de manière à pouvoir s'acquitter de ce mandat de manière cohérente et coordonnée sans préjudice de la responsabilité primaire souveraine qui incombe au Gouvernement, et à protéger les civils à l'intérieur des frontières nationales. Elle s'attachera à protéger les civils contre les actes et les menaces de violence physique visant notamment les populations qui se sont réfugiées dans ses bases et dans les autres zones à forte concentration de déplacés, les civils touchés par le conflit armé et les violences intercommunautaires, ainsi que les civils qui ont choisi de ne pas partir. Les femmes et les enfants bénéficieront d'une protection spécifique, de même que d'autres groupes vulnérables. À cet égard, la Mission s'emploiera à élargir sa zone d'influence opérationnelle en déployant préventivement du personnel militaire et civil dans les zones à haut risque de conflit et étoffera sa stratégie d'alerte avancée et d'intervention rapide en y intégrant la prévention des conflits et l'atténuation de leurs effets, notamment par un rapprochement avec les communautés. Elle favorisera par ailleurs l'instauration d'un climat de sécurité qui permettra à terme de trouver des solutions durables pour les déplacés et les réfugiés, par exemple des retours librement consentis et dans des conditions sûres une fois qu'un accord de paix aura été conclu.

23. Le cadre conceptuel du mandat de protection des civils confié à la Mission est fondé sur trois volets d'action : a) protection dans le cadre des processus politiques; b) protection contre la violence physique; et c) instauration d'un environnement protecteur. La Mission s'emploiera en priorité à prévenir et diminuer les risques de violence physique à l'encontre de communautés et de groupes de civils, et luttera contre les violences sexuelles et sexistes, les exécutions extrajudiciaires, les recrutements forcés, la présence de mines terrestres et de munitions non explosées et tout acte susceptible de menacer la vie et l'intégrité physique des civils. Les actes et les menaces de violence physique peuvent entraîner des déplacements primaires et secondaires qui augmentent à leur tour considérablement la vulnérabilité des civils à d'autres sévices et violations des droits de l'homme et nécessitent souvent une aide humanitaire renforcée. Les sites de protection des civils de la MINUSS abritent maintenant plus de 100 000 déplacés; la Mission compte les sécuriser, protéger les populations qui s'y trouvent contre les menaces, les incursions de l'extérieur et les exactions, les restrictions à la liberté de circulation à l'entrée et à la sortie, et sévir en cas d'incidents provoqués par des déplacés dans l'enceinte des sites protégés. Elle entend notamment prendre des mesures d'isolement à l'encontre des déplacés soupçonnés d'avoir commis des infractions graves, faciliter la médiation communautaire et la mise en place de mécanismes de règlement des litiges, et renvoyer les affaires les plus graves devant les autorités nationales.

24. L'un des éléments essentiels de la stratégie de la Mission pour la protection des civils sera de contribuer à instaurer un environnement protecteur. La MINUSS travaillera à cette fin avec les autorités gouvernementales, le cas échéant, et avec d'autres organismes des Nations Unies, des organisations internationales, les organisations de la société civile et les communautés locales des États et des comtés, surtout dans les zones à haut risque de conflit, afin d'accroître la participation locale à la prévention et à l'atténuation des conflits et aux activités de gestion, y compris à l'alerte avancée, en veillant tout particulièrement à accroître la participation des femmes et des jeunes à la gestion des conflits, conformément à la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité.

25. La Mission va également lancer de nombreuses activités de sensibilisation dans l'ensemble du pays, en particulier au niveau local, pour promouvoir la paix, l'union, la tolérance et le dialogue sans exclusive. Elle encouragera les acteurs des partis politiques nationaux et de la société civile, les chefs religieux et autres parties concernées à participer au dialogue et à l'effort de retour à la paix au Soudan du Sud. Dans ce contexte, la MINUSS concevra en collaboration avec les acteurs de la paix des manifestations et activités de transformation intermédiaire des conflits pouvant être étendues à l'ensemble du Soudan du Sud. Consciente de l'importance de la société civile dans le débat collectif pour une société plus inclusive et plus pacifique, la Mission s'investit dans les réseaux sociaux publics et nationaux.

26. En mai 2014, le Gouvernement a signé un accord de paix avec l'Armée démocratique du Soudan du Sud – faction Cobra. L'accord contient deux grandes dispositions : un nouvel arrangement pour l'administration des comtés de Pibor et de Pochalla, ainsi que la vérification des dossiers et la démobilisation des membres de la faction Cobra. Sa bonne application exige de la bonne volonté de la part des signataires et des communautés vivant dans la région. C'est la raison pour laquelle la MINUSS continuera de concourir aux initiatives prises conjointement par les acteurs de la paix pour désamorcer le conflit, grâce notamment à des visites régulières sur le terrain afin de promouvoir la paix entre toutes les parties.

27. La MINUSS compte élargir la portée de son mandat de protection des civils contre la violence physique; pour ce faire, elle réalignera ses forces militaires et les restructurera en quatre secteurs de manière à renforcer l'exécution des opérations et à faire des déploiements proactifs et de solides patrouilles dans les zones à haut risque de conflit, notamment dans les États de l'Unité et du Haut-Nil. Elle déploiera aussi une capacité fluviale afin d'accroître sa mobilité et sa souplesse opérationnelle et utilisera ses capacités aériennes, dont cinq hélicoptères tactiques, pour renforcer sa capacité d'intervention rapide et la portée tactique de l'exécution des tâches qui lui ont été confiées.

28. De plus, la Mission s'efforcera de maintenir l'ordre et la sécurité à l'intérieur et autour des sites de protection des civils en déployant activement des patrouilles ciblées chargées de maintenir l'ordre et la paix, de réprimer les crimes et délits et d'appliquer une stratégie globale de police de proximité privilégiant le concours actif des communautés de déplacés y compris les responsables des sites protégés, les groupes de vigilance, les femmes et les jeunes. Pour ce faire, elle proposera des programmes de formation et d'éducation communautaires dans des domaines tels que la sécurité personnelle, les droits de l'homme et la protection des civils. Afin d'aider à créer un environnement protecteur pour les civils, la Mission veillera également au suivi et au bon fonctionnement de la coordination opérationnelle avec

la police nationale, qui appuie la police de proximité dans les zones de retour éventuel des déplacés et les zones où les risques de violence sont particulièrement élevés, conformément à la politique de diligence voulue en matière de droits de l'homme. La MINUSS surveillera et encouragera la mise en place d'un environnement protecteur pour les civils, en collaboration avec d'autres acteurs de l'administration de la justice. Elle aidera aussi les humanitaires en assurant le maintien de l'ordre durant les opérations d'enregistrement des déplacés ainsi que lors des livraisons et des distributions de l'aide humanitaire dans les sites de protection des civils.

Surveillance et enquêtes en matière de droits de l'homme

29. La situation des droits de l'homme au Soudan du Sud s'est considérablement aggravée à la suite de la flambée de violence de la mi-décembre 2013. Des violations flagrantes des droits de l'homme et du droit international humanitaire ont été commises par toutes les parties au conflit et plus d'un million de personnes ont été chassées de chez elles. La liberté d'expression a été sévèrement restreinte. Et surtout, alors que le Gouvernement avait annoncé plusieurs mesures de responsabilisation, rien ou presque n'a suivi dans les faits et aucune des deux parties au conflit ne semble avoir la volonté politique de tenir les auteurs de violations comptables de leurs actes. Cette grave détérioration de la situation des droits de l'homme au Soudan du Sud ne fait qu'aggraver les nombreux problèmes que connaissait déjà le pays avant le début du conflit.

30. En réponse à la résolution 2155 (2014) du Conseil de sécurité, la MINUSS a élaboré une stratégie globale pour les droits de l'homme centrée sur la surveillance, l'investigation, la vérification des faits ainsi que le signalement des violations des droits de l'homme et du droit international humanitaire, et publie régulièrement des rapports sur la situation des droits de l'homme dans le pays. Les interventions couvrent les cas d'exactions et de violation flagrante des droits de l'homme et les violations graves du droit international humanitaire, en particulier à l'encontre des personnes les plus vulnérables, dont les femmes, les enfants et les déplacés. La MINUSS assurera également en priorité la protection des civils, défendra et appuiera le processus de responsabilisation, collaborera avec la société civile pour protéger et promouvoir les droits des défenseurs des droits de l'homme et des journalistes, et appliquera énergiquement la politique de diligence voulue en matière de droits de l'homme décidée par l'ONU.

31. La défense et la promotion du principe de responsabilité dans le cadre de la lutte contre l'impunité exigera le concours de toute une série d'acteurs, dont les autorités gouvernementales. La surveillance de l'administration de la justice et l'établissement des rapports correspondants concernant en particulier les mesures prises éventuellement pour réprimer les violations graves commises durant le conflit, permettront de vérifier que le Gouvernement respecte les normes internationales de procédure régulière, de transparence et d'indépendance, et que les survivants et les victimes ont accès à la justice et aux réparations. Pour s'attaquer aux problèmes plus généraux d'administration de la justice qui ont des répercussions directes sur le respect des droits de l'homme, par exemple les détentions arbitraires et prolongées, les conditions de détention, les procès liés au conflit, les cas de saisine des tribunaux pour des infractions commises dans les sites de protection des civils de la MINUSS et la justice militaire, il faudra impérativement surveiller et évaluer en permanence le système judiciaire national.

La MINUSS étendra sa surveillance à d'autres acteurs de l'administration de la justice et les encouragera à créer un environnement protecteur pour les civils.

32. Les activités de surveillance, d'investigation et de vérification des faits cibleront tout particulièrement les violations et exactions graves commises à l'encontre des femmes et des enfants et notamment toutes les formes de violence sexuelle et sexiste en temps de conflit armé et l'utilisation d'enfants soldats. Les femmes et les filles ont été particulièrement ciblées au Soudan du Sud durant le conflit, mais les hommes et les garçons ne sont pas à l'abri. Depuis 2008, le Conseil de sécurité a adopté quatre résolutions, à savoir les résolutions 1820 (2008), 1888 (2009), 1960 (2010), et 2106 (2013), qui stipulent que les violences sexuelles commises en période de conflit armé constituent une menace pour la paix et la sécurité internationales, et qui appellent toutes les parties à prendre immédiatement les mesures nécessaires pour mettre un terme aux violences sexuelles liées au conflit.

33. Les dispositifs de suivi, d'analyse et de communication de l'information enregistrent les incidents ainsi que les caractéristiques et les schémas classiques des violences sexuelles en période de conflit. Le mécanisme qui se met en place au Soudan du Sud fournira en temps voulu des informations précises, fiables, objectives et vérifiées sur les caractéristiques et les constantes de la violence sexuelle liée au conflit armé et des informations sur les parties soupçonnées sur des bases crédibles de commettre ou de tolérer des actes de viol et autres formes de violence sexuelle.

34. Conformément aux résolutions 1612 (2005), 1882 (2009), 1998 (2011), 2068 (2012), et 2143 (2014) du Conseil de sécurité concernant les enfants et les conflits armés, la MINUSS continuera de s'employer méthodiquement à détecter et signaler les violations graves concernant des enfants commises dans ses propres composantes. Elle collaborera aussi avec ses partenaires au sein de l'équipe de travail du Mécanisme de surveillance et de communication de l'information ainsi qu'avec les organisations de la société civile et les organisations non gouvernementales de la protection de l'enfance afin d'obtenir des informations vérifiées sur les enfants touchés.

Instauration des conditions nécessaires à l'acheminement de l'aide humanitaire

35. L'acheminement de l'aide humanitaire reste une gageure dans de nombreuses régions du Soudan du Sud, où les humanitaires ont les plus grandes difficultés à parvenir jusqu'aux populations pour leur apporter une aide vitale. Face à ce problème, la MINUSS a mis au point une stratégie globale consistant à instaurer les conditions nécessaires à l'acheminement en temps voulu de l'aide humanitaire et à soutenir l'accès immédiat, sûr et sans entrave des agents humanitaires aux populations dans le besoin. La Mission fournira à cet effet des escortes armées pour les transports par voie routière, fluviale ou aérienne, et aménagera des espaces pour accueillir dans ses sites des bureaux et des entrepôts d'aide humanitaire. Elle continuera en outre à assurer la sécurité et la liberté de circulation du personnel de l'ONU et des agents apparentés, ainsi que la sécurité des installations et du matériel nécessaires à l'acheminement de l'aide. Les deux objectifs seront atteints en maintenant une liaison permanente avec les acteurs humanitaires au sujet de leurs besoins d'appui et autres et en concevant des activités de facilitation et de protection

active des acteurs humanitaires, selon leur demande et leurs besoins. La MINUSS saura intervenir et user de son influence pour lever les obstacles à l'acheminement de l'aide humanitaire mis en place par les autorités nationales ou des groupes armés, le cas échéant et si le Coordonnateur de l'action humanitaire le demande, et fera rapport sur l'application de l'Accord sur le statut des forces. La Mission facilitera aussi l'acheminement de l'aide en poursuivant ses opérations d'inventaire et de neutralisation des mines terrestres et des restes explosifs de guerre, en particulier le long des principaux itinéraires des opérations de la MINUSS et de l'équipe de pays pour l'action humanitaire. Toutes les activités d'appui à l'instauration des conditions nécessaires à l'acheminement de l'aide humanitaire s'appliquent à l'ensemble du territoire du Soudan du Sud y compris, mais sans s'y limiter, aux sites de protection des civils de la MINUSS.

Appui à la mise en œuvre de l'Accord de cessation des hostilités

36. Par sa résolution 2155 (2014), le Conseil de sécurité a chargé la MINUSS d'accompagner la mise en œuvre de l'Accord de cessation des hostilités en appuyant le mécanisme de surveillance et de vérification de l'IGAD dans trois grands domaines de responsabilité : coordination avec le comité mixte, appui au mécanisme de surveillance et de vérification et aux équipes de contrôle et de vérification, prestation de services dédiés de sécurité mobile et stationnaire pour le mécanisme de surveillance et de vérification, conformément aux décisions prises par l'Assemblée des chefs d'État et de gouvernement des pays membres de l'IGAD à ses réunions du 31 janvier 2014 et du 13 mars 2014, et appui aux travaux du Mécanisme de surveillance et de vérification ainsi que prévu dans l'Accord de cessation des hostilités.

37. À cette fin, la MINUSS a mis au point une stratégie détaillée d'appui à l'application de l'Accord de cessation des hostilités. Elle se concertera régulièrement avec le secrétariat du Mécanisme de surveillance et de vérification et les équipes de contrôle et de vérification tant au Siège que sur le terrain afin d'aider les équipes à planifier et exécuter leurs activités. Elle usera aussi de ses bons offices en prenant contact avec toutes les parties au conflit pour promouvoir l'application intégrale de l'Accord de cessation des hostilités.

Appui

38. Depuis le déclenchement des hostilités (15 décembre 2013) ayant abouti au nouveau mandat, la Mission a réaligné la composante appui de ses opérations et de ses ressources humaines afin d'accompagner une nouvelle dynamique politique et sécuritaire caractérisée par un net renforcement des composantes militaire et de police dans le cadre des mécanismes de coopération entre les missions de manière à améliorer la protection des civils ainsi que la construction et le fonctionnement des camps de protection eux-mêmes.

39. S'inspirant de la Stratégie globale d'appui aux missions, la Mission continue d'améliorer sa structure et son mode de fonctionnement à la lumière de l'évolution du paysage opérationnel, des restrictions de la liberté de circulation, des possibilités très limitées d'externalisation et de filières d'approvisionnement de plus en plus fragiles et imprévisibles afin de pouvoir faire face à des besoins considérables de logistique et d'appui, résultant principalement de l'augmentation des effectifs des contingents. Le tableau a évolué durant la crise quand, en avril 2014, la Mission a

procédé à un certain nombre de changements, dont la fermeture de ses plateformes d'approvisionnement et le réalignement de certains éléments fonctionnels des services de la Division d'appui à la mission.

40. La réorganisation envisagée au titre de la stratégie globale d'appui dans le cycle budgétaire de 2014/15, au moment où le travail de perfectionnement de la structure et des modalités de travail se poursuit, vise à tirer pleinement parti des atouts que constituent la prestation améliorée des services et le contrôle plus strict de la gestion. La mise en service de nouveaux processus métier (Umoja, Inspira et les normes IPSAS) va se poursuivre, ce qui nécessitera le réalignement des ressources et une action ciblée.

41. La centralisation de certaines fonctions, notamment celles qui concernent le matériel appartenant aux contingents, a permis à la MINUSS de répondre à des besoins d'appui opérationnel en plein essor. De plus, la Mission s'est employée activement à fournir un appui logistique (sur la base du remboursement des coûts) au déploiement des équipes régionales de contrôle et de vérification de l'IGAD, qui sont un élément crucial pour l'application de l'Accord de cessation des hostilités.

C. Coopération avec les autres organismes des Nations Unies au niveau régional

42. La MINUSS continuera à coopérer étroitement avec les autres missions déployées dans la région. Elle apportera son concours dans la phase de démarrage, dans la limite de ses capacités et de ses ressources, et continuera de soutenir le travail du Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière au moyen d'arrangements de logistique, de sécurité, d'opérations et de communication. De plus, la MINUSS continuera d'appuyer le Bureau de liaison de la Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei (FISNUA) à Djouba, les plateformes logistiques de Wau et Malakal, et les états-majors de secteur du Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière situés à Gok Machar et Malakal. Pour optimiser l'utilisation des ressources régionales, les possibilités d'échange et d'utilisation commune des moyens aériens avec la FISNUA le cas échéant seront explorées, par l'intermédiaire du Centre de contrôle intégré des transports et des mouvements du Centre de services régional d'Entebbe. Sur demande, la Mission offrira également un appui logistique limité à l'Initiative de coopération régionale pilotée par l'Union africaine et notamment à la Force d'intervention régionale basée à Yambio, afin de contrer la menace que représente l'Armée de résistance du Seigneur. Enfin, ainsi que demandé par le Conseil de sécurité dans sa résolution 2155 (2014), la Mission continuera d'aider le Mécanisme de surveillance et de vérification de l'IGAD à faciliter le déploiement de ses équipes de contrôle et vérification par une bonne coordination avec le Comité technique mixte. La MINUSS tirera parti de son expérience opérationnelle pour fournir des appuis et des services logistiques là où des capacités existent et sur la base du remboursement des coûts, conformément au Règlement financier et règles de gestion financière de l'Organisation des Nations Unies et aux termes d'un mémorandum d'accord négocié.

43. Conformément à la résolution 64/269, le cadre de budgétisation axée sur les résultats du Centre de services régional d'Entebbe ainsi que la part à la charge de la Mission au titre des postes et autres objets de dépenses en 2014/15 figurent dans le

présent projet de budget. Il a été décidé de transférer les fonctions et les ressources correspondantes ci-après au Centre l'Entebbe en 2012/13 et 2013/14 : relèvement du personnel déployé sur le terrain; traitement des indemnités pour frais d'études, administration du Centre régional de formation et de conférences; administration du centre de contrôle intégré des transports et des mouvements; fonctions financières telles que certains volets des états de paie du personnel des missions, des paiements, des opérations de caisse et de la comptabilité; et fonctions intéressant les ressources humaines telles que recrutement sur le plan international, gestion des postes, états de présence. Dans le cadre du renforcement de l'appui que le Centre apporte aux missions qu'il sert, il a été décidé que les fonctions relevant des technologies de l'information et des communications et les ressources correspondantes seraient transférées au Centre en vue d'établir un service régional des technologies de l'information et des communications.

D. Partenariats, coordination des équipes de pays et missions intégrées

44. Avec la prorogation du Plan de développement du Soudan du Sud, les partenaires de l'équipe de pays des Nations Unies étudient et actualisent maintenant le plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD) pour 2014-2016. Le plan-cadre révisé restera aligné sur les piliers du Plan de développement du Soudan du Sud – à savoir la gouvernance, la croissance économique, le développement social et humain, la prévention des conflits et la sécurité – mais intégrera la réorientation stratégique résultant de la crise actuelle, avec des éléments tels que le relèvement accéléré, la sécurité alimentaire, les fonctions essentielles et les services de base. De plus, le PNUAD correspondra au nouveau mandat de la Mission, lequel a des incidences programmatiques et opérationnelles pour l'équipe de pays, en particulier en ce qui concerne les paramètres des partenariats et le partage des responsabilités entre la Mission et l'équipe de pays. Le PNUAD sera également aligné sur le projet de principes d'engagement des donateurs dans le contexte actuel du Soudan du Sud.

45. En janvier 2014, en réponse à la crise immédiate, l'équipe de pays et la MINUSS ont évalué l'importance relative des programmes et opéré un classement des activités par ordre de priorité stratégique dans une perspective d'exécution intégrée. En conséquence, le classement des activités des organismes des Nations Unies et de la Mission au titre des programmes a été établi pour aider l'Organisation à déterminer quelles activités devraient être poursuivies en fonction des niveaux de sécurité.

46. La MINUSS est une mission intégrée; elle mettra en œuvre avec l'équipe de pays des Nations Unies des plans de travail conjoints révisés dans des domaines se chevauchant partiellement, tels que la condition et la protection des femmes, la protection de l'enfance, le VIH/sida, la réconciliation et la protection. Les plans de travail conjoints devraient réduire les doublons et faire apparaître les possibilités de renforcer les synergies entre la Mission et l'équipe de pays. Le Bureau du Coordonnateur résident continuera à servir de forum de coordination entre la Mission, l'équipe de pays et d'autres partenaires sur le terrain, en particulier dans les comtés.

E. Cadre de budgétisation axée sur les résultats

47. Pour faciliter la présentation des changements proposés à la rubrique des ressources humaines, six catégories d'action possible ont été répertoriées en ce qui concerne la dotation en effectifs.

Direction exécutive et administration

48. La direction exécutive et l'administration d'ensemble de la Mission seront assurées par le Représentant spécial du Secrétaire général et ses collaborateurs immédiats.

Tableau 1
Ressources humaines : direction exécutive et administration

	Personnel recruté sur le plan international					Total partiel	Personnel recruté sur le plan national ^a		Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2	Service mobile		Volontaires des Nations Unies		
Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général									
Postes approuvés 2013/14	1	–	2	2	2	7	3	–	10
Postes proposés 2014/15	1	–	2	2	2	7	3	–	10
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Conseillers spéciaux									
Effectif approuvé 2013/14	–	–	1	–	1	2	–	–	2
Effectif proposé 2014/15	–	–	1	–	2	3	2	1	6
Variation nette	–	–	–	–	1	1	2	1	4
Emplois de temporaire approuvés ^b 2013/14	–	2	1	–	–	3	–	–	3
Emplois de temporaire proposés ^b 2014/15	–	2	1	–	–	3	–	–	3
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Total partiel, conseillers spéciaux									
Effectif approuvé 2013/14	–	2	2	–	1	5	–	–	5
Effectif proposé 2014/15	–	2	2	–	2	6	2	1	9
Variation nette	–	–	–	–	1	1	2	1	4
Bureau du Chef d'état-major									
Postes approuvés 2013/14	–	1	2	2	3	8	4	1	13
Postes proposés 2014/15	–	1	2	2	3	8	4	1	13
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Groupe de la protection des civils									
Postes approuvés 2013/14	–	–	4	–	–	4	–	–	4
Postes proposés 2014/15	–	–	4	1	–	5	–	1	6
Variation nette	–	–	–	1	–	1	–	1	2

	Personnel recruté sur le plan international					Total partiel	Personnel recruté sur le plan national ^a		Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2	Service mobile		Volontaires des Nations Unies		
Bureau de l'appui à la mission									
Postes approuvés 2013/14	–	–	1	1	1	3	1	1	5
Postes proposés 2014/15	–	–	1	1	1	3	1	1	5
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Groupe de la planification stratégique									
Postes approuvés 2013/14	–	–	2	1	–	3	–	1	4
Postes proposés 2014/15	–	–	2	1	–	3	–	1	4
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Groupe des pratiques optimales									
Postes approuvés 2013/14	–	–	1	1	–	2	1	–	3
Postes proposés 2014/15	–	–	1	1	–	2	1	–	3
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Groupe des affaires juridiques									
Postes approuvés 2013/14	–	–	3	2	1	6	5	3	14
Postes proposés 2014/15	–	–	3	2	1	6	5	3	14
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Équipe Déontologie et discipline									
Postes approuvés 2013/14	–	1	3	1	2	7	3	2	12
Postes proposés 2014/15	–	1	3	1	2	7	3	2	12
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général (affaires politiques)									
Postes approuvés 2013/14	1	–	1	1	2	5	2	–	7
Postes proposés 2014/15	1	–	1	2	2	6	3	–	9
Variation nette	–	–	–	–	–	1	1	–	2
Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général (affaires humanitaires)									
Postes approuvés 2013/14	1	–	2	2	2	7	1	–	8
Postes proposés 2014/15	1	–	2	2	2	7	1	–	8
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Total – Direction exécutive									
Postes approuvés 2013/14	3	2	22	13	14	54	20	8	82
Postes proposés 2014/15	3	2	22	15	15	57	23	10	90
Variation nette	–	–	–	2	1	3	3	2	8

	Personnel recruté sur le plan international					Total partiel	Personnel recruté sur le plan national ^a		Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2	Service mobile		le plan national ^a	Volontaires des Nations Unies	
Emplois de temporaire approuvés ^b 2013/14	–	2	1	–	–	3	–	–	3
Emplois de temporaire proposés ^b 2014/15	–	2	1	–	–	3	–	–	3
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Total –Direction exécutive									
Effectif approuvé 2013/14	3	4	23	13	14	57	20	8	85
Effectif proposé 2014/15	3	4	23	15	15	60	23	10	93
Variation nette	–	–	–	2	1	3	3	2	8

^a Administrateurs et agents des services généraux.

^b Financés à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions).

Personnel recruté sur le plan international : augmentation nette de 3 postes

Personnel recruté sur le plan national : augmentation nette de 3 postes

Volontaires des Nations Unies : augmentation nette de 2 emplois de temporaire

49. Le résumé du tableau d'effectifs proposé pour la direction exécutive et l'administration de la Mission est présenté au tableau 2 ci-après :

Tableau 2
Ressources humaines : direction exécutive et gestion

Unité administrative	Changement proposé	Nombre de postes et concernés	Répartition des postes et emplois concernés	Destination ou origine
Conseillers spéciaux	Création de poste	4	1 SM, 1 AN, 1 GN, 1 VNU	
Groupe de la protection des civils	Création de poste	2	1 P-3, 1 VNU	
Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général (affaires politiques)	Création de poste	2	1 P-3, 1 P-5	Origine : Bureau de l'état de droit et de l'appui aux institutions chargées de la sécurité (supprimé)
	Réaffectation de poste	(1)	1 P-4	Destination : Division des affaires civiles
	Transfert de poste	1	1 GN	Origine : Division de l'information et de la communication
	Total	8		

Conseillers spéciaux

Personnel recruté sur le plan international : augmentation de 1 poste (création de 1 poste d'agent du Service mobile)

Personnel recruté sur le plan national : augmentation de 2 postes (création de 1 poste d'administrateur recruté sur le plan national et de 1 poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national)

Volontaires des Nations Unies : augmentation de 1 poste (création de 1 poste de Volontaire des Nations Unies)

50. Pour l'exercice 2014/15, il est proposé de créer quatre postes supplémentaires : 1 poste d'assistant administratif (Service mobile), 2 hauts responsables de la protection (1 AN et 1 VNU) et 1 assistant administratif (GN) au sein de ce groupe pour renforcer la capacité de la Mission en matière de surveillance, de signalement, de prévention et de répression des violences sexuelles faites aux femmes et aux enfants en temps de conflit armé.

Groupe de la protection des civils

Personnel recruté sur le plan international : augmentation de 1 poste (création de 1 poste P-3)

Volontaires des Nations Unies : augmentation de 1 emploi de temporaire (création de 1 emploi de Volontaire des Nations Unies)

51. Aux termes de la résolution 2155 (2014) du Conseil de sécurité, le mandat de protection des civils s'applique à toutes les composantes de la MINUSS. Pour aider la Mission à s'en acquitter, le Groupe de la protection des civils donnera des orientations stratégiques à toutes les composantes et collaborera avec le Centre d'opérations conjoint dans le cadre de la planification et de la mise en œuvre des initiatives d'alerte avancée et d'intervention rapide dans toute la zone d'opérations de la Mission. Le groupe continuera également à servir de passerelle entre les composantes militaire et civile afin de protéger les civils contre les risques de violence physique. De plus, il pilotera et coordonnera la planification des missions intégrées sur le terrain. Il s'emploiera aussi à coordonner les interventions de la Mission et la stratégie pour la protection des civils en rassemblant les composantes organiques de la Mission, dont la Police des Nations Unies, la force et la Section des secours, de la réintégration et de la protection des civils. Par conséquent, pour être mieux en mesure de mener à bien ses activités de protection des civils, le Groupe aura besoin de deux agents de protection supplémentaires à la classe P-3 et d'un Volontaire des Nations Unies.

Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général (affaires politiques)

Personnel recruté sur le plan international : augmentation de 1 poste (réaffectation de 1 poste P-5 et de 1 poste P-3 provenant du Bureau de l'état de droit et de l'appui aux institutions chargées de la sécurité (supprimé); réaffectation de 1 poste P-4 au profit de la Division des affaires civiles)

Personnel recruté sur le plan national : augmentation de 1 poste (transfert de 1 poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national de la Division de l'information et de la communication)

52. Après l'éclatement de la crise actuelle en décembre 2013, le Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général (affaires politiques) a enregistré une augmentation sensible de sa charge de travail en raison de la complexité sans cesse renouvelée des nouveaux problèmes politiques et sécuritaires, des choix de politique générale et des considérations liées à la gestion de la crise par le Bureau, ainsi que des rapports supplémentaires demandés par le Conseil de sécurité dans sa résolution 2155 (2014). La complexité accrue des aspects fonctionnels du travail quotidien, les nouvelles considérations de politique générale, l'exigence de gestion efficace du changement, le réalignement de la Mission et de son mandat, le rôle clef que doit avoir le Représentant spécial adjoint chargé des affaires politiques dans la révision et la planification des documents d'orientation réalignés sur le nouveau mandat, ainsi que le dialogue politique renforcé avec les autorités nationales sont autant d'éléments justifiant la présence au sein du Bureau d'un assistant spécial de rang plus élevé; par ailleurs, l'alourdissement de la charge de travail et les rapports supplémentaires à présenter nécessiteront du personnel supplémentaire aux échelons subalternes.

53. Il faut par conséquent augmenter les capacités et ajuster le tableau d'effectifs du cabinet du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général (affaires politiques). Il est donc proposé de remplacer le poste d'assistant spécial actuellement à la classe P-4 par un poste de la classe P-5 provenant du Bureau de l'état de droit et de l'appui aux institutions chargées de la sécurité, qui a été supprimé. Il est également proposé de réaffecter un poste P-4 à la Division des affaires civiles. Il est aussi proposé de transférer un poste supplémentaire d'assistant spécial à la classe P-3 depuis le Bureau de l'état de droit et de l'appui aux institutions chargées de la sécurité (supprimé) et un poste d'assistant administratif (agent des services généraux recruté sur le plan national) depuis la Division de l'information et de la communication.

Composante 1 : protection des civils

Réalisations escomptées

Indicateurs de succès

1.1 Renforcement de la protection des civils grâce à l'action et à la mobilisation politiques

1.1.1 Nombre d'initiatives prises pour protéger les civils par les autorités aux niveaux de l'État fédéral, des États fédérés et des comtés et par les acteurs non étatiques (2012/13 : aucune donnée de référence; 2013/14 : aucune donnée de référence; 2014/15 : 5)

1.1.2 Réduction du nombre de discours provocateurs et incendiaires incitant à la violence de la part des forces organisées du Gouvernement et du Mouvement/Armée populaire de libération du Soudan dans l'opposition (2012/13 : 0; 2013/14 : 2; 2014/15 : 5)

1.1.3 Nombre de rencontres organisées pour faciliter la transformation des conflits dans 10 États (2012/13 : aucune donnée de référence; 2013/14 : aucune donnée de référence; 2014/15 : 10)

Produits

- Organisation et animation de 20 ateliers avec les autorités aux niveaux de l'État fédéral et des États fédérés, la société civile et les personnalités locales ainsi que les éléments de l'opposition, afin de faciliter la compréhension technique du mandat de la MINUSS et d'œuvrer en faveur de la mise au point au niveau fédéral de stratégies globales de protection des civils
- Animation de 500 réunions avec les autorités aux niveaux des États fédérés et des comtés et avec des éléments de l'opposition dans 10 États, afin de mieux faire comprendre le mandat de la MINUSS et de promouvoir la stratégie de protection des civils
- Organisation et animation de 13 ateliers et réunions sur la gestion des conflits à l'intention des membres de l'exécutif, des assemblées législatives, des partis politiques, de l'opposition, des autorités coutumières et de la société civile aux niveaux des États fédérés et des comtés
- Animation de 24 réunions avec les autorités et les éléments de l'opposition aux niveaux de l'État fédéral et des États fédérés, afin de promouvoir une paix durable dans les zones de retour
- Animation de réunions mensuelles avec les partis politiques, les commissions spécialisées, le Cabinet du Président, les ministères compétents et les éléments de l'opposition concernés, afin de réduire au minimum les tensions d'inspiration politique susceptibles de créer des conflits
- Organisation de 6 réunions consultatives avec l'Assemblée législative nationale (50 parlementaires par réunion) sur le mandat de la MINUSS et sur la mise en œuvre des activités correspondantes
- Lancement d'une campagne nationale, en coordination avec les composantes compétentes de la MINUSS, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et autres partenaires, afin de promouvoir la paix, l'unité, la tolérance et le dialogue avec toutes les parties prenantes et de faire connaître le mandat de la MINUSS, en particulier dans le domaine de la protection des civils et la coexistence intercommunautaire, notamment organisation et animation de 50 activités de sensibilisation (dialogue, tables rondes, réunions-débats, rencontres, ateliers)
- Organisation de 6 réunions avec les acteurs nationaux (dirigeants des partis politiques, organisations de la société civile, groupes de femmes, etc.), afin de promouvoir l'espace politique nécessaire pour engager un dialogue politique effectif et encourager la participation de ces acteurs aux initiatives menées aux niveaux national et régional pour rétablir la paix et la stabilité au Soudan du Sud
- Organisation de 31 dialogues des femmes sur la paix dans les 10 États, afin de favoriser l'organisation d'un forum national sur la paix consacré aux femmes, à la paix et à la sécurité et à la participation des femmes aux processus de paix
- Animation de réunions d'information bihebdomadaires avec le corps diplomatique et la communauté des donateurs, afin d'examiner et d'améliorer l'appui apporté par la communauté internationale au processus de paix
- Fourniture d'un appui à l'organisation de 12 réunions et de 1 atelier avec les communautés ethniques et les autorités de la zone administrative du Grand Pibor, afin d'aider à coordonner les activités prévues par l'accord de paix et les stratégies provisoires de gestion des conflits
- Organisation d'une campagne médiatique sur les enjeux suivants : la protection des civils, notamment les patrouilles effectuées par les contingents et la police (réalisation escomptée 1.1) et la vie des personnes déplacées dans les sites de protection des civils (réalisation escomptée 1.2); la prévention et l'atténuation des conflits (réalisation escomptée 1.1); la promotion de la compréhension intercommunautaire et interculturelle des activités de consolidation de la paix (réalisation escomptée 1.1); le rôle de la MINUSS en matière de protection des civils (réalisation escomptée 1.2), notamment l'action menée en faveur du retour et de la réinstallation des personnes déplacées (réalisation escomptée 1.3) par des activités d'information, de

sensibilisation et de communication (production et diffusion de vidéos, de 1 série télévisée, de messages d'intérêt public sur Radio Miraya, dans la presse et les médias sociaux ainsi que sur le site Web de la Mission)

- Réalisation de 2 enquêtes auprès d'un échantillon d'environ 1 500 personnes représentatives de plusieurs groupes cibles (notamment les étudiants universitaires et les groupes de femmes) sur la perception des activités de la Mission et sur l'utilisation et la crédibilité perçue des différentes sources d'information

Réalisations escomptées

Indicateurs de succès

1.2 Amélioration de la protection des civils menacés de violences physiques, quelle qu'en soit l'origine, en particulier les femmes et les enfants

1.2.1 Réduction du nombre de victimes civiles, d'incidents et de menaces physiques à l'encontre des civils à l'intérieur et aux alentours des bases de la MINUSS et des zones accueillant des déplacés et des réfugiés (2012/13 : aucune donnée de référence; 2013/14 : 15 000; 2014/15 : 9 750)

1.2.2 Nombre de conflits intercommunautaires résolus par le recours aux modes coutumiers de règlement des conflits, avec la participation des femmes et des jeunes (2012/13 : aucune donnée de référence; 2013/14 : aucune donnée de référence; 2014/15 : 26)

1.2.3 Augmentation du nombre de mécanismes visant à favoriser la protection des femmes, des enfants et des jeunes contre les violences liées aux conflits et les violences sexistes (2012/13 : 0; 2013/14 : 0; 2014/15 : 1)

1.2.4 Réduction du nombre de zones dangereuses infestées de mines et de restes de guerre explosifs à l'intérieur et aux alentours des bases de la MINUSS et dans les régions où ces engins peuvent constituer une menace pour les civils (2012/13 : 625 zones déminées; 2013/14 : 1 440 zones déminées; 2014/15 : 1 000 zones déminées)

Produits

- Réalisation de 120 missions conjointes, s'il y a lieu, avec les partenaires nationaux et internationaux dans les zones touchées par les conflits, dont celles qui accueillent des déplacés, afin de dresser un état des lieux des risques, des menaces et des vulnérabilités auxquels la population civile est exposée et de favoriser l'alerte rapide
- Organisation et animation de 13 ateliers/manifestations sur la gestion des conflits à l'intention des civils vivant dans des zones sujets aux conflits, l'accent étant mis sur la promotion de la participation des femmes et des jeunes au dialogue en faveur de la paix
- Fourniture d'un appui à 10 rencontres sur les modes coutumiers de gestion des conflits par l'organisation de 10 ateliers sur la gestion des conflits dans 10 États
- Fourniture d'un appui à 11 rencontres sur les modes communautaires de gestion des conflits dans les sites de protection des civils de la MINUSS par l'organisation de 11 ateliers sur les techniques de dialogue et de gestion des conflits, afin d'aider les communautés déplacées, notamment les femmes et les jeunes, à régler les différends intercommunautaires

- Organisation de 66 missions conjointes dans les zones pastorales et animation de 9 ateliers à l'intention des bergers, des communautés pastorales nomades internationales et des communautés d'accueil, afin d'aider à prévenir les conflits intercommunautaires dans ces zones
- Organisation de 4 ateliers de consultation dans 4 États touchés par un conflit (1 par État) avec les éléments de la Mission chargés de la protection et les partenaires chargés de la protection humanitaire, afin de mettre en place un mécanisme permettant de recenser et de hiérarchiser les besoins en matière de protection
- Organisation de réunions hebdomadaires sur la protection et la sécurité à l'intérieur et aux alentours des sites de protection des civils de la Mission entre les acteurs humanitaires et les homologues de la MINUSS, afin de recenser et d'atténuer les préoccupations des déplacés en matière de protection dans les sites de protection des civils de la Mission
- Organisation de réunions hebdomadaires avec les dirigeants locaux dans tous les sites de protection des civils de la Mission, afin d'éclairer la position de la MINUSS sur divers enjeux (sécurité et règles, protection des femmes et des enfants) et de connaître les intentions et les dynamiques au sein des communautés de déplacés, notamment à des fins d'alerte rapide
- Participation aux réunions hebdomadaires de coordination avec les partenaires humanitaires pour mettre en commun les informations et coordonner l'aiguillage de 5 000 enfants victimes de graves violations ayant besoin de services et d'être réunis avec leur famille
- 26 280 jours-homme de gardien de prison (9 surveillants de prison par service à raison de 2 services par jour dans 4 lieux de détention pendant 365 jours), afin de fournir des services administratifs, opérationnels et de sécurité dans les centres de détention gérés par la Mission dans les sites de protection des civils de Djouba, Malakal, Bor et Bentiu, selon les besoins
- Gestion des incidents de sécurité et des infractions commises par les déplacés dans les sites de protection des civils de la MINUSS par l'évaluation hebdomadaire des risques de remise des suspects et l'organisation de réunions de liaison mensuelles avec la Police nationale et l'administration pénitentiaire du Soudan du Sud, afin de surveiller et de promouvoir le respect des droits et garanties des suspects remis par la Mission, conformément à la politique de diligence voulue en matière de droits de l'homme
- 770 880 jours-personne de patrouille motorisée, afin de contribuer à la protection des civils en dissuadant les auteurs de violence, en créant des conditions propices à l'acheminement de l'aide humanitaire, en assurant la protection du personnel et des biens des Nations Unies et d'autres parties désignées dans toute la zone de la Mission, en sécurisant les points de contrôle fixes et mobiles et en assurant les manœuvres tactiques de la Mission (48 soldats par patrouille à raison de 44 compagnies pendant 365 jours)
- 1 872 heures de patrouille aérienne de reconnaissance et d'évaluation de la sécurité, afin de créer des conditions propices à l'acheminement de l'aide humanitaire et d'assurer la protection du personnel et des biens des Nations Unies et d'autres parties désignées dans toute la zone de la Mission (6 heures par jour à raison de 6 jours par semaine pendant 52 semaines)
- 2 080 jours-personne de patrouille motorisée par des officiers de liaison opérant en équipe intégrée au niveau des États (2 officiers de liaison par État à raison de 2 jours de patrouille par semaine pendant 52 semaines dans 10 États), et 1 872 jours-personne de patrouille motorisée en équipe intégrée au niveau des comtés (2 officiers de liaison par base d'appui de comté à raison de 2 jours par semaine pendant 52 semaines dans 9 bases d'appui de comté), afin de dissuader les violences contre les civils, d'établir des contacts avec les autorités locales et les services en uniforme et de recueillir des informations d'alerte rapide utiles aux interventions en faveur de la protection des civils
- 192 720 jours-personne de garde stationnaire, afin d'assurer la sécurité dans les sites de protection des civils de la MINUSS (48 soldats dans 11 sites pendant 365 jours)

- 131 400 jours-personne d'unité de police constituée (10 hommes par patrouille, à raison de 3 patrouilles par section, de 4 sections par unité de police constituée et de 3 unités de police constituée, pendant 365 jours), afin d'effectuer des patrouilles, de maintenir la vigilance, de procéder à des contrôles de sécurité et de répondre aux problèmes d'ordre public dans le périmètre des sites de protection des civils de la Mission
- 98 550 jours-personne d'agent de police dans les sites de protection des civils de la MINUSS et dans les zones à forte concentration de déplacés (15 agents par service à raison de 3 services par jour dans 6 sites/points de concentration pendant 365 jours), afin d'effectuer des patrouilles, d'assurer une présence policière, d'établir des contacts avec les populations locales, dont patrouilles conjointes avec d'autres composantes de la Mission pour surveiller et signaler les menaces liées à la sécurité et les violations des droits de l'homme
- Déminage 1 000 zones dangereuses connues ou présumées et enlèvement ou destruction de 2 000 restes explosifs de guerre, dont des mines dans les zones où se trouvent les sites de protection des civils de la Mission et dans celles où les restes explosifs de guerre constituent une menace pour les civils, par la réalisation d'activités de neutralisation des explosifs, de déminage des zones de combat, de levés techniques et non techniques et de restitution des terres
- Sensibilisation d'urgence de 150 000 civils au danger des mines, l'accent étant mis sur les enfants; sensibilisation par le biais d'actions de communication comme la Journée internationale pour la sensibilisation au problème des mines et l'assistance à la lutte antimines; diffusion de messages de sensibilisation sur Radio Miraya et par d'autres moyens de communication; action auprès du Gouvernement pour le convaincre de devenir État partie à la Convention sur les armes à sous-munitions et autres instruments relatifs aux armes explosives
- Réalisation de fouilles aux entrées et à l'intérieur des sites de protection des civils de la MINUSS par six unités cynophiles de détection d'explosifs

*Réalisations escomptées**Indicateurs de succès*

1.3 Instauration de conditions de sécurité propices au retour et à la réinstallation volontaires des déplacés et des réfugiés

1.3.1 Augmentation du nombre de personnes déplacées depuis décembre 2013 ayant choisi de retourner chez elles ou de se réinstaller ailleurs volontairement (2012/13 : aucune donnée de référence; 2013/14 : 1,7 million de déplacés; 2014/15 : 2,0 millions de déplacés)

1.3.2 Réduction de la menace posée par les mines et les restes explosifs de guerre grâce au relevé des champs de mines et à l'enlèvement des mines, afin de créer des conditions de sécurité propices au retour et à la réinstallation volontaires des déplacés et des réfugiés (2012/13 : 12,6 millions de mètres carrés; 2013/14 : 12,9 millions de mètres carrés; 2014/15 : 10 millions de mètres carrés)

Produits

- Organisation de 20 missions conjointes pour évaluer les situations de conflit dans les sites de retour possibles et animation de 10 ateliers sur la gestion des conflits avec les communautés dans les sites de retour
- En coordination avec les acteurs humanitaires et en fonction des conditions de sécurité existantes, organisation de 10 réunions avec les déplacés dans les sites de protection des civils de la Mission et dans d'autres lieux, afin de les informer de la situation dans la zone où le retour est proposé, et animation de 7 ateliers sur la gestion des conflits à l'intention des déplacés manifestant leur désir ou leur intention de retourner chez eux

- Fourniture d'une assistance à l'élaboration et à la mise en œuvre d'une stratégie à l'échelle du système des Nations Unies visant à favoriser la création de conditions propices au retour et à la réintégration volontaires des réfugiés et des déplacés, y compris ceux qui se trouvent dans les sites de protection des civils de la Mission
- Organisation de 24 ateliers de consultation, en collaboration avec les acteurs humanitaires, dans les 4 États les plus touchés par un conflit, avec les représentants des communautés de déplacés des sites de protection des civils de la MINUSS, les autorités locales et les forces de sécurité en uniforme dans les zones de retour, afin de recenser les besoins en matière d'appui nécessaires pour le retour et la réintégration des déplacés
- Fourniture d'un appui au projet pilote sur le renforcement de la confiance lancé par la Police nationale du Soudan du Sud par le biais de 14 séminaires/ateliers de sensibilisation et de réunions consultatives hebdomadaires avec la Police nationale, les responsables locaux, les organisations de la société civile, les représentants de femmes et autres acteurs, sur les stratégies de protection des civils, les droits de l'homme, la police de proximité, le renforcement de la confiance et la création de conditions propices au retour volontaire des déplacés
- Exécution de 8 projets à effet rapide à l'appui du projet pilote de la Police nationale sur le renforcement de la confiance grâce à la création de postes de police dans les zones où les déplacés sont susceptibles de retourner volontairement
- Levé et déminage par 7 équipes de déminage d'environ 10 millions de mètres carrés de terres, afin de les restituer aux populations et de favoriser les retours volontaires et la reprise des activités de subsistance
- Réalisation de relevés dans environ 500 villes et villages, afin de retirer les explosifs et les munitions abandonnés dans les bâtiments publics, dont les écoles

Facteurs externes

Les procédures de remise aux autorités nationales des suspects appréhendés dans les sites de protection des civils de la MINUSS seront arrêtées d'un commun accord entre la Mission et le Gouvernement. Le retour volontaire et la réintégration dépendent de la stabilisation des conditions de sécurité et de l'installation d'une paix durable au Soudan du Sud.

Tableau 3

Ressources humaines : composante 1, protection des civils (anciennement « consolidation de la paix et extension de l'autorité de l'État »)

<i>Catégorie</i>	Total
<i>I. Observateurs militaires</i>	
Effectif approuvé 2013/14	166
Effectif proposé 2014/15	166
Variation nette	–
<i>II. Contingents</i>	
Effectif approuvé 2013/14	6 834
Effectif proposé 2014/15	12 334
Variation nette	5 500

Catégorie										Total
III. Police des Nations Unies										
Effectif approuvé 2013/14										–
Effectif proposé 2014/15										663
Variation nette										663
IV. Unités de police constituées										
Effectif approuvé 2013/14										–
Effectif proposé 2014/15										660
Variation nette										660
<i>Personnel recruté sur le plan international</i>										
<i>Personnel recruté sur le plan national^a</i>										
<i>Volontaires des Nations Unies</i>										
<i>Agents du Service mobile</i>										
<i>Total partiel</i>										
V. Personnel civil	<i>SGA/SSG</i>	<i>D-2/D-1</i>	<i>P-5/P-4</i>	<i>P-3/P-2</i>					Total	
Division des affaires politiques										
Postes approuvés 2013/14	–	1	6	6	1	14	4	–	18	
Postes proposés 2014/15	–	1	7	6	1	15	4	–	19	
Variation nette	–	–	1	–	–	1	–	–	1	
Division de l'information et de la communication										
Postes approuvés 2013/14	–	1	6	5	9	21	72	17	110	
Postes proposés 2014/15	–	1	6	6	9	22	71	15	108	
Variation nette	–	–	–	1	–	1	(1)	(2)	(2)	
Section des secours, de la réintégration et de la protection (anciennement « Section du relèvement, de la réintégration et de la consolidation de la paix »)										
Postes approuvés 2013/14	–	1	10	1	1	13	35	31	79	
Postes proposés 2014/15	–	1	6	12	3	22	34	17	73	
Variation nette	–	–	(4)	11	2	9	(1)	(14)	(6)	
Emplois de temporaire approuvés ^b 2013/14	–	–	1	14	–	15	–	4	19	
Emplois de temporaire proposés ^b 2014/15	–	–	–	–	–	–	–	–	–	
Variation nette	–	–	(1)	(14)	–	(15)	–	(4)	(19)	
Total partiel, secours, réintégration et protection										
Postes approuvés 2013/14	–	1	11	15	1	28	35	35	98	
Postes proposés 2014/15	–	1	6	12	3	22	34	17	73	
Variation nette	–	–	(5)	(3)	2	(6)	(1)	(18)	(25)	

V. Personnel civil	Personnel recruté sur le plan international					Total partiel	Personnel recruté sur le plan national ^a	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2	Agents du Service mobile				
Bureau du commandant de la force									
Postes approuvés 2013/14	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Postes proposés 2014/15	1	2	-	-	2	5	2	-	7
Variation nette	1	2	-	-	2	5	2	-	7
Bureau des coordonnateurs au niveau des États									
Postes approuvés 2013/14	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Postes proposés 2014/15	-	3	7	10	10	30	23	16	69
Variation nette	-	3	7	10	10	30	23	16	69
Division des affaires civiles									
Postes approuvés 2013/14	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Postes proposés 2014/15	-	1	13	17	1	32	83	47	162
Variation nette	-	1	13	17	1	32	83	47	162
Bureau du chef de la police									
Postes approuvés 2013/14	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Postes proposés 2014/15	-	2	11	1	4	18	3	-	21
Variation nette	-	2	11	1	4	18	3	-	21
Groupe du VIH/sida									
Postes approuvés 2013/14	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Postes proposés 2014/15	-	-	1	1	1	3	4	4	11
Variation nette	-	-	1	1	1	3	4	4	11
Cellule d'analyse conjointe de la Mission									
Postes approuvés 2013/14	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Postes proposés 2014/15	-	-	2	8	-	10	3	2	15
Variation nette	-	-	2	8	-	10	3	2	15
Emplois de temporaire approuvés ^b 2013/14	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Emplois de temporaire proposés ^b 2014/15	-	-	-	-	-	-	10	-	10
Variation nette	-	-	-	-	-	-	10	-	10
Total partiel, Cellule d'analyse conjointe de la Mission									
Postes approuvés 2013/14	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Postes proposés 2014/15	-	-	2	8	-	10	13	2	25
Variation nette	-	-	2	8	-	10	13	2	25

V. Personnel civil	Personnel recruté sur le plan international					Total partiel	Personnel recruté sur le plan national ^a	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2	Agents du Service mobile				
Total partiel, personnel civil									
Postes approuvés 2013/14	–	3	22	12	11	48	111	48	207
Postes proposés 2014/15	1	11	53	61	31	157	227	101	485
Variation nette	1	8	31	49	20	109	116	53	278
Emplois de temporaire approuvés ^b 2013/14	–	–	1	14	–	15	–	4	19
Emplois de temporaire proposés ^b 2014/15	–	–	–	–	–	–	10	–	10
Variation nette	–	–	(1)	(14)	–	(15)	10	(4)	(9)
Total, personnel civil									
Postes approuvés 2013/14	–	3	23	26	11	63	111	52	226
Postes proposés 2014/15	1	11	53	61	31	157	237	101	495
Variation nette	1	8	30	35	20	94	126	49	269
Total (I-V)									
Postes approuvés 2013/14									226
Postes proposés 2014/15									14 318
Variation nette									14 092

^a Administrateurs et agents des services généraux recrutés sur le plan national.

^b Financés à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions).

Personnel recruté sur le plan international : augmentation nette de 94 postes (augmentation de 109 postes et diminution de 15 emplois de temporaire)

Personnel recruté sur le plan national : augmentation nette de 126 postes (augmentation de 116 postes et de 10 emplois de temporaire)

Volontaires des Nations Unies : augmentation nette de 49 postes (augmentation de 53 postes et diminution de 4 emplois de temporaire)

54. En application de la résolution 2155 (2014), la MINUSS a procédé à un examen complet des effectifs pour adapter les ressources demandées à son nouveau mandat. L'examen des effectifs civils a débouché sur le changement de l'objet de la composante 1, qui portait sur la consolidation de la paix et l'extension de l'autorité de l'État et est désormais axé sur la protection des civils. Au titre de cette composante, il est proposé de conserver les divisions et sections suivantes : la Division des affaires politiques, la Division de l'information et de la communication et la nouvelle Section des secours, de la réintégration et de la protection (anciennement « Section du relèvement, de la réintégration et de la consolidation de la paix »). La composition de cette composante s'est également élargie avec l'intégration des observateurs militaires, des contingents et de la Police des Nations Unies. Autre conséquence de l'examen des effectifs, il est proposé de faire entrer dans cette composante le Bureau du commandant de la

Force, le Bureau des coordonnateurs au niveau des États, la Division des affaires civiles, le Bureau du chef de la police, le Groupe du VIH/sida et la Cellule d'analyse conjointe de la Mission. Le tableau ci-dessous récapitule les changements proposés pour cette composante.

Tableau 4
Ressources humaines : composante 1, protection des civils

<i>Unité administrative</i>	<i>Changement proposé</i>	<i>Nombre de postes et emplois concernés</i>	<i>Répartition des postes et emplois concernés</i>	<i>Origine ou destination u transfert ou type de transformation</i>
Division des affaires politiques	Création	1	1 P-5	
Division de l'information et de la communication	Réaffectation	1	1 P-3	Origine : Bureau du Directeur adjoint de l'appui à la mission
	Transfert	(1)	1 GN	Destination : Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général (affaires politiques)
Section des secours, de la réintégration et de la protection	Suppressions	(2)	2 VNU	
	Suppressions	(38)	4 P-4, 1 P-4 (PT), 14 P-3 (PT), 1 AN, 12 VNUI, 2 VNUN, 4 VNUI (PT)	
Bureau du commandant de la force	Créations	13	10 P-3, 1 P-2, 2 SM	
	Création	1	1 SSG	
Bureau des coordonnateurs au niveau des États	Transferts	6	1 D-2, 1 D-1, 2 SM, 2 GN	Origine : ancienne composante 2, atténuation des conflits et protection des civils
	Créations	3	3 VNUI	
Division des affaires civiles	Transferts	66	3 D-1, 7 P-5, 10 P-3, 10 SM, 13 AN, 10 GN, 13 VNU	Origine : ancienne composante 2, atténuation des conflits et protection des civils
	Réaffectation	1	1 P-4	Origine : Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général (affaires politiques)
Bureau du chef de la police	Réaffectation s	50	50 GN	Origine : Bureau du Directeur adjoint de l'appui à la mission
	Suppressions	(48)	48 VNUN	
	Transferts	159	1 D-2, 4 P-5, 8 P-4, 17 P-3, 1 SM, 23 AN, 10 GN, 47 V et 48 VNUN	Origine : ancienne composante 2, atténuation des conflits et protection des civils
	Transferts	2	1 P-5, 1 GN	Origine : Section consultative pour les questions pénitentiaires (supprimée)
Bureau du chef de la police	Créations	5	5 P-4	
	Reclassement	1	1 P-4	Transformation d'un P-3

<i>Unité administrative</i>	<i>Changement proposé</i>	<i>Nombre de postes et emplois concernés</i>	<i>Répartition des postes et emplois concernés</i>	<i>Origine ou destination u transfert ou type de transformation</i>
	Reclassement	(1)	1 P-3	Transformation en P-4
	Réaffectation	1	1 P-3	Origine : Bureau du Directeur de l'appui à la mission
	Réaffectation	(1)	1 SM	Destination : Section du budget et des finances du Directeur adjoint de l'appui à la mission
	Transferts	29	1 D-2, 1 D-1, 3 P-5, 16 P-4, 1 P-3, 5 SM, 2 GN	Origine : ancienne composante 3, renforcement des capacités
Groupe du VIH/sida	Transferts	11	1 P-4, 1 P-3, 1 SM, 3 AN, 1 GN, 3 VNUI et 1 VNUN	Origine : ancienne composante 3, renforcement des capacités
Cellule d'analyse conjointe de la Mission	Transferts	2	1 P-2 et 1 P-3	Origine : Centre d'opérations conjoint
	Créations	10	10 AN	
	Transferts	13	1 P-5, 1 P-4, 3 P-3, 3 P-2, 3 AN, 2 VNUI	Origine : ancienne composante 2, atténuation des conflits et protection des civils
	Total	269		

Division des affaires politiques

Personnel recruté sur le plan international : augmentation de 1 poste (création de 1 poste P-5)

55. La Division des affaires politiques continuera de surveiller et d'analyser, à l'intention de la direction de la Mission, les conditions de sécurité et la situation politique, qui sont en constante évolution. À cette fin, elle sera chargée de coordonner et de regrouper les contributions des diverses composantes de la Mission et de faire rapport à la direction de la Mission et au Siège sur la situation actuelle. En outre, compte tenu de la fragmentation de la direction politique du pays et de l'absence d'interlocuteur gouvernemental qui en a résulté, la Division aidera les responsables de la Mission à nouer des contacts avec un large éventail d'acteurs nationaux, dont des responsables gouvernementaux, des membres des partis d'opposition et d'autres partis politiques, des représentants de la société civile, les acteurs régionaux et des membres de la communauté diplomatique. En outre, la Division sera chargée de suivre le processus de paix mené à Addis-Abeba sous l'égide de l'IGAD, en y apportant des contributions, et d'informer les responsables de la Mission de toute évolution pertinente. Étant donné les liens entre l'évolution de la situation politique et les conditions de sécurité, il est essentiel d'assurer une collaboration étroite avec les autres services, notamment le Centre d'opérations conjoint et la Cellule d'analyse conjointe de la mission. Le Centre d'opérations conjoint axe ses travaux sur l'appréciation de la situation et l'évolution des conditions de sécurité, tandis que la Cellule d'analyse conjointe de la Mission assure une veille d'alerte rapide et surveille les faits nouveaux et les tendances à moyen terme. Afin de mener à bien ces activités, il est proposé de créer à la classe P-5 un poste de conseiller pour les questions de désarmement, de démobilisation et

de réintégration et la réforme du secteur de la sécurité. Le titulaire contribuera à orienter les discussions sur les arrangements de sécurité après le conflit dans le cadre de l'appui que la Division apporte aux négociations se déroulant sous l'égide de l'IGAD.

Division de la communication et de l'information

Personnel recruté sur le plan international : augmentation de 1 poste (réaffectation de 1 poste P-3 depuis le Bureau du Directeur adjoint de l'appui à la Mission)

Personnel recruté sur le plan national : diminution de 1 poste [transfert de 1 poste d'agent des services généraux au Bureau du Représentant adjoint du Secrétaire général (Affaires politiques)]

Volontaires des Nations Unies : diminution de 2 postes (suppression de 2 postes)

56. À la suite de l'examen des effectifs civils de la Mission, il est proposé de supprimer 2 postes de Volontaire des Nations Unies dont les titulaires assurent des fonctions de spécialiste de l'information dans des États peu touchés par la crise. En outre, il est proposé de transférer 1 poste d'assistant à l'information (agent des services généraux recruté sur le plan national) au Bureau du Représentant adjoint du Secrétaire général (Affaires politiques) pour le renforcer et l'aider à faire face à la charge de travail accrue résultant de la crise qui a éclaté en décembre 2013. Il est également proposé de réaffecter 1 poste de spécialiste de l'information (P-3) du Bureau de l'appui à la mission à la Division pour qu'elle dispose de ressources multimédia renforcées et mieux coordonnées, lui permettant de réagir de façon intégrée, efficace et sans délai à la complexité croissante et à l'instabilité de la situation au Soudan du Sud. Le spécialiste de l'information utilisera les médias sociaux, qui jouent un rôle important comme source d'information et permettent de diffuser des messages.

Section des secours, de la réintégration et de la protection anciennement « Section du relèvement, de la réintégration et de la consolidation de la paix »

Personnel recruté sur le plan international : diminution de 6 postes et emplois de temporaire (suppression de 4 postes P-4, de 1 emploi de temporaire P-4 et de 14 emplois de temporaire P-3; création de 10 postes P-4, de 1 poste P-2 et de 2 postes d'agent du Service mobile)

Personnel recruté sur le plan national : diminution de 1 poste (suppression de 1 poste P-3)

Volontaires des Nations Unies : diminution de 18 postes (suppression de 12 postes P-4 soumis à recrutement international, de 2 postes soumis à recrutement national et de 4 postes temporaires soumis à recrutement international)

57. La Section des secours, de la réintégration et de la protection [anciennement « Section du relèvement, de la réintégration et de la consolidation de la paix » relevant de l'ancienne composante 1 (Consolidation de la paix et renforcement de l'autorité de l'État)] est chargée de la coordination d'ensemble des questions

opérationnelles liées aux sites de protection des civils compris dans les bases de la MINUSS, englobant les activités suivantes : coordination avec les acteurs humanitaires fournissant des services dans ces sites; coordination des tâches confiées à la Mission en matière d'appui à la création, le cas échéant, des conditions nécessaires à l'acheminement de l'aide humanitaire aux populations dans le besoin, en particulier dans les zones à risque situées à l'extérieur des bases de la MINUSS; contribution à l'action de suivi et d'évaluation des besoins en matière de protection des civils menée par l'ensemble de la Mission en vue d'intervenir conformément à sa stratégie d'alerte rapide; appui à la mise en place de solutions de transition pour les personnes déplacées; et planification d'une éventuelle stratégie pour un règlement durable à l'échelle du pays, dès que les conditions le permettront, dans le contexte d'un accord de paix. Ainsi qu'il est indiqué dans le tableau Ressources humaines, la Section nécessitera 73 postes. À la suite de l'examen des besoins en personnel civil, il est proposé de supprimer 38 postes et emplois de temporaire pour la période considérée, répartis comme suit : 15 emplois de temporaire (1 de spécialiste de la réintégration à la classe P-4, 8 d'administrateur de programme et 6 de spécialiste du relèvement, des retours et de la réintégration à la classe P-3) et 4 postes de Volontaires des Nations Unies (spécialistes de la planification, des programmes et de la réintégration), soit la totalité des 19 emplois de temporaire et postes temporaires, et 19 postes d'administrateur de programme (4 de classe P-4, 1 administrateur recruté sur le plan national et 12 Volontaires des Nations Unies recrutés sur le plan international et 2 Volontaires recrutés sur le plan national). Il est également proposé de créer 10 nouveaux postes d'administrateur de programme (P-3), 1 poste d'administrateur adjoint spécialiste des secours, de la réintégration et de la protection, 1 poste d'assistant administratif et 1 d'assistant au budget (tous deux postes d'agent du Service mobile) pour renforcer la Section et lui permettre de mieux contribuer à l'exécution du mandat de la Mission.

Bureau des coordonnateurs au niveau des États (relevant précédemment de l'ancienne composante 2)

*Personnel recruté sur le plan international : augmentation de 30 postes
(tous approuvés dans le budget de l'exercice 2013/14)*

*Personnel recruté sur le plan national : augmentation de 23 postes
(tous approuvés dans le budget de l'exercice 2013/14)*

*Volontaires des Nations Unies : augmentation de 16 postes
(13 postes approuvés dans le budget de l'exercice 2013/14
et création de 3 postes supplémentaires)*

58. Depuis le début de la crise en décembre 2013, les besoins en matière de planification et de coordination opérationnelles, de suivi de la situation sur le terrain et de gestion de l'information ont considérablement augmenté dans les États d'Unité, du Haut-Nil et de Jongleï. L'effectif des centres opérationnels dans ces trois États est actuellement d'un administrateur P-3 et de deux Volontaires des Nations Unies, tandis que le secrétariat du Bureau des coordonnateurs au niveau des États ne comprend que du personnel d'appui administratif. Compte tenu des obligations relatives à la rotation du personnel et aux congés, il n'est pas possible d'assurer de façon continue les tâches accrues avec l'effectif actuel. Il est par conséquent proposé de créer trois postes d'analyste de l'information (Volontaire des Nations Unies recruté sur le plan national), dont les titulaires viendront renforcer le

secrétariat du Bureau des coordonnateurs au niveau des États, en assurant les activités suivantes : établir des récapitulatifs sur des réunions et d'autres rapports analytiques, notamment des compte rendus de situation, des notes de synthèse et des pièces à verser aux dossiers; et élaborer et mettre à jour des documents d'information contextuels, tels que des notes d'information ou des profils de responsables politiques, y compris en élaborant et actualisant des bases de données et d'autres outils destinés à garantir l'accès à des informations utiles.

Bureau du commandant de la Force (relevant précédemment de l'ancienne composante 2)

Personnel recruté sur le plan international : augmentation de 5 postes (4 postes déjà approuvés dans le budget de l'exercice 2013/14 et création de 1 poste de Sous-Secrétaire général)

Personnel recruté sur le plan national : augmentation de 2 postes (2 postes approuvés dans le budget de l'exercice 2013/14)

59. En juillet 2014, un emploi de commandant de la Force ayant rang de Sous-Secrétaire général, émergeant à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions), a été approuvé à titre exceptionnel pour la période allant du 1^{er} juillet au 31 décembre 2014. À la suite de l'augmentation des effectifs militaires et de police autorisés qui a été approuvée par le Conseil de sécurité dans sa résolution 2155 (2014) et face à la complexité continue des conditions de sécurité au Soudan du Sud, associée à l'accent accru mis sur une action énergique de protection des civils, il est proposé de créer un poste de commandant de la Force ayant rang de Sous-Secrétaire général. D'autres missions semblables à la MINUSS par leur taille et par la portée et la complexité de leur mandat ont un poste équivalent, notamment la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO), l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD) et la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali.

Division des affaires civiles (relevant précédemment de l'ancienne composante 2)

Personnel recruté sur le plan international : augmentation de 32 postes et diminution de 1 emploi de temporaire (31 postes approuvés dans le budget de l'exercice 2013/14; réaffectation de 1 poste P-4; suppression de 1 poste P-5)

Personnel recruté sur le plan national : augmentation de 83 postes (33 postes approuvés dans le budget de l'exercice 2013/14 et création de 50 postes d'agent des services généraux)

Volontaires des Nations Unies : augmentation de 47 postes (95 postes approuvés dans le budget de l'exercice 2013/14 et suppression de 48 postes)

60. En application de la résolution 2155 (2014) et conformément à la stratégie de protection des civils à trois niveaux, la Division des affaires civiles continuera de s'employer, tant au niveau des États qu'à celui des comtés, à soutenir la prévention, l'atténuation et le règlement des conflits, et à promouvoir la réconciliation. La Division des affaires civiles nouera des contacts avec toutes les communautés ethniques et les représentants des collectivités locales et de la société civile, dont les

organisations religieuses, les associations de femmes et de jeunes, les autorités gouvernementales et les partis politiques, y compris d'opposition, afin d'aider la MINUSS à suivre l'évolution des situations conflictuelles. Elle continuera de fournir une assistance technique et logistique et de faciliter des initiatives de paix et de réconciliation au niveau local en vue de prévenir et d'atténuer la violence intercommunautaire et d'empêcher une propagation plus large du conflit, notamment en appuyant des initiatives de dialogue et de réconciliation intercommunautaires. La Division contribuera également à la création par la Mission de conditions propices à l'acheminement de l'aide humanitaire grâce à sa connaissance de la dynamique du conflit dans l'ensemble des 10 États. Enfin, la Division facilitera, s'il y a lieu, les travaux du Mécanisme de surveillance et de vérification de l'IGAD. Aux fins de la mise en œuvre des activités de la Division des affaires civiles et du renforcement des moyens dont elle dispose pour aider à faire en sorte que la Mission se consacre à ses nouvelles priorités en matière de protection des civils et d'application de l'Accord de cessation des hostilités, il est proposé que soient réaffectés 50 postes d'assistant chargé de la liaison avec la population locale (agent des services généraux recruté sur le plan national) et 1 poste de spécialiste des affaires civiles (P-4). En outre, à la suite de l'examen des effectifs civils de la Mission, il est proposé de créer 48 postes de Volontaire des Nations Unies (47 de spécialiste des affaires civiles et 1 d'assistant administratif) et de supprimer 1 emploi de temporaire de spécialiste hors classe des affaires civiles à la classe P-5.

Bureau du chef de la police (relevant précédemment de l'ancienne composante 3)

Personnel recruté sur le plan international : augmentation de 18 postes (27 postes approuvés dans le budget de l'exercice 2013/14; création de 5 postes P-4; transfert de 1 poste P-5 de l'ancienne Section consultative pour les questions pénitentiaires; reclassement de P-3 à P-4 de 1 poste de chef des opérations; réaffectation de 1 poste P-3 de l'ancienne Section du budget au Bureau du Directeur de l'appui à la Mission; et suppression de 2 postes P-5 et de 13 postes P-4)

Personnel recruté sur le plan national : augmentation de 3 postes (2 postes approuvés dans le budget de l'exercice 2013/14; transfert de 1 poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national de l'ancienne Section consultative pour les questions pénitentiaires)

61. Compte tenu des besoins importants et variés dans le domaine de la coordination des activités de police liées à la protection des civils en application de la résolution 2155 (2014), il est proposé de créer cinq postes P-4 de coordonnateur des activités policières de protection des civils, dont les titulaires seraient déployés dans les sites de protection des civils que compte la Mission, à savoir deux à Djouba et un chacun à Malakal, Bor et Bentiu. Sachant que la Mission compte trois sites de protection des civils à Djouba, il sera essentiel d'avoir deux coordonnateurs dans la capitale. Les coordonnateurs de la protection des civils seront chargés de gérer les activités de la Police des Nations Unies dans ce domaine et de fournir un appui dans les sites de la Mission qui y sont consacrés. Les coordonnateurs faciliteront toutes les activités de protection des civils de la police des Nations Unies, en collaboration avec les coordonnateurs au niveau des États, le chef de la police et les policiers travaillant dans les sites de protection des civils. En outre, il est proposé que le

poste de chef des opérations de police soit reclassé de P-3 à P-4 en raison de l'accroissement des responsabilités opérationnelles liées à la protection des civils et à la gestion de la sécurité et de la sûreté dans les sites de protection des civils. Le chef des opérations de police supervisera les activités des unités de police constituées par l'intermédiaire du Coordonnateur des unités de police constituées.

Groupe du VIH/sida (relevant précédemment de l'ancienne composante 3)

*Personnel recruté sur le plan international : augmentation de 3 postes
(tous approuvés dans le budget de l'exercice 2013/14)*

*Personnel recruté sur le plan national : augmentation de 4 postes
(tous approuvés dans le budget de l'exercice 2013/14)*

*Volontaires des Nations Unies : augmentation de 4 postes
(tous approuvés dans le budget de l'exercice 2013/14)*

62. À la suite de l'examen des effectifs civils de la Mission, il est proposé de transférer le Groupe du VIH/sida de l'ancienne composante 3 (intitulée Renforcement des capacités) à la composante 1. Le Groupe continuera de mener des activités de sensibilisation au VIH/sida et de prévention de sa transmission pour tout le personnel de la Mission (civil et en uniforme) et de s'employer à intégrer les questions liées au VIH/sida dans toute les activités confiées à la Mission par les organes délibérants. En application de la résolution 2155 (2014), le Groupe du VIH/sida continuera, en l'absence d'autres sources de prestation de services, de travailler de concert avec le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida et l'équipe conjointe des Nations Unies sur le VIH/sida dans les sites de protection des civils de la MINUSS et dans les zones à forte densité de personnes déplacées, afin de faciliter la sensibilisation au VIH/sida, de fournir des services de conseil et de dépistage volontaires et confidentiels, et d'organiser des sessions de formation à l'intention des conseillers, des agents du changement et des responsables des traitement postexposition, pour encourager la prévention et le traitement du VIH/sida, assurer la prévention de la transmission mère-enfant du VIH et coordonner l'action avec les parties prenantes nationales et internationales concernées en vue de garantir la cohérence et l'efficacité de la lutte contre le VIH/sida pour les différentes catégories de la population.

Centre d'opérations conjoint (relevant précédemment de la composante 2)

*Personnel recruté sur le plan international : augmentation de 10 postes
(8 postes approuvés dans le budget de l'exercice 2013/14; transfert
de 1 poste P-2 et de 1 poste P -3 depuis le Centre d'opérations conjoint)*

*Personnel recruté sur le plan national : augmentation de 13 postes
et emplois de temporaire (3 postes approuvés dans le budget
de l'exercice 2013/14 et création de 10 emplois d'administrateur)*

*Volontaires des Nations Unies : augmentation de 2 postes
(tous deux approuvés dans le budget de l'exercice 2013/14)*

63. Dans sa résolution 2155 (2014), le Conseil de sécurité a chargé la MINUSS de mettre en œuvre à l'échelle de la Mission une stratégie d'alerte rapide coordonnant la collecte, le contrôle, la vérification et la diffusion des informations, l'alerte rapide et les mécanismes de réaction. En vue de doter la Mission de moyens accrus de

s'acquitter de la mise place de cette stratégie, il est proposé de transférer deux postes depuis le Centre d'opérations conjoint : un poste de fonctionnaire d'administration adjoint de 1^{re} classe (P-2) et un d'analyste de l'information (P-3). En outre, il est proposé de créer 10 emplois de temporaire de conseiller d'alerte rapide (administrateur recruté sur le plan national). Jusqu'à présent, la Mission n'a pas disposé d'une capacité d'alerte rapide spécialisée au niveau des États, ce qui entrave non seulement l'action en matière d'alerte rapide au niveau des États, mais aussi les travaux que mène la Cellule d'analyse conjointe de la Mission pour recueillir et analyser les informations au niveau national et dégager les tendances correspondantes. Les 10 emplois de conseiller d'alerte rapide sont nécessaires pour remédier à cette lacune, les titulaires étant appelés à travailler dans les 10 bureaux d'État afin d'y conseiller les coordonnateurs d'État sur les questions d'alerte rapide et contribuer aux travaux d'alerte rapide de la Cellule au niveau national. L'ajout d'un administrateur recruté sur le plan national dans chaque État permettra à la Cellule de bénéficier de connaissances et de compétences locales, et ainsi de s'acquitter plus efficacement des tâches d'alerte rapide qui lui ont été confiées.

Composante 2 : surveillance et enquêtes en matière de droits de l'homme

<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de succès</i>
2.1 Conditions propices à la lutte contre l'impunité pour les exactions et les violations des droits de l'homme et du droit international humanitaire commises par toutes les parties au conflit	<p>2.1.1 Réduction du nombre confirmé d'exactions et de violations des droits de l'homme et du droit international humanitaire, y compris de celles pouvant constituer des crimes de guerre ou des crimes contre l'humanité (2012/13 : 0; 2013/14 : 50; 2014/15 : 40)</p> <p>2.1.2 Augmentation du nombre d'auteurs de graves violations des droits de l'homme et du droit international humanitaire faisant l'objet de poursuites par les autorités judiciaires civiles et militaires (2012/13: 0; 2013/14 : 5; 2014/15 : 15)</p> <p>2.1.3 Renforcement des activités de surveillance, d'enquête, de vérification et d'établissement de rapports sur l'utilisation des armes à sous-munitions et d'autres armes classiques considérées comme frappant sans discrimination (2012/13 : pas de données de référence; 2013/14 : 1; 2014/15 : 2)</p>

Produits

- Conduite d'activités de surveillance hebdomadaires dans chacun des 10 États pour recenser les violations des droits de l'homme et contribuer à l'analyse des situations et aux mécanismes d'alerte rapide
- Conduite d'enquêtes et de vérifications quand des violations des droits de l'homme et du droit international humanitaire sont signalées, l'accent étant mis en particulier sur les violations flagrantes, les violations commises à l'encontre d'enfants et la violence sexuelle liée aux conflits, et publication de 5 rapports publics par an sur la situation des droits de l'homme au Soudan du Sud
- Suivi et évaluation sur une base mensuelle : des centres de détention dans les 10 États, y compris les postes de police, les prisons et les centres de détention militaires, aux fins de garantir le respect des normes internationales en matière de droits de l'homme; des mesures d'application du principe de responsabilité prises

par les pouvoirs publics et les forces armées; et des personnes détenues dans les sites de protection des civils de la MINUSS et des personnes remises aux autorités nationales par la Mission

- Conduite de 20 opérations de patrouille civiles dans des zones qui pourraient être vulnérables à la violence, afin de prévenir les violations des droits de l'homme, y compris la violence sexuelle liée aux conflits, et y réagir; et maintien de l'appui aux acteurs de la société civile, en particulier les groupes de femmes, les acteurs de la justice traditionnelle, les défenseurs des droits de l'homme et les journalistes pour favoriser et promouvoir une culture des droits de l'homme
- Sensibilisation de la Police nationale sud-soudanaise et d'autres acteurs associés à l'administration de la justice dans les 10 États au respect de l'état de droit et des normes internationales en matière de droits de l'homme, et suivi des résultats, dans le cadre de réunions mensuelles de planification et de coordination et par un dialogue quotidien sur les détentions prolongées ou arbitraires et sur la violence à l'égard des femmes, des enfants et des autres groupes vulnérables
- Surveillance, vérification, enquêtes et communication de l'information pour 100 % des cas d'utilisation d'armes à sous-munitions ou d'autres armes classiques considérées comme frappant sans discrimination
- Lancement d'une campagne médiatique comprenant la production et la diffusion d'émissions, de vidéos, de reportages, de photos, d'articles de presse et de communiqués de presse, ainsi que la tenue de séances d'information sur : les droits des personnes déplacées (8 émissions mensuelles), les droits de l'enfant et l'égalité des sexes (10 émissions pour chaque question) (réalisation escomptée 2.1); activités de promotion des droits de l'homme, dont des mesures de sensibilisation du public et des initiatives visant à dissuader ceux qui seraient susceptibles de commettre des violations à l'encontre des femmes et des enfants de s'en rendre coupables, ainsi qu'une surveillance vis-à-vis des violations des droits de l'homme (y compris la violence sexuelle liée aux conflits) et des enquêtes à leur sujet, y compris dans le cadre de la Commission d'enquête de l'Union africaine pour le Soudan du Sud (réalisation escomptée 2.2); action visant à mettre fin à l'enrôlement d'enfants par les deux parties au conflit et à sensibiliser le public à la nécessité de mettre fin à cette pratique, et production d'un film télévisé mettant l'accent sur la problématique des enfants dans les conflits armés (réalisation escomptée 2.3)

Réalisations escomptées

Indicateurs de succès

2.2 Renforcement des activités de surveillance, d'enquête, de vérification et de communication de l'information sur les exactions et violations commises à l'encontre des femmes, notamment la violence sexuelle liée aux conflits

2.2.1 Réduction du nombre confirmé de violations et d'exactions commises à l'encontre des femmes, notamment la violence sexuelle et sexiste (2012/13 : 0; 2013/14 : 50; 2014/15 : 40)

2.2.2 Augmentation du nombre de rapports sur la violence sexuelle et sexiste liée aux conflits au Soudan du Sud établis par les acteurs compétents, notamment des groupes de femmes et des organisations de la société civile (2012/13 : 0; 2013/14 : 0; 2014/15 : 2)

Produits

- Organisation de 24 ateliers dans les sites de protection des civils de la MINUSS (Djouba, Malakal, Bor et Bentiu) et de 36 ateliers dans les zones à forte densité de personnes déplacées, en collaboration avec des dirigeants locaux et les groupes de jeunes et de femmes, en vue de promouvoir les droits fondamentaux des femmes; organisation de 10 ateliers de sensibilisation avec des dirigeants locaux et des organisations confessionnelles pour promouvoir l'abandon de pratiques culturelles néfastes qui vont à l'encontre des droits humains des femmes

- Organisation de réunions mensuelles du Réseau de protection au niveau local pour donner aux femmes et à leurs collectivités locales les moyens de mettre en exergue le problème de la violence sexiste, d'en signaler les cas et d'assurer une surveillance en la matière
- Organisation de 25 manifestations de sensibilisation à l'occasion de la Journée internationale de la femme, des 16 journées de mobilisation contre la violence sexiste et de la Journée africaine des droits de l'homme; organisation d'émissions de discussion mensuelles sur la promotion des droits des femmes et d'autres aspects de la problématique hommes-femmes, qui seront diffusées par Radio Miraya
- Diffusion de supports de sensibilisation afin de promouvoir et d'encourager un changement des attitudes culturelles contre la violence sexuelle et sexiste, dont 4 200 T-shirts, 4 200 kangas (pagnes), 4 000 sacs, 4 000 bracelets, 4 000 stylos et 4 000 porte-cartes
- Mise en place au niveau national des arrangements de suivi, d'analyse et de communication de l'information en tant que mécanisme de coordination et d'établissement de rapports, et contribution au mécanisme d'alerte et de réaction rapide de la Mission aux fins de détecter, de prévenir et de combattre la violence sexuelle liée aux conflits, par la tenue de 6 réunions du Groupe de travail sur les arrangements de suivi, d'analyse et de communication de l'information et du cadre de consultation mixte, et par l'organisation de 6 réunions d'information sur les arrangements pour les homologues nationaux et internationaux
- Diffusion de 1 rapport annuel, de 2 rapports semestriels et de 1 rapport thématique sur la violence sexuelle liée aux conflits au Soudan du Sud
- Organisation et conduite de 12 activités de sensibilisation destinées aux civils, notamment au niveau local, sur la violence sexuelle liée aux conflits et de 12 ateliers de formation à l'intention des organisations de la société civile et des journalistes sur la façon de signaler les cas de violence sexuelle, afin de mettre en lumière le problème de la violence sexuelle liée aux conflits, de contribuer à un changement des comportements en la matière et de réduire la fréquence de ces crimes
- Organisation de 2 réunions avec des représentants de toutes les parties au conflit afin d'élaborer et d'adopter des engagements assortis de délais et des mesures d'application du principe de responsabilité, afin de régler, comme l'a demandé le Conseil de sécurité dans sa résolution 1960 (2010), le problème de la violence sexuelle liée aux conflits.
- En collaboration avec les composantes concernées de la Mission, conduite de démarches de sensibilisation auprès du Ministère de la justice et du Ministère de la condition féminine, de l'enfance et des affaires sociales et humanitaires concernant la révision, l'adoption et l'application d'un cadre juridique national permettant d'assurer aux victimes/survivantes de la violence sexuelle et de la violence sexiste, notamment de la violence sexuelle liée aux conflits, des mesures de protection et de compensation
- Fourniture d'un appui à des mesures de prévention de la criminalité, notamment en ce qui concerne la prévention de la violence sexuelle et sexiste et de la violence à l'encontre des enfants, dans les sites de protection des civils de la MINUSS et dans les zones désignées comme pouvant potentiellement permettre des retours librement consentis, dans le cadre de 15 ateliers locaux, d'articles de presse et d'émissions diffusées sur Radio Miraya
- Organisation de 10 ateliers et de 10 discussions de groupe permettant à des femmes de prendre part à des échanges avec la Commission d'enquête de l'Union africaine
- Organisation et conduite dans l'ensemble du Soudan du Sud de 2 manifestations de sensibilisation locale destinées à faire mieux connaître la campagne de 16 jours contre la violence sexiste

*Réalisations escomptées**Indicateurs de succès*

2.3 Amélioration des mesures de prévention et mise en place par les principaux acteurs d'un environnement protecteur pour les enfants touchés par les conflits armés, la violence, la maltraitance et l'exploitation

2.3.1 Pas d'augmentation des cas signalés de violations graves dont sont victimes des enfants, notamment l'association d'enfants à des forces et groupes armés, la violence et les sévices sexuels, les attaques visant des écoles et des hôpitaux, les enlèvements et le déni d'accès à l'aide humanitaire (2012/13 : 600; 2013/14 : 500; 2014/15 : 500)

2.3.2 Mise en œuvre intégrale de l'accord de renouvellement des engagements relatifs au plan révisé de l'Armée populaire de libération du Soudan sur la cessation du recrutement et de l'utilisation d'enfants et de l'engagement pris par le Mouvement/Armée populaire de libération du Soudan dans l'opposition à mettre fin aux graves violations commises à l'encontre des enfants

Produits

- Recensement et signalement, en application de la résolution 1612 du Conseil de sécurité (2005), des violations graves commises contre des enfants par des forces et groupes armés; organisation à l'intention d'acteurs et partenaires de la protection de l'enfance de 5 stages de formation destinés à renforcer les mécanismes de surveillance et de communication de l'information relatifs aux violations graves et sévices commis à l'encontre d'enfants
- Organisation de 61 séances de formation sur les questions de protection de l'enfance et sur le plan révisé de l'Armée populaire de libération du Soudan sur la cessation du recrutement et de l'utilisation d'enfants, à l'intention de l'Armée populaire de libération du Soudan, du Mouvement/Armée de libération du Soudan dans l'opposition, du Ministère de la défense et des anciens combattants, des autorités d'État et locales et des organisations de la société civile
- Fourniture d'un appui en vue de l'élaboration et de la mise en œuvre d'un plan de travail aux fins du recensement et du tri, assorti d'une vérification d'identité, des enfants associés à l'Armée populaire de libération du Soudan, au Mouvement/Armée de libération du Soudan dans l'opposition et à la faction Cobra du Mouvement/Armée démocratique du Soudan du Sud; collaboration avec l'Armée populaire de libération du Soudan aux fins de renforcer l'exécution des ordres de commandement et des sanctions existants qui interdisent le recrutement et l'utilisation d'enfants, et d'assurer l'application effective d'un décret présidentiel qui érige en infraction pénale le recrutement et l'utilisation d'enfants et l'occupation ou l'utilisation d'écoles et de centres médicaux par des groupes militaires et armés
- Fourniture d'un appui aux activités de contrôle, d'identification, d'enregistrement et de libération des enfants associés à des forces et groupes armés et d'autres enfants vulnérables, menées en collaboration avec le Fonds des Nations Unies pour l'enfance, comprenant la recherche des familles et la réunification, et des activités de réintégration au niveau local
- Fourniture d'un appui à des activités de sensibilisation sur la protection de l'enfance et le problème des graves violations à l'encontre d'enfants, y compris la campagne nationale ayant pour slogan « Des enfants, pas des soldats »

Facteurs externes

Le Gouvernement permettra à la MINUSS d'accéder aux centres de détention et aux audiences de cour martiale et civiles. Le conflit en cours se poursuivra et l'intensité des combats devrait augmenter avec la fin

de la saison des pluies, entraînant de graves conséquences pour les civils, notamment sous la forme de nombreuses victimes civiles, de déplacements massifs de population et de pénurie alimentaire extrême. Les institutions de l'État seront absentes ou fonctionneront à peine dans de nombreux États du Soudan du Sud. Des partenaires de la société civile crédibles seront disposés à collaborer avec la Mission sur son programme concernant les femmes, la paix et la sécurité. Des violences sexuelles et sexistes continueront à être largement commises par toutes les parties au conflit et des violations de cette nature continueront de se produire tant à l'intérieur qu'autour des sites de protection des civils de la Mission et dans les zones à forte densité de personnes déplacées.

Tableau 5

Ressources humaines : composante 2 (surveillance et enquêtes en matière de droits de l'homme)

<i>Catégorie</i>										Total
I. Observateurs militaires										
Effectif approuvé pour 2013/14										166
Effectif proposé pour 2014/15										-
Variation nette										(166)
II. Contingents										
Effectif approuvé pour 2013/14										6 834
Effectif proposé pour 2014/15										-
Variation nette										(6 834)
III. Personnel fourni par des gouvernements										
Effectif approuvé pour 2013/14										81
Effectif proposé pour 2014/15										-
Variation nette										(81)
IV. Personnel civil										
	<i>Personnel recruté sur le plan international</i>						<i>Personnel recruté sur le plan national^a</i>	<i>Volontaires des Nations Unies</i>		
	<i>SGA/SSG</i>	<i>D-2/D-1</i>	<i>P-5/P-4</i>	<i>P-3/P-2</i>	<i>Service mobile</i>	Total partiel				Total
Bureau du commandant de la Force										
Effectif approuvé pour 2013/14	-	2	-	-	2	4	2	-		6
Effectif proposé pour 2014/15	-	-	-	-	-	-	-	-		-
Variation nette	-	(2)	-	-	(2)	(4)	(2)	-		(6)
Bureau des Coordonnateurs au niveau des États										
Effectif approuvé pour 2013/14	-	3	7	10	10	30	23	13		66
Effectif proposé pour 2014/15	-	-	-	-	-	-	-	-		-
Variation nette	-	(3)	(7)	(10)	(10)	(30)	(23)	(13)		(66)

IV. Personnel civil	Personnel recruté sur le plan international					Service mobile	Total partiel	Personnel recruté sur le plan national ^a	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2						
Division des affaires civiles										
Effectif approuvé 2013/14	–	1	12	17	1	31	33	95	159	
Effectif proposé 2014/15	–	–	–	–	–	–	–	–	–	
Variation nette	–	(1)	(12)	(17)	(1)	(31)	(33)	(95)	(159)	
Emplois de temporaire approuvés ^b pour 2013/14										
	–	–	1	–	–	1	–	–	1	
Emplois de temporaire proposés ^b pour 2014/15										
	–	–	–	–	–	–	–	–	–	
Variation nette	–	–	(1)	–	–	(1)	–	–	(1)	
Total partiel, Division des affaires civiles										
Effectif approuvé pour 2013/14	–	1	13	17	1	32	33	95	160	
Effectif proposé pour 2014/15	–	–	–	–	–	–	–	–	–	
Variation nette	–	(1)	(13)	(17)	(1)	(32)	(33)	(95)	(160)	
Centre d'opérations conjoint										
Effectif approuvé pour 2013/14	–	–	2	7	1	10	–	4	14	
Effectif proposé pour 2014/15	–	–	–	–	–	–	–	–	–	
Variation nette	–	–	(2)	(7)	(1)	(10)	–	(4)	(14)	
Cellule d'analyse conjointe de la Mission										
Effectif approuvé pour 2013/14	–	–	2	6	–	8	3	2	13	
Effectif proposé pour 2014/15	–	–	–	–	–	–	–	–	–	
Variation nette	–	–	(2)	(6)	–	(8)	(3)	(2)	(13)	
Division des droits de l'homme										
Effectif approuvé pour 2013/14	–	–	–	–	–	–	–	–	–	
Effectif proposé pour 2014/15	–	2	18	22	2	44	33	35	112	
Variation nette	–	2	18	22	2	44	33	35	112	
Groupe de la protection de l'enfance										
Effectif approuvé pour 2013/14	–	–	–	–	–	–	–	–	–	
Effectif proposé pour 2014/15	–	–	3	7	1	11	12	9	32	
Variation nette	–	–	3	7	1	11	12	9	32	
Groupe de la problématique hommes- femmes										
Effectif approuvé pour 2013/14	–	–	–	–	–	–	–	–	–	
Effectif proposé pour 2014/15	–	–	3	3	1	7	9	2	18	
Variation nette	–	–	3	3	1	7	9	2	18	

IV. Personnel civil	Personnel recruté sur le plan international					Service mobile	Total partiel	Personnel recruté sur le plan national ^a	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2						
Total partiel, personnel civil										
Effectif approuvé 2013/14	–	6	23	40	14	83	61	114	258	
Effectif proposé 2014/15	–	2	24	32	4	62	54	46	162	
Variation nette	–	(4)	1	(8)	(10)	(21)	(7)	(68)	(96)	
Emplois de temporaire approuvés ^b pour 2013/14	–	–	1	–	–	1	–	–	1	
Emplois de temporaire proposés ^b pour 2014/15	–	–	–	–	–	–	–	–	–	
Variation nette	–	–	(1)	–	–	(1)	–	–	(1)	
Total, personnel civil										
Effectif approuvé pour 2013/14	–	6	24	40	14	84	61	114	259	
Effectif proposé pour 2014/15	–	2	24	32	4	62	54	46	162	
Variation nette	–	(4)	–	(8)	(10)	(22)	(7)	(68)	(97)	
Total (I-V)										
Effectif approuvé pour 2013/14									7 340	
Effectif proposé pour 2014/15									162	
Variation nette									(7 178)	

^a Administrateurs et agents des services généraux.

^b Financés à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions).

Personnel recruté sur le plan international : diminution nette de 22 postes et emplois de temporaire (diminution de 21 postes et de 1 emploi de temporaire)

Personnel recruté sur le plan national : diminution nette de 7 postes

Volontaires des Nations Unies : diminution nette de 68 postes

64. À la suite de l'examen des effectifs civils de la Mission, il est proposé de rebaptiser la composante 2 : son intitulé, qui était « Atténuation des conflits et protection des civils » au cours de l'exercice 2013/14, deviendrait « Surveillance et enquêtes en matière de droits de l'homme » pour l'exercice 2014/15. Il est aussi proposé de supprimer tous les postes de personnel fourni par des gouvernements, dont les 81 qui avaient été approuvés dans le budget 2013/14 au titre de cette composante. En effet, avant que la violence n'éclate en décembre 2013, la Section consultative pour les questions pénitentiaires était chargée de mener une action énergique consistant à renforcer les capacités, lutter contre le problème de la détention arbitraire et prolongée et mettre en place un système pénitentiaire sûr et humain au Soudan du Sud. Pour la mise en œuvre de ces activités, on avait mobilisé un total de 91 agents fournis par des gouvernements, dont 81 relevant de la composante 2. Il s'agissait d'experts de diverses disciplines en rapport avec les questions pénitentiaires : formation initiale et continue, médecine, agriculture, réadaptation et assistance sociale. Ces fonctionnaires ont été affectés au sein des

établissements pénitentiaires, dans des bases d'appui d'État et de comté. Cependant, à la suite de l'adoption de la résolution 2155 (2014), les activités de renforcement des capacités liées à la mise en place d'un système pénitentiaire au Soudan du Sud ne sont plus nécessaires.

65. À la suite du changement d'intitulé de la composante 2, le Bureau du commandant de la Force, le Bureau des coordonnateurs au niveau des États, la Division des affaires civiles et la Cellule d'analyse conjointe de la Mission seraient transférés à la composante 1. Il est proposé de transférer le Centre d'opérations conjointes à la composante 4 (Appui à la mise en œuvre de l'Accord de cessation des hostilités). En outre, il est proposé de transférer les observateurs militaires et membres des contingents à la composante 1. Enfin, il est proposé de transférer au sein de la nouvelle composante 2 la Division des droits de l'homme, le Groupe de la protection de l'enfance et le Groupe de la problématique hommes-femmes qui relevaient de l'ancienne composante 4 (Droits de l'homme et fidélité aux normes internationales). Le tableau ci-dessous récapitule les changements proposés pour la composante 2.

Tableau 6
Ressources humaines : composante 2 (surveillance et enquêtes en matière de droits de l'homme)

<i>Unité administrative</i>	<i>Changement proposé</i>	<i>Nombre de postes et emplois concernés</i>	<i>Répartition des postes et emplois concernés</i>	<i>Origine ou destination du transfert ou type de transformation</i>
Bureau du commandant de la Force	Transferts	(6)	1 D-2, 1 D-1, 2 SM, 2 GN	Destination : composante 1 (Protection des civils)
Bureau des Coordonnateurs au niveau des États	Transferts	(66)	3 D-1, 7 P-5, 10 P-3, 10 SM, 13 AN, 10 GN, 13 VNU	Destination : composante 1 (Protection des civils)
Division des affaires civiles	Transferts	(160)	1 D-2, 1 P-5 (emploi de temporaire), 4 P-5, 8 P-4, 17 P-3, 1 SM, 23 AN, 10 GN, 47 VNUI et 48 VNUN	Destination : composante 1 (Protection des civils)
Centre d'opérations conjoint	Transferts	(14)	1 P-5, 1 P-4, 4 P-3, 3 P-2, 1 SM, 4 VNUI	Destination : composante 4 (Appui à la mise en œuvre de l'Accord de cessation des hostilités)
Cellule d'analyse conjointe de la Mission	Transferts	(13)	1 P-5, 1 P-4, 3 P-3, 3 P-2, 3 AN, 2 VNUI	Destination : composante 1, (Protection des civils)
Division des droits de l'homme	Transfert(s)	114	1 D-2, 3 P-5, 14 P-4, 21 P-3, 1 P-2, 2 SM, 14 AN, 19 GN, 39 VNUI	Origine : ancienne composante 4 (Droits de l'homme et fidélité aux normes internationales)

Unité administrative	Changement proposé	Nombre de postes et emplois concernés	Répartition des postes et emplois concernés	Origine ou destination du transfert ou type de transformation
	Réaffectation	1	1 D-1	Origine : Bureau de l'état de droit et de l'appui aux institutions chargées de la sécurité (supprimé)
	Réaffectation	1	1 P-5	Origine : Groupe consultatif de la justice militaire (supprimé)
Groupe de la protection de l'enfance	Suppressions	(4)	4 VNUI	
	Transferts	32	1 P-5, 2 P-4, 7 P-3, 1 SM, 7 AN, 5 GN, 9 VNUI	Origine : ancienne composante 4 (Droits de l'homme et fidélité aux normes internationales)
Groupe de la problématique hommes-femmes	Transferts	18	1 P-5, 2 P-4, 3 P-3, 1 SM, 7 AN, 2 GN, 2 VNUI	Origine : ancienne composante 4 (Droits de l'homme et fidélité aux normes internationales)
	Total	(97)		

Division des droits de l'homme (auparavant rattachée à la composante 4)

Personnel recruté sur le plan international : augmentation nette de 44 postes (42 postes supplémentaires par rapport au budget approuvé pour l'exercice 2013/14 et réaffectation de 1 poste D-1 et 1 poste P-5)

Personnel recruté sur le plan national : augmentation nette de 33 postes (33 postes supplémentaires par rapport au budget approuvé pour l'exercice 2013/14)

Volontaires des Nations Unies : augmentation nette de 35 emplois de temporaire (39 emplois de temporaire supplémentaires par rapport au budget approuvé pour 2013/14 et suppression de 4 emplois de Volontaire des Nations Unies recruté sur le plan international)

66. Les droits de l'homme sont l'un des quatre domaines que le Conseil de sécurité a désignés comme prioritaires dans sa résolution 2155 (2014). La Division des droits de l'homme s'efforce essentiellement de surveiller la situation des droits de l'homme au Soudan du Sud, de mener des enquêtes, de vérifier les faits et de publier des rapports régulièrement sur ce thème. Elle s'intéresse surtout aux exactions et aux violations flagrantes des droits de l'homme et du droit international humanitaire, en particulier celles qui sont commises à l'encontre des personnes les plus vulnérables, notamment les femmes, les enfants et les personnes déplacées dans leur propre pays. Aux termes de la résolution 2155 (2014) du Conseil de sécurité, le mandat de la Mission dans le domaine des droits de l'homme porte notamment sur les atteintes et les violations visant les femmes et les enfants, en particulier la violence sexuelle et sexiste en période de conflit. Cet élément du mandat confirme l'importance du mécanisme de surveillance et de communication de l'information et des arrangements de suivi, d'analyse et de communication de l'information, deux

instruments axés sur le sort des enfants en temps de conflit armé et sur la violence sexuelle en temps de conflit. La Division des droits de l'homme continuera de coopérer étroitement avec le Groupe de la protection de l'enfance et elle contribuera aux travaux de l'équipe spéciale du mécanisme par ses activités de surveillance et de communication de l'information. Les arrangements sont en train d'être mis en place au Soudan du Sud et la Division des droits de l'homme, en particulier son équipe de conseillers pour la protection des femmes, occupera une place centrale dans le signalement des atteintes et dans la surveillance de la situation ainsi que des tendances et des formes que prennent les violences sexuelles liées au conflit.

67. Étant donné que le mandat de la Mission a été modifié par la résolution 2155 (2014), il est proposé de rattacher la Division des droits de l'homme à la composante 2. En outre, afin de renforcer la direction de la Division des droits de l'homme, il est proposé d'y réaffecter un poste de directeur adjoint de classe D-1 provenant du Bureau de l'état de droit et de l'appui aux institutions chargées de la sécurité qui a été supprimé ainsi qu'un poste de conseiller pour les droits de l'homme hors classe provenant de la Section consultative pour la justice militaire, qui a elle aussi été supprimée. En outre, à l'issue de l'examen des effectifs civils de la Mission, il est proposé de supprimer quatre emplois de spécialiste des droits de l'homme (Volontaires des Nations Unies).

Groupe de la protection de l'enfance (auparavant rattaché à la composante 4)

Personnel recruté sur le plan international : augmentation de 11 postes (11 postes supplémentaires par rapport au budget approuvé pour l'exercice 2013/14)

Personnel recruté sur le plan national : augmentation de 12 postes (12 postes supplémentaires par rapport au budget approuvé pour l'exercice 2013/14)

Volontaires des Nations Unies : augmentation de 9 emplois de temporaire (9 emplois de temporaire supplémentaires par rapport au budget approuvé pour 2013/14)

68. À l'issue de l'examen des effectifs civils de la Mission et du fait de la modification du mandat de la Mission inscrite dans la résolution 2155 (2014) du Conseil de sécurité, il est proposé de rattacher le Groupe de la protection de l'enfance à la composante 2. Comme le Conseil de sécurité l'a précisé dans ses résolutions 1612 (2005), 1882 (2009), 1998 (2011), 2068 (2012), 2143 (2014) et 2155 (2014), le Groupe de la protection de l'enfance est chargé d'instaurer un environnement protecteur pour les enfants, notamment en menant des campagnes d'information et de sensibilisation, en veillant à ce que les questions relatives à la protection de l'enfance soient systématiquement prises en compte dans les objectifs de la Mission et en repérant et en signalant les violations graves commises à l'encontre des enfants, y compris les violences sexuelles et sexistes liées au conflit. Conformément au mandat que lui a confié le Conseil de sécurité dans sa résolution 2155 (2014), le Groupe mettra l'accent sur la prévention du recrutement et de l'emploi d'enfants par les forces et les groupes armés du Soudan du Sud, y compris en obtenant d'eux qu'ils libèrent les enfants qui leur sont associés et en veillant à la réintégration de ces mineurs. En outre, le Groupe entend surveiller, vérifier et signaler les violations graves commises à l'encontre des enfants, notamment

l'occupation et l'utilisation à des fins militaires d'écoles et d'hôpitaux et les attaques visant ces établissements, tout en faisant campagne pour que les accords de paix comprennent des clauses de protection de l'enfance.

Groupe de la problématique hommes-femmes (auparavant rattaché à la composante 4)

Personnel recruté sur le plan international : 7 postes (soit les 7 postes inscrits au budget approuvé pour l'exercice 2013/14)

Personnel recruté sur le plan national : 9 postes (soit les 9 postes inscrits au budget approuvé pour l'exercice 2013/14)

Volontaires des Nations Unies : 2 emplois de temporaire (soit les 2 emplois de temporaire inscrits au budget approuvé pour 2013/14)

69. Le Groupe de la problématique hommes-femmes fournit un appui technique et opérationnel et des services de formation à toutes les composantes de la Mission afin de consolider et de renforcer leurs capacités en matière d'égalité des sexes et de faciliter la coordination des activités relatives à l'égalité des sexes et à l'émancipation politique des femmes menées dans l'ensemble de la Mission. Il offre également un appui et des conseils à la direction de la MINUSS dans le but de promouvoir les questions d'égalité des sexes et de garantir l'application des décisions correspondantes dans toute la Mission. Il travaille aussi en collaboration avec les organismes des Nations Unies concernés pour veiller à ce que la problématique hommes-femmes soit prise en compte de façon systématique et complémentaire dans les politiques et les directives et dans leur mise en œuvre. À l'issue de l'examen des effectifs civils de la Mission et étant donné que le Conseil de sécurité a modifié le mandat de la Mission dans sa résolution 2155 (2014), il est proposé de rattacher le Groupe de la problématique hommes-femmes à la composante 2.

Composante 3 : instauration des conditions nécessaires à l'acheminement de l'aide humanitaire

Réalisations escomptées

Indicateurs de succès

3.1 Création d'un climat de sûreté et de sécurité qui facilite l'accès des humanitaires au Soudan du Sud

3.1.1 Réduction du nombre de cas où des travailleurs humanitaires ne peuvent se rendre dans les régions touchées en raison de l'insécurité (2012/13 : 251; 2013/14 : 586; 2014/15 : 420)

3.1.2 Portion des itinéraires désignés comme prioritaires sur laquelle ont été menées des inspections, des opérations de déminage ou des missions de vérification d'itinéraire ou pour laquelle des escortes ont été prévues afin d'atténuer les risques liés aux mines antipersonnel ou aux restes explosifs de guerre et de donner la liberté de circulation requise aux intervenants humanitaires et aux organismes des Nations Unies (2012/13 : 1 408 km de routes déminées ou inspectées; 2013/14 : 2 279 km; 2014/15 : 1 705 km)

Produits

- Mise en œuvre de 5 projets à effet rapide visant à instaurer des conditions propices à l'acheminement de l'aide humanitaire (routes, ponts, etc.)
- Tenue de réunions d'information mensuelles dans les 10 États afin d'aider les organisations humanitaires nationales et internationales à connaître l'évolution du conflit sur le plan local
- 10 920 jours-homme de patrouille assurés par l'unité fluviale le long du Nil blanc afin de faciliter la protection des civils et l'accès des organismes des Nations Unies et des organisations humanitaires aux régions touchées et aux personnes relevant de la compétence du HCR (35 hommes par jour x 6 patrouilles par semaine x 52 semaines)
- Inspection ou déminage des itinéraires prioritaires par deux équipes spécialisées; fourniture d'escortes aux convois et de services de vérification des itinéraires afin de favoriser la liberté de circulation et la sécurité des partenaires humanitaires et du personnel de secours; inspection de tous les héliports dans un délai de 72 heures suivant le lancement par la Mission d'un ordre de mission
- Formation visant à sensibiliser 1 500 membres du personnel humanitaire aux mines antipersonnel et aux restes explosif de guerre afin qu'ils connaissent mieux les menaces que constituent ces engins et sachent comment agir dans un environnement miné; fourniture aux intervenants humanitaires d'information et de cartes leur permettant d'évaluer la menace que constituent les mines et les engins explosifs dans leur zone d'opérations
- Conduite d'une campagne de sensibilisation et de communication dans les médias sur l'appui que la MINUSS apporte à l'aide humanitaire avec l'organisation de 2 conférences de la société civile nationale, la production et la diffusion d'une émission hebdomadaire sur Radio Miraya, de vidéos et de reportages mensuels destinés à la presse écrite, aux médias sociaux et au site Web de la Mission, la couverture de l'action de la Mission par les médias audiovisuels et photographiques, l'appui à divers organismes humanitaires, s'il y a lieu, et la réalisation de 5 reportages photo et vidéo illustrant les travaux d'inspection et de déminage menés par la Mission pour permettre l'accès humanitaire et le préserver

Réalisations escomptées
Indicateurs de succès

3.2 Amélioration de la sécurité et de la liberté de circulation du personnel, des biens et des installations de l'Organisation des Nations Unies

3.2.1 Nombre d'atteintes à la sécurité commises à l'intérieur et aux alentours des sites de protection des civils de la MINUSS par toutes les parties au conflit (2012/13 : sans objet; 2013/14 : pas de données de référence; 2014/15 : 1 050)

3.2.2 Réduction du nombre d'atteintes à la sécurité et de violations de l'Accord sur le statut des forces commises contre l'Organisation et son personnel, ses biens et ses installations dans l'ensemble du Soudan du Sud (2012/13 : 350; 2013/14 : 286; 2014/15 : 250)

Produits

- Défense de la liberté de circulation du personnel des Nations Unies auprès de l'Unité de protection diplomatique nationale et des responsables de la sécurité aux aéroports et échanges quotidiens avec eux à ce sujet et sur les violations de l'Accord sur le statut des forces
- 210 240 jours-personne de garde stationnaire visant à assurer la sécurité des états-majors de bataillon, des bureaux situés dans les États et des bases opérationnelles de compagnie (48 militaires par jour à chacun des 12 sites pendant 365 jours)

- 105 120 jours-personne de garde stationnaire en vue d'assurer la sécurité aux bases d'appui de comté où le niveau d'insécurité est égal ou supérieur à III ou IV (48 hommes par jour à chacune des 6 bases dont le niveau d'insécurité est de III ou de IV où ne sont pas déjà affectées des forces militaires, pendant 365 jours)
- Diffusion d'information sur la lutte contre les mines et de conseils aux partenaires et parties prenantes, y compris sous la forme de cartes et de mises à jour, au sujet du déroulement des opérations de déminage, des accidents causés par des mines ou des restes explosifs de guerre et des menaces que constituent ces engins

Facteurs externes

La poursuite des hostilités entre toutes les parties au conflit entrave toujours l'accès humanitaire et compromet davantage la sécurité du personnel humanitaire.

Tableau 7

Ressources humaines – composante 3 : instauration des conditions nécessaires à l'acheminement de l'aide humanitaire

Catégorie										Total
I. Observateurs militaires										
Effectif approuvé 2013/14										-
Effectif proposé 2014/15										-
Variation nette										-
II. Police des Nations Unies										
Effectif approuvé 2013/14										900
Effectif proposé 2014/15										-
Variation nette										(900)
III. Personnel fourni par des gouvernements										
Effectif approuvé 2013/14										10
Effectif proposé 2014/15										-
Variation nette										(10)
IV. Personnel civil										
	<i>Personnel recruté sur le plan international</i>						<i>Personnel recruté sur le plan national^a</i>	<i>Volontaires des Nations Unies</i>		
	<i>SGA/SSG</i>	<i>D-2/D-1</i>	<i>P-5/P-4</i>	<i>P-3/P-2</i>	<i>Service mobile</i>	Total partiel				Total
Bureau du chef de la police										
Effectif approuvé 2013/14	-	2	19	1	5	27	2	-	-	29
Effectif proposé 2014/15	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Variation nette	-	(2)	(19)	(1)	(5)	(27)	(2)	-	-	(29)
Groupe du VIH/sida										
Effectif approuvé 2013/14	-	-	1	1	1	3	4	4	-	11
Effectif proposé 2014/15	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Variation nette	-	-	(1)	(1)	(1)	(3)	(4)	(4)	-	(11)

IV. Personnel civil	Personnel recruté sur le plan international					Service mobile	Total partiel	Personnel recruté sur le plan national ^a	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2						
Désarmement, démobilisation et réintégration										
Effectif approuvé 2013/14	-	1	5	24	6	36	39	24	99	
Effectif proposé 2014/15	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Variation nette	-	(1)	(5)	(24)	(6)	(36)	(39)	(24)	(99)	
Bureau de l'état de droit et de l'appui aux institutions chargées de la sécurité										
Effectif approuvé 2013/14	-	1	4	3	1	9	1	-	10	
Effectif proposé 2014/15	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Variation nette	-	(1)	(4)	(3)	(1)	(9)	(1)	-	(10)	
Section consultative pour les questions judiciaires										
Effectif approuvé 2013/14	-	-	8	2	1	11	7	5	23	
Effectif proposé 2014/15	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Variation nette	-	-	(8)	(2)	(1)	(11)	(7)	(5)	(23)	
Emplois de temporaire approuvés ^b 2013/14	-	-	-	9	-	9	5	-	14	
Emplois de temporaire proposés ^b 2014/15	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Variation nette	-	-	-	(9)	-	(9)	(5)	-	(14)	
Total partiel, Section consultative pour les questions judiciaires										
Effectif approuvé 2013/14	-	-	8	11	1	20	12	5	37	
Effectif proposé 2014/15	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Variation nette	-	-	(8)	(11)	(1)	(20)	(12)	(5)	(37)	
Section consultative pour la justice militaire										
Effectif approuvé 2013/14	-	-	1	-	-	1	-	-	1	
Effectif proposé 2014/15	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Variation nette	-	-	(1)	-	-	(1)	-	-	(1)	
Emplois de temporaire approuvés ^b 2013/14	-	-	1	1	-	2	-	-	2	
Emplois de temporaire proposés ^b 2014/15	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Variation nette	-	-	(1)	(1)	-	(2)	-	-	(2)	
Total partiel, Section consultative pour la justice militaire										
Effectif approuvé 2013/14	-	-	2	1	-	3	-	-	3	
Effectif proposé 2014/15	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Variation nette	-	-	(2)	(1)	-	(3)	-	-	(3)	

IV. Personnel civil	Personnel recruté sur le plan international					Total partiel	Personnel recruté sur le plan national ^a	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2	Service mobile				
Section consultative pour les questions pénitentiaires									
Effectif approuvé 2013/14	-	-	6	7	1	14	3	3	20
Effectif proposé 2014/15	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Variation nette	-	-	(6)	(7)	(1)	(14)	(3)	(3)	(20)
Groupe de la réforme du secteur de la sécurité									
Effectif approuvé 2013/14	-	-	2	2	-	4	2	3	9
Effectif proposé 2014/15	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Variation nette	-	-	(2)	(2)	-	(4)	(2)	(3)	(9)
Emplois de temporaire approuvés 2013/14	-	-	1	2	-	3	13	-	16
Emplois de temporaire proposés 2014/15	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Variation nette	-	-	(1)	(2)	-	(3)	(13)	-	(16)
Total partiel, Groupe de la réforme du secteur de la sécurité									
Effectif approuvé 2013/14	-	-	3	4	-	7	15	3	25
Effectif proposé 2014/15	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Variation nette	-	-	(3)	(4)	-	(7)	(15)	(3)	(25)
Total partiel, personnel civil									
Effectif approuvé 2013/14	-	4	46	40	15	105	58	39	202
Effectif proposé 2014/15	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Variation nette	-	(4)	(46)	(40)	(15)	(105)	(58)	(39)	(202)
Emplois de temporaire approuvés 2013/14	-	-	2	12	-	14	18	-	32
Emplois de temporaire proposés 2014/15	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Variation nette	-	-	(2)	(12)	-	(14)	(18)	-	(32)
Total, personnel civil									
Effectif approuvé 2013/14	-	4	48	52	15	119	76	39	234
Effectif proposé 2014/15	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Variation nette	-	(4)	(48)	(52)	(15)	(119)	(76)	(39)	(234)
Total (I-V)									
Effectif approuvé 2013/14									1 144
Effectif proposé 2014/15									-
Variation nette									(1 144)

^a Administrateurs et agents des services généraux.

^b Financés à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions) (personnel civil).

Personnel recruté sur le plan international : diminution nette de 119 postes et emplois (diminution de 105 postes et 14 emplois de temporaire)

Personnel recruté sur le plan national : diminution nette de 76 postes et emplois (diminution de 58 postes et 18 emplois de temporaire)

Volontaires des Nations Unies : diminution nette de 39 emplois de temporaire (diminution de 39 emplois de Volontaire des Nations Unies recruté sur le plan international)

70. L'examen complet des effectifs civils de la Mission a abouti à la suppression des bureaux et sections qui relevaient précédemment du renforcement des capacités dans la composante 3 et, en conséquence, au redéploiement dans d'autres composantes des postes, bureaux et sections restants, dont 900 agents de la Police des Nations Unies et 10 membres du personnel fourni par les gouvernements autorisés. Le tableau ci-dessous récapitule les changements proposés pour la composante 3.

Tableau 8

Ressources humaines : composante 3 (instauration des conditions nécessaires à l'acheminement de l'aide humanitaire)

<i>Unité administrative</i>	<i>Changement proposé</i>	<i>Nombre de postes et emplois concernés</i>	<i>Répartition des postes et emplois concernés</i>	<i>Origine ou destination du transfert ou type de transformation</i>
Bureau du chef de la police	Transferts	(29)	1 D-2, 1 D-1, 3 P-5, 16 P-4, 1 P-3, 5 SM, 2 GN	Destination : composante 1, protection des civils
Groupe du VIH/sida	Transferts	(11)	1 P-4, 1 P-3, 1 SM, 3 AN, 1 GN, 3 VNUI et 1 VNUN	Destination : composante 1, protection des civils
Désarmement, démobilisation et réintégration	Suppressions	(99)	1 D-1, 2 P-5, 3 P-4, 20 P-3, 4 P-2, 6 SM, 8 AN, 31 GN, 24 VNUI	
Bureau de l'état de droit et de l'appui aux institutions chargées de la sécurité	Réaffectation	(1)	1 D-1	Destination : Division des droits de l'homme
	Réaffectations	(2)	1 P-3, 1 P-5	Destination : Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général (Affaires politiques)
	Suppressions	(7)	2 P-5, 1 P-4, 1 P-3, 1 P-2, 1 SM, 1 AN	
Section consultative pour les questions judiciaires	Suppressions	(37)	1 P-5, 7 P-4, 1 P-3, 1 P-2, 1 SM, 6 AN, 1 GN, 5 VNUI, 9 P-3 (PT), 5 AN (PT)	
Section consultative pour la justice militaire	Réaffectation	(1)	1 P-5	Destination : Division des droits de l'homme
	Suppressions	(2)	1 P-4 (PT) et 1 P-3 (PT)	
Section consultative pour les questions pénitentiaires	Transferts	(2)	1 P-5 et 1 GN	Destination : Bureau du chef de la police
	Suppressions	(18)	1 P-5, 4 P-4, 7 P-3, 1 SM, 1 AN, 1 GN, 3 VNUI	

<i>Unité administrative</i>	<i>Changement proposé</i>	<i>Nombre de postes et emplois concernés</i>	<i>Répartition des postes et emplois concernés</i>	<i>Origine ou destination du transfert ou type de transformation</i>
Groupe de la réforme du secteur de la sécurité	Suppressions	(25)	1 P-5, 1 P-4, 2 P-3, 1 AN, 1 GN, 3 VNUI, 1 P-4 (PT), 1 P-3 (PT), 1 P-2 (PT), 13 AN (PT)	
Total		(234)		

Composante 4 : appui à la mise en œuvre de l'Accord de cessation des hostilités

<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de succès</i>
4.1 Accompagnement de la mise en œuvre de l'Accord de cessation des hostilités conclu entre le Gouvernement et le Mouvement/Armée populaire de libération du Soudan dans l'opposition	<p>4.1.1 Sécurité assurée par des patrouilles et des agents surveillant certains sites, en appui au Mécanisme de surveillance et de vérification de l'IGAD</p> <p>4.1.2 Coordination entre la Mission, les équipes techniques conjointes, le Mécanisme de surveillance et de vérification, les équipes de contrôle et de vérification et d'autres parties prenantes</p>

Produits

- Organisation de 72 réunions d'information et 12 missions conjointes avec le Mécanisme de surveillance et de vérification et l'équipe technique conjointe de l'IGAD dans trois États de la région du Haut-Nil
- Appui à la mise en œuvre du mémorandum d'accord conclu avec l'IGAD et facilitation du déploiement des équipes de contrôle et de vérification de l'IGAD à la faveur d'échanges quotidiens avec l'équipe technique conjointe de l'IGAD afin de coordonner les opérations et de mener avec elle 2 réunions mensuelles pour étudier les questions relatives à l'exécution par la MINUSS et l'IGAD de leurs mandats respectifs
- Organisation de 6 réunions avec les parties prenantes concernées par le conflit, y compris, entre autres, les partis politiques, des organisations de la société civile et des groupes de femmes, afin de faire mieux connaître le mandat d'accompagnement de la mise en œuvre de l'Accord de cessation des hostilités qui est celui de la MINUSS
- Appui et conseils, dans le cadre des bons offices de la Mission, pour engager le dialogue avec le Gouvernement et toutes les parties au conflit en vue de favoriser la pleine application de l'Accord
- 140 160 jours-personne de patrouille assurés dans le cadre des équipes intégrées intervenant en appui des équipes de contrôle et de vérification de l'IGAD dans 8 sites afin de favoriser la mise en œuvre de l'Accord de cessation des hostilités (48 hommes par jour x 8 patrouilles x 365 jours)
- Lancement dans les médias d'une campagne visant à mieux faire connaître l'appui de la Mission aux efforts déployés par l'IGAD en faveur de la mise en œuvre de l'Accord de cessation des hostilités et d'autres accords de paix grâce à la publication mensuelle d'articles, de photos et de documents sur la Mission et à la diffusion d'émissions sur le Mécanisme de surveillance et de vérification de l'IGAD, les comités techniques mixtes et les équipes de contrôle et de vérification sur Radio Miraya

Tableau 9

Ressources humaines : composante 4 (appui à la mise en œuvre de l'Accord de cessation des hostilités)

<i>Catégorie</i>										Total
<i>I. Observateurs militaires</i>										
Effectif approuvé 2013/14										-
Effectif proposé 2014/15										-
Variation nette										-
<i>II. Police des Nations Unies</i>										
Effectif approuvé 2013/14										-
Effectif proposé 2014/15										-
Variation nette										-
<i>Personnel recruté sur le plan international</i>										
<i>III. Personnel civil</i>										
	<i>SGA/SSG</i>	<i>D-2/D-1</i>	<i>P-5/P-4</i>	<i>P-3/P-2</i>	<i>Service mobile</i>	Total partiel	<i>Personnel recruté sur le plan national^a</i>	<i>Volontaires des Nations Unies</i>	Total	
Division des droits de l'homme										
Postes approuvés 2013/14	-	1	17	22	2	42	33	39	114	
Postes proposés 2014/15	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Variation nette	-	(1)	(17)	(22)	(2)	(42)	(33)	(39)	(114)	
Groupe de la protection de l'enfance										
Postes approuvés 2013/14	-	-	3	7	1	11	12	9	32	
Postes proposés 2014/15	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Variation nette	-	-	(3)	(7)	(1)	(11)	(12)	(9)	(32)	
Groupe consultatif sur la problématique hommes-femmes										
Effectif approuvé 2013/14	-	-	3	3	1	7	9	2	18	
Effectif proposé 2014/15	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Variation nette	-	-	(3)	(3)	(1)	(7)	(9)	(2)	(18)	
Centre d'opérations conjoint										
Postes approuvés 2013/14	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Postes proposés 2014/15	-	-	2	5	1	8	-	4	12	
Variation nette	-	-	2	5	1	8	-	4	12	
Total, personnel civil										
Postes approuvés 2013/14	-	1	23	32	4	60	54	50	164	
Postes proposés 2014/15	-	-	2	5	1	8	-	4	12	
Variation nette	-	(1)	(21)	(27)	(3)	(52)	(54)	(46)	(152)	

III. Personnel civil	Personnel recruté sur le plan international				Service mobile	Total partiel	Personnel recruté sur le plan national ^a	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2					
Total (I-III)									
Effectif approuvé 2013/14									164
Effectif proposé 2014/15									12
Variation nette									(152)

^a Administrateurs et agents des services généraux.

^b Financés à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions), (personnel civil).

Personnel recruté sur le plan international : diminution nette de 52 postes (diminution de 60 postes et augmentation de 8 postes)

Personnel recruté sur le plan national : diminution nette de 54 postes (diminution de 54 postes)

Volontaires des Nations Unies : diminution nette de 46 emplois de temporaire (diminution de 50 emplois de Volontaire des Nations Unies recruté sur le plan international et augmentation de 4 emplois du même type)

71. À l'issue de l'examen des effectifs civils de la Mission et étant donné que le Conseil de sécurité a modifié le mandat de cette dernière dans sa résolution 2155 (2014), il est proposé de réorienter la composante 4 de façon à ce qu'elle ne soit plus axée sur les droits de l'homme et le respect des normes internationales mais sur l'accompagnement de la mise en œuvre de l'Accord de cessation des hostilités et des accords de paix. De ce fait, il est proposé que le Centre d'opérations conjoint soit rattaché à cette composante et que la Division des droits de l'homme, le Groupe de la protection de l'enfance et le Groupe de la problématique hommes-femmes soient transférés à la composante 2 (surveillance et enquêtes en matière de droits de l'homme). Le tableau ci-dessous récapitule les changements proposés pour la composante 4.

Tableau 10

Ressources humaines : composante 4 (appui à la mise en œuvre de l'Accord de cessation des hostilités)

Unité administrative	Changement proposé	Nombre de postes et emplois concernés	Répartition des postes et emplois concernés	Origine ou destination du transfert ou type de transformation
Division des droits de l'homme	Transferts	(114)	1 D-2, 3 P-5, 14 P-4, 21 P-3, 1 P-2, 2 SM, 14 AN, 19 GN, 39 VNUI	Destination : composante 2, (Surveillance et enquêtes en matière de droits de l'homme)
Groupe de la protection de l'enfance	Transferts	(32)	1 P-5, 2 P-4, 7 P-3, 1 SM, 7 AN, 5 GN, 9 VNUI	Destination : composante 2, (Surveillance et enquêtes en matière de droits de l'homme)

<i>Unité administrative</i>	<i>Changement proposé</i>	<i>Nombre de postes et emplois concernés</i>	<i>Répartition des postes et emplois concernés</i>	<i>Origine ou destination du transfert ou type de transformation</i>
Groupe de la problématique hommes-femmes	Transferts	(18)	1 P-5, 2 P-4, 3 P-3, 1 SM, 7 AN, 2 GN, 2 VNUI	Destination : composante 2 (Surveillance et enquêtes en matière de droits de l'homme)
Centre d'opérations conjoint	Transferts	14	1 P-5, 1 P-4, 4 P-3, 3 P-2, 1 SM, 4 VNUI	Origine : ancienne composante 2 (atténuation des conflits et protection des civils)
	Transferts	(2)	1 P-3 et 1 P-2	Destination : Cellule d'analyse conjointe de la Mission
Total		(152)		

Centre d'opérations conjoint (auparavant rattaché à la composante 2)

Personnel recruté sur le plan international : augmentation nette de 8 postes (10 postes supplémentaires par rapport au budget approuvé pour l'exercice 2013/14 et transfert de 2 postes (1 P-2 et 1 P-3) à la Cellule d'analyse conjointe de la Mission)

Volontaires des Nations Unies : augmentation nette de 4 emplois de temporaire (4 emplois supplémentaires de Volontaire des Nations Unies recruté sur le plan international par rapport au budget approuvé pour 2013/14)

72. Le Centre d'opérations conjoint est le pôle d'information de la Mission. Il assure une surveillance permanente des activités opérationnelles et de l'actualité dans la région afin d'avoir une bonne connaissance de la situation. Il vérifie l'information et envoie rapidement des alertes et des bulletins pour diffuser les renseignements intéressant directement les activités de la Mission. Il collige l'information afin de publier des rapports complets. Il assure également un lien permanent entre le Chef de la Mission, la direction de la Mission, les états-majors à l'échelon des États, les organismes, fonds et programmes des Nations Unies et d'autres entités, selon les besoins. À l'issue de l'examen des effectifs civils de la Mission, il est proposé de transférer deux postes [1 poste d'analyste de l'information et 1 poste de fonctionnaire d'administration (adjoint de 1^{re} classe)] à la Cellule d'analyse conjointe de la Mission afin d'en renforcer les capacités.

Composante 5 : appui

Réalisations escomptées

Indicateurs de succès

5.1 Renforcement de l'efficacité et de l'efficience de l'appui administratif fourni aux 10 États

5.1.1 Simplification continue des mécanismes d'établissement de rapports et de suivi en vue de signaler systématiquement et rapidement les lacunes de l'appui administratif fourni aux États

5.1.2 Mise en place d'initiatives de gestion du changement qui sont efficacement communiquées à la Mission et s'accompagnent d'un appui pour la mise en œuvre

5.1.3 Augmentation de la flotte aérienne :
3 avions et 5 hélicoptères supplémentaires
(2012/13 : 29 appareils; 2013/14 : 27 appareils;
2014/15 : 34 appareils)

5.1.4 Taux de disponibilité des véhicules de 80 %
pour les véhicules légers de transport de passagers
et de 65 % pour les véhicules lourds

Produits

Amélioration des services

- Optimisation des moyens aériens par un réaménagement de la flotte aérienne destiné à maximiser les capacités existantes tout en maintenant la qualité du service, et par l'utilisation de la flotte régionale d'Entebbe et du contrat de service pluriannuel sur les avions gros porteur, afin de tirer parti des appareils actuellement loués et d'exploiter de nouveaux contrats pour la relève, le déploiement et le rapatriement des membres des contingents
- Amélioration, grâce à l'introduction de la gestion de la chaîne logistique, de la prestation des services en termes de ponctualité, de qualité et de réactivité. Pour que les objectifs soient mesurés, améliorés et atteints, les résultats seront suivis en fonction d'indicateurs clefs mis en place à cet effet
- Aide à la mise en œuvre d'Umoja, notamment par des analyses de la qualité des données du système actuel et le nettoyage des données effectués à la Mission
- Maintien de la prise en compte du rapport coût-efficacité et du coût des opérations sur le terrain, en rationalisant les opérations et en limitant les programmes (notamment les grands projets de construction) aux domaines relevant directement du mandat. Il s'agit essentiellement de développer et de moderniser les principaux sites, tout en réduisant la présence de la Mission dans d'autres zones moins touchées, notamment par le retrait des bases d'appui de comté existantes ou prévues

Militaires, personnel de police et personnel civil

- Administration d'un effectif maximal de 3 091 civils, dont 1 002 agents recrutés sur le plan international, 1 608 agents recrutés sur le plan national et 481 Volontaires des Nations Unies
- Déploiement, relève, hébergement et rapatriement d'un maximum de 166 observateurs militaires, 12 334 militaires (dont 392 officiers d'état-major) et 1 323 policiers (dont 663 policiers et 660 membres d'unités de police constituées)
- Vérification, contrôle et inspection du matériel appartenant aux contingents et du matériel de soutien autonome destiné aux militaires et au personnel de police dans 21 lieux et 99 sites de déploiement
- Stockage et distribution de 10 343 tonnes de rations et 115 tonnes de rations de combat et d'eau pour les militaires et policiers
- Mise en œuvre d'un programme de déontologie et discipline pour tous les membres du personnel (militaires, policiers et civils), comprenant formation, prévention, contrôle et mesures disciplinaires
- Fermeture des bases opérationnelles temporaires, des bases opérationnelles de compagnie, des bases d'appui de comté et des bases d'appui au référendum conformément aux besoins de la Mission

Installations et infrastructures

- Entretien et réparation des installations du quartier général de la Mission à Djouba, des sites dans les capitales des 10 États et les 9 bases d'appui de comté, des logements et services publics destinés à 370 fonctionnaires dans la Maison des Nations Unies à Djouba et de 978 logements préfabriqués à Tamping

- Construction de 11 camps militaires établis dans 7 sites pour loger des troupes supplémentaires, d'un bâtiment de 2 étages à parois dures dans la Maison des Nations Unies pour l'hébergement de Volontaires des Nations Unies et de membres de la Police des Nations Unies, et d'une conduite de 7 kilomètres pour acheminer l'eau brute, du Nil à la Maison des Nations Unies
- Exploitation et entretien de 70 usines de purification de l'eau et 195 groupes électrogènes de l'ONU dans 22 sites, y compris stockage de 23,1 litres de carburant et de lubrifiant
- Entretien et remise en état de 395 kilomètres de routes, d'un pont, de 5 aérodromes et de 11 aires d'atterrissage pour hélicoptères et extension de la piste d'atterrissage à Bentiu afin de permettre l'atterrissage d'appareils de type C-130
- Entretien des installations et du maintien de la sécurité des camps pour la protection des sites civils dans 5 lieux

Transports terrestres

- Exploitation et entretien de 2 270 véhicules, remorques, attelages et véhicules blindés de l'ONU et 2 602 véhicules et matériel appartenant aux contingents, dans 10 ateliers situés dans 10 sites, et distribution de 4 millions de litres de carburant et lubrifiant
- Exploitation d'un service de navette quotidienne, 7 jours sur 7, permettant de transporter en moyenne 1 555 agents de l'ONU depuis leur lieu de résidence jusqu'à la zone de la Mission
- Élargissement des opérations des convois de transport lourd dans 5 localités (Bor, Bentiu, Malakal, Wau et Djouba)

Transports aériens

- Exploitation et entretien de 9 avions et de 25 hélicoptères, dont un système de surveillance aérienne sans pilote et 14 aéronefs de type militaire (9 appareils de manœuvre et 5 tactiques), distribution de 19,9 millions de litres de carburant et de lubrifiant pour les opérations aériennes
- Fourniture de 24 380 heures de vol, dont 7 175 heures pour les avions et 17 205 heures pour les hélicoptères, et coordination, assistance et fourniture concernant des services de lutte contre l'incendie pour les aérodromes utilisés par la Mission dans les capitales des États
- Suivi de la construction et de la remise en état d'aérodromes et d'hélistations dans les capitales de 10 États, y compris dans les bases de soutien au pays

Transports maritimes ou fluviaux

- Exploitation et entretien d'une unité fluviale comprenant 12 bateaux appartenant aux contingents, et distribution de 0,4 million de litres de carburant et de lubrifiant

Communications

- Prise en charge technique et maintenance d'un réseau par satellite composé de 2 stations terriennes principales assurant des services de téléphonie, de télécopie, de visioconférence et de transmission de données
- Prise en charge technique et maintenance de 50 microterminaux VSAT, 44 systèmes VSAT fournisseurs d'accès à Internet, 99 centraux téléphoniques, 82 liaisons hertziennes, 1 059 stations fixes et appareils mobiles de transmission radio à haute fréquence, 4 334 stations Tetra et appareils portatifs de transmission radio à très haute fréquence et 1 559 appareils mobiles de transmission radio à très haute fréquence et stations Tetra
- Prise en charge technique et entretien de 26 stations de radiodiffusion FM dans 4 installations de production radiophonique

Informatique

- Prise en charge technique et entretien de 88 serveurs, 4 559 ordinateurs (ordinateurs de bureau et ordinateurs portables, dont 430 « clients légers » ou ordinateurs virtuels), 742 imprimantes et 200 expéditeurs numériques, 5 000 comptes de messagerie et 41 réseaux locaux et étendus destinés à 5 000 comptes utilisateurs
- Fourniture d'un appui cartographique et d'études basées sur un système de positionnement universel, dans les limites du mandat de la Mission, outre la fourniture de 7 000 cartes à divers clients et la tenue d'un site Web intranet du système d'information géographique

Santé

- Exploitation et entretien de 11 centres médicaux de niveau I appartenant à l'ONU, de 17 centres médicaux de niveau I appartenant aux contingents, de 4 hôpitaux de niveau II appartenant aux contingents répartis sur 12 sites et dispositifs d'évacuation sanitaire par route ou par air utilisés dans toute la zone d'opérations et pour tout le personnel des Nations Unies ainsi que la population civile locale en cas d'urgence
- Fonctionnement et entretien de centres offrant à l'ensemble du personnel de la Mission des services facultatifs et confidentiels de dépistage du VIH et des conseils en la matière
- Programmes de gestion du stress à l'intention de tout le personnel de la Mission (groupes d'entraide, personnes assurant le relais avec les familles et volontaires des centres d'appels)
- Affectation de conseillers du personnel dans les États et les bases d'appui de comté, qui donneront un soutien psychologique et post-traumatique dans les 48 heures suivant la notification d'un incident grave

Sécurité

- Fourniture de services de sécurité 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 dans toute la zone de la Mission, et fourniture de services de protection rapprochée 24 heures sur 24 aux responsables de la Mission et aux personnalités en visite
 - Formation de base à la sécurité et organisation d'exercices élémentaires de lutte contre les incendies à l'intention de tous les nouveaux membres du personnel de la Mission
 - Contrôle des accès et fourniture de services de la sécurité en vue de la protection des sites civils dans les complexes de la MINUSS
 - Évaluation des risques et des menaces pour la sécurité, y compris des enquêtes sur la sécurité des installations en vue d'apporter les améliorations matérielles nécessaires à la protection des sites civils dans l'enceinte de la Mission
 - Évaluation des conditions routières afin d'ouvrir des routes pour faciliter l'acheminement de l'aide humanitaire, le respect des droits de l'homme et la sécurité aérienne
-

Tableau 11
Ressources humaines : composante 5 (appui)

V. Personnel civil	Personnel recruté sur le plan international					Total partiel	Personnel recruté sur le plan national ^a	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2	Service mobile				
Bureau du Directeur de l'appui à la mission									
Effectif approuvé 2013/14		2	6	6	10	24	5	1	30
Effectif proposé 2014/15		1	6	10	23	40	20	7	67
Variation nette		(1)	–	4	13	16	15	6	37
Bureau du Directeur adjoint de l'appui à la mission									
Effectif approuvé 2013/14	–	–	21	27	88	136	478	78	692
Effectif proposé 2014/15	–	1	17	7	49	74	194	30	298
Variation nette	1	(4)	(20)	(39)	(62)	(284)	(48)	(394)	
Gestion de la chaîne logistique (anciennement Services administratifs)									
Effectif approuvé 2013/14	–	1	16	20	55	92	203	68	363
Effectif proposé 2014/15		1	15	30	88	134	307	96	537
Variation nette	–	–	(1)	10	33	42	104	28	174
Emplois de temporaire approuvés 2013/14	–	–	1	1	1	3	–	–	3
Emplois de temporaire proposés 2014/15	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Variation nette	–	–	(1)	(1)	(1)	(3)	–	–	(3)
Total partiel, Gestion de la chaîne logistique (anciennement Services administratifs)									
Effectif approuvé 2013/14	–	1	17	21	56	95	203	68	366
Effectif proposé 2014/15	–	1	15	30	88	134	307	96	537
Variation nette	–	–	(2)	9	32	39	104	28	171
Opérations logistiques (auparavant Services d'appui intégré)									
Effectif approuvé pour 2013/14		1	16	22	144	183	574	154	911
Effectif proposé 2014/15		1	18	26	90	136	485	150	770
Variation nette	–	2	4	(54)	(48)	(89)	(4)	(141)	
Technologies géospatiales, de l'informatique et des télécommunications									
Effectif approuvé 2013/14	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Effectif proposé 2014/15	–	–	4	5	58	67	117	30	214
Variation nette	–	–	4	5	58	67	117	30	214

V. Personnel civil	Personnel recruté sur le plan international					Total partiel	Personnel recruté sur le plan national ^a	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2	Service mobile				
Section de la sûreté et de la sécurité									
Effectif approuvé 2013/14	–	–	2	32	114	148	115	–	263
Effectif proposé 2014/15	–	–	2	34	150	186	118	–	304
Variation nette	–	–	–	2	36	38	3	–	41
Emplois de temporaire approuvés 2013/14	–	–	–	2	–	2	–	–	2
Emplois de temporaire proposés 2014/15	–	–	–	5	27	32	–	–	32
Variation nette	–	–	–	3	27	30	–	–	30
Total partiel, Section de la sûreté et de la sécurité									
Effectif approuvé pour 2013/14	–	–	2	34	114	150	115	–	265
Effectif proposé 2014/15	–	–	2	39	177	218	118	–	336
Variation nette	–	–	–	5	63	68	3	–	71
Total partiel, personnel civil									
Effectif approuvé 2013/14	–	4	61	107	411	583	1 375	301	2 259
Effectif proposé 2014/15	–	4	62	112	458	636	1 241	313	2 190
Variation nette	–	–	1	5	47	53	(134)	12	(69)
Total partiel, personnel civil									
Emplois de temporaire approuvés ^b 2013/14	–	–	1	3	1	5	–	–	5
Emplois de temporaire proposés ^b 2014/15	–	–	–	5	27	32	–	–	32
Variation nette	–	–	(1)	2	26	27	–	–	27
Total, composante 5									
Effectif approuvé 2013/14	–	4	62	110	412	588	1 375	301	2 264
Effectif proposé 2014/15	–	4	62	117	485	668	1 241	313	2 222
Variation nette	–	–	–	7	73	80	(134)	12	(42)

^a Administrateurs et agents des services généraux recrutés sur le plan national.

^b Financés à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions) (personnel civil).

Personnel recruté sur le plan international : augmentation nette de 80 postes et emplois (53 postes et 27 emplois de temporaires supplémentaires)

Personnel recruté sur le plan national : diminution nette de 135 postes

Volontaires des Nations Unies : augmentation nette de 12 postes

73. En application de la résolution 2155 (2014) du Conseil de sécurité, la MINUSS a procédé à un examen complet des effectifs afin d'aligner les ressources sur son nouveau mandat. À cet effet, elle a pris en compte la rationalisation de la

composante appui au titre des nouvelles priorités du mandat, la réorganisation de la Division de l'appui à la mission dans le cadre de la Stratégie globale d'appui aux missions, le regroupement de certaines fonctions de la Division de l'appui à la mission au quartier général de la Mission à Djouba (la suppression des plateformes, par exemple, ce qui confère plus de flexibilité à la Division de l'appui à la mission et lui permet de réviser ses priorités rapidement) et le renforcement de la responsabilisation au quartier général de la Mission et au niveau des États. Le tableau 12 est un récapitulatif des modifications apportées aux unités administratives au titre de cette composante.

Tableau 12

Ressources humaines : composante 5 (appui)
Récapitulatif des modifications apportées aux unités administratives
dans le cadre de la réorganisation de la composante appui

<i>Unité administrative</i>	<i>Type de modification</i>	<i>Description</i>
Bureau du Directeur de l'appui à la mission		
Centre d'appui à la mission et Groupe du matériel appartenant aux contingents	Création	Ancien Centre des opérations logistiques conjointes du Bureau du Directeur adjoint de l'appui à la mission
Groupe d'appui aux comités	Création	
Bureau du Responsable du pôle administratif – Politiques	Création	Centre de liaison pour les questions d'audit et supervision du Groupe d'appui aux comités
Bureau du Directeur de l'appui à la mission	Aucune modification	
Sécurité aérienne	Aucune modification	
Commission d'enquête	Aucune modification	
<i>Anciennes unités administratives</i>		
Section du budget	Restructuration	Fusion avec la Section des finances pour former la Section du budget et des finances relevant du Bureau du Directeur adjoint de l'appui à la mission
Groupe de la planification de l'appui et des politiques	Suppression	Suppression et réorganisation des postes et transfert à la Division de l'appui à la mission
Bureau du Directeur adjoint de l'appui à la mission		
Budget et finances	Création	Section résultant de la fusion de la Section du budget du Bureau du Directeur de l'appui à la mission et de la Section des finances du Bureau du Directeur adjoint de l'appui à la mission
Bureau du Responsable du pôle administratif – Opérations	Création	Coordination des 9 responsables de l'appui (États)

<i>Unité administrative</i>	<i>Type de modification</i>	<i>Description</i>
Gestion des résultats	Création	Suivi des principaux indicateurs de résultats liés au contrôle de la gestion et à la prise de décisions
Ressources humaines	Restructuration	Anciens Services d'appui administratif (qu'il est proposé de transformer en Gestion de la chaîne logistique)
Bureau d'appui aux Volontaires des Nations Unies	Restructuration	Anciens Services d'appui administratif (qu'il est proposé de transformer en Gestion de la chaîne logistique)
Centre de formation	Restructuration	Anciens Services d'appui administratif (qu'il est proposé de transformer en Gestion de la chaîne logistique)
<i>Anciennes unités administratives</i>		
Section des bases logistiques et des plateformes avancées	Restructuration	Intégration à la Gestion de la chaîne logistique
Gestion du matériel	Restructuration	Intégration à la Gestion de la chaîne logistique
Contrôle des mouvements	Restructuration	Regroupement au sein de la Section du contrôle du matériel et des mouvements relevant de la Gestion de la chaîne logistique
Centre des opérations logistiques conjointes	Restructuration	Transformation en Centre d'appui à la mission et Groupe du matériel appartenant aux contingents relevant du Bureau du Directeur de l'appui à la mission
Section des approvisionnements	Restructuration	Intégration à la Gestion des stocks et des produits relevant de la Gestion de la chaîne logistique
Groupe de la gestion des marchés	Restructuration	Intégration à la Gestion de la chaîne logistique
Responsables de l'appui (État) (y compris les bureaux d'État et les bases d'appui de comté)	Restructuration	Transformation en Bureau du Responsable du pôle administratif – Opérations et transfert des postes à la Division de l'appui à la mission
Gestion de la chaîne logistique (anciennement Services d'appui administratif)		
Bureau de l'Administrateur de la chaîne logistique	Création	Ancien Bureau du Chef des services administratifs
Contrôle des mouvements de la distribution	Création	Ancien contrôle des mouvements et gestion du matériel du Bureau du Directeur adjoint de l'appui à la mission. Il comprend le Groupe de la réception et de l'inspection et le Groupe de la cession du matériel, ainsi que l'ancien Bureau du Chef des Services administratifs.

<i>Unité administrative</i>	<i>Type de modification</i>	<i>Description</i>
Gestion des stocks et des produits	Création	Ancienne Section des approvisionnements du Bureau du Directeur adjoint de l'appui à la mission. Elle comprend la gestion des biens, le Groupe des carburants et le Groupe des rations.
Transports aériens	Restructuration	Anciens Services d'appui intégré (qu'il est proposé de transformer en Opérations logistiques)
Section des achats	Aucune modification	
<i>Anciennes unités administratives</i>		
Bureau du Chef des Services administratifs	Restructuration	Transformation en Bureau de l'Administrateur de la chaîne logistique relevant de la Gestion de la chaîne logistique
Centre de formation	Restructuration	Regroupement sous le Bureau du Directeur adjoint de l'appui à la mission
Section des finances	Restructuration	Fusion avec la Section du budget du Bureau du Directeur de l'appui à la mission pour former la Section du budget et des finances relevant du Bureau du Directeur adjoint de l'appui à la mission
Section des services de santé	Restructuration	Anciennement Services d'appui administratif, intégration aux Opérations logistiques (anciennement Services d'appui intégré)
Bureau d'appui aux Volontaires des Nations Unies	Restructuration	Intégration au Bureau du Directeur adjoint de l'appui à la mission
Ressources humaines	Restructuration	Intégration au Bureau du Directeur adjoint de l'appui à la mission
Soutien psychosocial et qualité de vie	Restructuration	Intégration aux Opérations logistiques (anciennement Services d'appui intégré). Il est proposé de faire relever le soutien psychosocial de la Section des services de santé et la qualité de vie des Services généraux.
Opérations logistiques (auparavant Services d'appui intégré)		
Bureau du Chef des Opérations logistiques	Création	Ancien Bureau du Chef des services d'appui intégré
Acquisitions	Création	Le service facilitera la gestion et le contrôle centralisés du plan d'achat de la Mission lié à la prestation de services logistiques.
Section des services de santé	Restructuration	Elle relevait des anciens Services d'appui administratif (qu'il est proposé de transformer en Gestion de la chaîne logistique).

<i>Unité administrative</i>	<i>Type de modification</i>	<i>Description</i>
Soutien psychosocial	Restructuration	Il relevait des anciens Services d'appui administratif (qu'il est proposé de transformer en Gestion de la chaîne d'approvisionnement) et devrait dépendre de la Section des services de santé.
Services généraux	Restructuration	Anciens Services d'appui administratif (qu'il est proposé de transformer en Gestion de la chaîne logistique)
Qualité de vie	Restructuration	Elle relevait des anciens Services d'appui administratif (qu'il est proposé de transformer en Gestion de la chaîne d'approvisionnement) et devrait dépendre des Services généraux
Section des transports	Aucune modification	
Section du génie	Aucune modification	
<i>Anciennes unités administratives</i>		
Bureau du Chef des services d'appui intégré	Restructuration	Transformation en Bureau du Chef des opérations logistiques
Section des transports aériens	Restructuration	Intégration à la Gestion de la chaîne logistique
Communications et informatique	Restructuration	Intégration au Bureau des technologies géospatiales, de l'informatique et des télécommunications qu'il est proposé de créer
Services d'information géographique	Restructuration	Intégration au Bureau des technologies géospatiales, de l'informatique et des télécommunications qu'il est proposé de créer
Technologies géospatiales, de l'informatique et des télécommunications		
Communications et informatique	Restructuration	Ce service relevait des anciens Services d'appui intégré (Opérations logistiques)
Service d'information géographique	Restructuration	Ce service relevait des anciens Services d'appui intégré (Opérations logistiques)

Bureau du Directeur de l'appui à la mission

Personnel recruté sur le plan international : augmentation de 16 postes

Personnel recruté sur le plan national : augmentation de 15 postes

Volontaires des Nations Unies : augmentation de 6 postes

74. Le tableau 13 récapitule les modifications du tableau d'effectifs proposées pour le Bureau du Directeur de l'appui à la Mission. L'accent est mis sur les fonctions stratégiques, politiques et de supervision tout en tenant compte du réaménagement des fonctions découlant de l'examen des effectifs civils comme suite à la résolution 2155 (2014) et la Stratégie globale d'appui aux missions.

Tableau 13
Composante 5 : appui
Bureau du Directeur de l'appui à la mission

<i>Unité administrative</i>	<i>Type de modification</i>	<i>Nombre de postes et d'emplois concernés</i>	<i>Répartition des postes et emplois concernés</i>	<i>Origine ou destination du transfert ou type de transformation</i>
Bureau du Directeur de l'appui à la mission	Transfert	(1)	1 D-1	Destination : Bureau du Directeur adjoint de l'appui à la mission
	Réaffectation	(1)	1 P-4	Destination : Responsable du pôle administratif – Politiques
	Transfert	(1)	1 AN	Destination : Responsable du pôle administratif – Politiques
	Transfert	(1)	1 P-3	Destination : Centre d'appui à la mission
	Réaffectation	1	1 SM	Origine : Approvisionnement
	Réaffectation	1	1 GN	Origine : Centre des opérations logistiques conjointes
	Réaffectation	1	1 VNUI	Origine : Groupe de la gestion des marchés
	Réaffectation	1	1 SM	Origine : ancien Groupe de la planification relevant du Bureau du Directeur de l'appui à la mission
	Réaffectation	(1)	1 SM	Destination : Bureau du Directeur de l'appui à la mission
	Réaffectation	(1)	1 GN	Destination : Bureau du Directeur de l'appui à la mission
Centre d'appui à la mission et Groupe du matériel appartenant aux contingents	Réaffectation	1	1 GN	Origine : ancien Groupe de la planification relevant du Bureau du Directeur de l'appui à la mission
	Création	1	1 SM	
	Réaffectation	1	1 P-4	Origine : Section des bases logistiques et des plateformes avancées
	Transfert	1	1 P-3	Origine : Section des bases logistiques et des plateformes avancées
	Transfert	1	1 VNUI	Origine : Responsables de l'appui (États)
	Transfert	1	1 P-3	Origine : Bureau du Directeur de l'appui à la mission
	Transferts	25	1 P-5, 2 P-3, 1 P-2, 9 SM, 1 AN, 11 GN	Origine : Centre des opérations logistiques conjointes
	Transferts	10	1 P-3, 5 SM, 4 VNUI	Origine : Section de la gestion du matériel
Transfert	1	1 SM	Origine : transports	

<i>Unité administrative</i>	<i>Type de modification</i>	<i>Nombre de postes et d'emplois concernés</i>	<i>Répartition des postes et emplois concernés</i>	<i>Origine ou destination du transfert ou type de transformation</i>
Bureau du Responsable du pôle administratif – Politiques	Réaffectation	1	1 P-5	Origine : ancien Bureau du Chef des services d'appui intégré
	Transferts	2	1 P-4, 1 AN	Origine : Bureau du Directeur de l'appui à la mission (planification)
Sécurité aérienne	Transfert	(1)	1 P-3	Destination : Section du génie
Groupe d'appui aux comités	Transferts	6	1 P-3, 2 SM, 1 AN, 2 GN	Origine : Services généraux
Budget	Réaffectation	(1)	1 P-3	Destination : Bureau du Chef de la police
	Transferts	(10)	1 P-5, 2 P-4, 6 SM, 1 GN	Destination : Section du budget et des finances relevant du Directeur adjoint de l'appui à la mission
Total		37		

Bureau du Directeur de l'appui à la mission

75. Il est proposé de supprimer le Groupe de la planification de l'appui à la mission et des politiques relevant du Bureau et de transférer ou réaffecter les postes à d'autres unités administratives de la Division de l'appui à la mission. En vue de renforcer l'autorité du Bureau du Directeur adjoint de l'appui à la mission, il est proposé de transférer le poste de directeur adjoint de l'appui à la mission (D-1).

Centre d'appui à la mission et Groupe du matériel appartenant aux contingents

76. Il est proposé de créer le Centre d'appui à la mission et Groupe du matériel appartenant aux contingents, auparavant Centre des opérations logistiques conjointes, pour améliorer le contrôle de la gestion, la planification et la coordination des opérations de la Mission. Ce groupe permettra également de définir les niveaux stratégique, opérationnel et tactique de la coordination de l'appui ainsi que la planification à court et à long terme; mettre en place une cellule d'analyse des données logistiques au sein de la Cellule des opérations afin d'améliorer la vigilance opérationnelle dans toute la Division de l'appui à la mission; et renforcer la coordination et les relations avec les Opérations logistiques et la Gestion de la chaîne logistique.

Bureau du Responsable du pôle administratif – Politiques

77. Il est proposé de créer le Bureau du Responsable du pôle administratif – Politiques, qui servira de centre de coordination pour les questions d'audit de la Mission et contribuera également à l'élaboration des politiques à l'échelle de la Mission et à l'application des mémorandums d'accord. Il est également chargé de superviser le Groupe d'appui aux comités.

Sécurité aérienne

78. Il est proposé de transférer un poste de spécialiste de la santé et de la sécurité (P-3) à la Section du génie, afin d'assurer la cohérence des programmes concernant

le bien-être des fonctionnaires de la Mission dans leur espace de travail et de vie, tels que les bureaux et les logements dans les camps de la MINUSS.

Groupe d'appui aux comités

79. Il est proposé de créer le Groupe d'appui aux comités pour fournir des orientations et veiller à l'application des politiques et des procédures ainsi que des mesures de contrôle appropriées dans tous les aspects des opérations de la Mission, y compris, mais sans s'y limiter, l'atténuation des risques. Les examens et les recommandations formulées reposent sur une procédure régulière qui garantit la transparence et la responsabilisation. L'ancien Groupe du Comité de contrôle du matériel et des réclamations relevant de la Section des services généraux est devenu le Groupe d'appui aux comités, qui relève du Bureau du Responsable du pôle administratif – Politiques, chargé de coordonner le Comité local d'examen des réclamations, le Comité local de contrôle du matériel et les demandes d'indemnisation de tierces parties. Il appuie également les activités de la Commission d'enquête, du Comité local des marchés et du Comité mixte de suivi.

Section du budget

80. Conformément à la Stratégie globale d'appui aux missions, il est proposé de fusionner la Section du budget avec la Section des finances au sein du Bureau du Directeur adjoint de l'appui à la mission.

Bureau du Directeur adjoint de l'appui à la mission

Personnel recruté sur le plan international : diminution de 62 postes

Personnel recruté sur le plan national : diminution de 284 postes

Volontaires des Nations Unies : diminution de 48 postes

81. Le Bureau du Directeur adjoint de l'appui à la mission gère les ressources humaines et financières de la Mission et assure la supervision et la coordination des activités concernant les structures d'appui (États). Il a été réorganisé conformément aux réaménagements prévus par la résolution 2155 (2014) du Conseil de sécurité et à la Stratégie globale d'appui aux missions. Les sections suivantes ont été transférées à d'autres bureaux de la Division de l'appui à la mission : Responsables de l'appui (États), Centre des opérations logistiques conjointes, Approvisionnement, Gestion du matériel, Bases logistiques et plateformes avancées, Contrôle des mouvements et Gestion des marchés. Le tableau 14 récapitule les changements qu'il est proposé d'apporter au tableau d'effectifs.

Tableau 14

Composante 5 : appui

Bureau du Directeur adjoint de l'appui à la mission

<i>Unité administrative</i>	<i>Changement proposé</i>	<i>Nombre de postes et emplois concernés</i>	<i>Répartition des postes et emplois concernés</i>	<i>Origine ou destination du transfert ou type de transformation</i>
Équipe des collaborateurs directs du Directeur adjoint de l'appui à la mission	Transfert	1	1 D-1	Du Bureau du Directeur de l'appui à la mission

<i>Unité administrative</i>	<i>Changement proposé</i>	<i>Nombre de postes et emplois concernés</i>	<i>Répartition des postes et emplois concernés</i>	<i>Origine ou destination du transfert ou type de transformation</i>
	Réaffectation	(1)	1 P-5	À la Section de la gestion des résultats
	Réaffectation à un poste technique	(1)	1 P-3	À la Division de la communication et de l'information
Budget et finances	Réaffectation	1	1 SM	Du Bureau du chef de la police
	Transferts	10	1 P-5, 2 P-4, 6 SM, 1 GN,	Du Bureau du budget
	Transferts	20	1 P-3, 8 SM, 1 AN, 10 GN	Du Bureau des finances des anciens Services administratifs
Ressources humaines	Transferts	39	1 P-5, 2 P-4, 2 P-3, 15 SM, 5 AN, 14 GN	De la Section des ressources humaines des anciens Services administratifs
Bureau du Responsable du pôle administratif – opérations – responsable de l'appui	Réaffectation	1	1 P-5	De la Section de la gestion du matériel
	Réaffectation	1	1 P-4	De la Section des bases logistiques et des plateformes avancées
	Transferts	4	1 P-2, 2 AN, 1 GN	Du Centre des opérations logistiques conjointes
	Transferts	172	4 P-4, 12 SM, 142 AN, 14 VNUI	De la Section des responsables de l'appui (États)
Centre de formation	Transferts	16	1 P-4, 3 P-3, 4 ANI, 4 GN, 4 VNUI	Du Centre de formation, pilier Gestion de la chaîne logistique (anciens Services administratifs)
Groupe de l'appui aux Volontaires des Nations Unies	Transferts	6	2 GNI, 3 VNUI, 1 VNUN	Du Groupe de l'appui aux Volontaires des Nations Unies, pilier Gestion de la chaîne logistique (anciens Services administratifs)
Gestion des résultats	Réaffectation	1	1 P-5	Du Bureau du Directeur adjoint de l'appui à la mission
	Réaffectation	1	1 P-4	De la Section des approvisionnements
	Réaffectation	1	1 SM	De la Section des bases logistiques et des plateformes avancées
Responsables de l'appui	Transferts	20	1 P-4, 5 SM, 6 GN, 8 VNUI	De la Section de la gestion du matériel
	Suppressions	(2)	2 GN	
	Réaffectations	(50)	50 GN	À la Division des affaires civiles
	Réaffectation	(1)	1 VNUI	À la Section de l'aviation
	Réaffectations	(6)	6 VNUI	À la Section des services de santé
	Transfert	(1)	1 VNUI	Au Centre d'appui à la mission et Groupe du matériel appartenant aux contingents
	Réaffectations	(4)	4 VNUI	À la Section des transports
	Réaffectations	(2)	2 VNUI	Au Groupe de gestion des entrepôts et des marchandises
	Transferts	(162)	4 P-4, 10 SM, 134 GN, 14 VNUI	Au Bureau du Responsable du pôle administratif – Opérations
	Réaffectations	(10)	2 SM, 8 GN	Au Bureau du Responsable du pôle administratif – Opérations

<i>Unité administrative</i>	<i>Changement proposé</i>	<i>Nombre de postes et emplois concernés</i>	<i>Répartition des postes et emplois concernés</i>	<i>Origine ou destination du transfert ou type de transformation</i>
Centre des opérations logistiques conjointes	Transferts	(25)	1 P-5, 2 P-3, 1 P-2, 9 SM, 1 AN, 11 GN	Au Centre d'appui à la mission et Groupe du matériel appartenant aux contingents
	Transferts	(4)	1 P-2, 2 AN, 1 GN	Au Bureau du Responsable administratif (hors classe) – Opérations
	Réaffectation	(1)	1 SM	À la Section des transports
	Transfert	(1)	1 GN	Au Bureau du Directeur de l'appui à la mission
Section des approvisionnements	Suppressions	(12)	1 AN, 11 GN	
	Réaffectation	(1)	1 P-4	À la Section de la gestion des résultats
	Réaffectation	(1)	1 SM	Au Bureau du Directeur de l'appui à la mission
	Réaffectation	(1)	1 VNUI	Au Groupe de la gestion des entrepôts et des marchandises
	Transferts	(3)	1 SM, 1 GN, 1 VNUI	À la Section des acquisitions
	Transferts	(3)	1 SM, 1 AN, 1 VNUI	À la Section des services généraux
	Transferts	(96)	1 P-5, 3 P-4, 3 P-3, 3 P-2, 10 SM, 8 AN, 60 GN, 8 VNUI	Au Groupe de la gestion des entrepôts et des marchandises
Section de la gestion du matériel	Suppressions	(10)	10 GN	Au Bureau du Responsable du pôle administratif – Opérations
	Réaffectation	(1)	1 P-5	
	Réaffectation	(1)	1 P-3	À la section de distribution (contrôle des mouvements)
	Réaffectation	(1)	1 SM	À la Section des acquisitions
	Transferts	(20)	1 P-4, 5 SM, 6 GN, 8 VNUI	À la Section de la gestion des résultats
	Transferts	(8)	1 SM, 5 GN, 2 VNUI	À la section de la distribution (contrôle des mouvements), pilier Gestion de la chaîne logistique
	Transferts	(10)	1 P-3, 5 SM, 4 VNUI	Au Centre d'appui à la mission et Groupe du matériel appartenant aux contingents
	Transferts	(30)	1 P-2, 4 SM, 23 GN, 2 VNUI	Au Groupe de la gestion des entrepôts et des marchandises
Bases logistiques et plateformes avancées	Suppressions	(9)	9 GN	
	Réaffectations	(5)	5 GN	À la section de la distribution (contrôle des mouvements), pilier Gestion de la chaîne logistique
	Réaffectation	(1)	1 P-4	Au Centre d'appui à la mission et Groupe du matériel appartenant aux contingents
	Réaffectation	(1)	1 P-4	Au Bureau du Responsable du pôle administratif – Opérations
	Réaffectations	(2)	2 VNUI	Au Groupe de la gestion des entrepôts et des marchandises
	Réaffectations	(2)	1 P-4, 1 P-3	À la Section des acquisitions

<i>Unité administrative</i>	<i>Changement proposé</i>	<i>Nombre de postes et emplois concernés</i>	<i>Répartition des postes et emplois concernés</i>	<i>Origine ou destination du transfert ou type de transformation</i>
	Réaffectation	(1)	1 SM	À la Section de la gestion des résultats
	Transferts	(27)	27 GN	À la section de la distribution (contrôle des mouvements)
	Réaffectation	(1)	1 VNUI	À la Section des services généraux
	Réaffectation	(1)	1 VNUI	À la Section des services de santé
	Transfert	(1)	1 P-3	Au Centre d'appui à la mission et Groupe du matériel appartenant aux contingents
	Transferts	(15)	1 P-4, 3 P-3, 4 SM, 3 GN, 4 VNUI	Au Groupe de la gestion des entrepôts et des marchandises
Contrôle des mouvements	Transferts	(139)	1 P-5, 1 P-4, 4 P-3, 28 SM, 4 AN, 87 GN, 14 VNUI	À la section de la distribution (contrôle des mouvements), pilier Gestion de la chaîne logistique
Groupe de la gestion des marchés	Suppression	(1)	1 GN	
	Réaffectation	(1)	1 P-4	À la Section des services généraux (qualité de vie)
	Réaffectation	(1)	1 VNUI	Au Bureau du Directeur de l'appui à la mission
	Réaffectation	(1)	1 P-3	À la section de la distribution (contrôle des mouvements), pilier Gestion de la chaîne logistique
	Réaffectation	(1)	1 P-3	À la Section du génie
	Transfert	(1)	1 P-3	À la Section des services généraux
	Réaffectation	(1)	1 GN	À la Section des services généraux
	Transferts	(6)	1 P-3, 2 SM, 3 GN	Au Groupe de la gestion des entrepôts et des marchandises
	Transfert	(1)	1 SM	Au Groupe de la gestion des entrepôts et des marchandises
	Total	(394)		

Bureau du Directeur adjoint de l'appui à la mission

82. Il est proposé de transférer du Bureau du Directeur de l'appui à la mission à ce bureau le poste de directeur adjoint de l'appui à la mission (D-1). Afin de renforcer les capacités d'autres sections et divisions, il est également proposé de réaffecter le poste P-5 à la Section de la gestion des résultats et un poste P-3 à la Division de la communication et de l'information.

Section du budget et des finances, Section des ressources humaines, Centre de formation, Groupe de l'appui aux Volontaires des Nations Unies

83. Dans le cadre de la mise en œuvre de la Stratégie globale d'appui aux missions, il est proposé de rattacher la Section du budget et des finances, la Section

des ressources humaines, le Centre de formation et le Groupe de l'appui aux Volontaires des Nations Unies au Bureau du Directeur adjoint de l'appui à la mission. La Section du budget et des finances comprend à la fois des postes du Bureau du budget, qui était précédemment rattaché au Bureau du Directeur de l'appui à la mission, et du Bureau des finances, qui relevait précédemment des Services administratifs (devenus le pilier Gestion de la chaîne logistique). La Section des ressources humaines, le Centre de formation et le Groupe de l'appui aux Volontaires des Nations Unies ont également été transférés des Services administratifs.

Bureau du Responsable du pôle administratif – Opérations

84. Il est proposé de créer un Bureau du Responsable du pôle administratif – Opérations, afin de renforcer le soutien et la coordination des activités des neuf responsables de l'appui (État), qui représentent le Directeur de l'appui à la mission au niveau des États. Le Bureau sera chargé de superviser la gestion et l'administration au niveau des États, de fournir un appui et des conseils aux responsables de l'appui pour l'application des règles et des politiques, d'assurer la coordination entre le quartier général de la Mission et les bureaux extérieurs pour les questions administratives, d'optimiser les procédures et les règles administratives et financières de l'appui à la mission et de proposer et piloter des activités de gestion du changement dans le domaine des opérations et de l'administration afin d'améliorer les résultats. Les changements d'effectif proposés au titre de ce bureau sont indiqués au tableau 14.

Section de la gestion des résultats

85. Il est proposé de créer une Section de la gestion des résultats qui sera chargée de coordonner et de suivre les principaux indicateurs de résultats concernant le contrôle de la gestion et la prise de décisions afin d'optimiser les résultats des sections relevant de la Division de l'appui à la mission. En outre, la Section prendra toutes les initiatives de gestion du changement nécessaires pour coordonner la mise en œuvre des nouveaux systèmes ou modes de fonctionnement, la formation, l'amélioration des processus et l'adoption des pratiques optimales. Les changements d'effectif au titre de la Section de la gestion des résultats sont indiqués au tableau 14.

Gestion de la chaîne logistique (anciens Services administratifs)

Personnel recruté sur le plan international : augmentation nette de 39 postes (augmentation de 42 postes et diminution de 3 postes de temporaire)

Personnel recruté sur le plan national : augmentation de 104 postes

Volontaires des Nations Unies : augmentation de 28 emplois de temporaire (augmentation de 29 emplois de Volontaire des Nations Unies recruté sur le plan international et diminution de 1 emploi de Volontaire des Nations Unies recruté sur le plan national)

86. Le pilier Gestion de la chaîne logistique (anciens Services administratifs) couvre l'ensemble des activités de gestion des stocks, des achats à la cession en passant par l'entreposage et la distribution. Le nouveau service est composé de quatre sections principales : a) achats; b) aviation; c) distribution (contrôle des

mouvements); et d) gestion des entrepôts et des marchandises. Les anciennes fonctions des sections Bases logistiques et plateformes avancées, Gestion du matériel, Approvisionnements et Gestion des marchés sont intégrées dans ce pilier, la Section des acquisitions relevant maintenant des opérations logistiques pour le contrôle et la répartition des tâches. Les sections et les groupes qui relevaient des anciens Services administratifs, tels que le Bureau du Chef, la Section des services de santé, la Section des finances, la Section des ressources humaines, le Centre de formation, le Groupe de l'appui aux Volontaires des Nations Unies, la Section des services généraux et le Groupe du soutien psychosocial et de la qualité de vie, seront intégrés à d'autres sections ou groupes de la Division de l'appui à la mission. Le tableau 15 récapitule les changements qu'il est proposé d'apporter au tableau d'effectifs.

Tableau 15
Composante 5 : appui
Gestion de la chaîne logistique (anciens Services administratifs)

<i>Unité administrative</i>	<i>Changement proposé</i>	<i>Nombre de postes et emplois concernés</i>	<i>Répartition des postes et emplois concernés</i>	<i>Origine ou destination du transfert ou type de transformation</i>
Bureau du Chef de la gestion de la chaîne logistique	Transferts	5	1 D-1, 1 P-4, 1 P-3, 1 sM, 1 GN	Du Bureau du Chef des services administratifs
Aviation	Réaffectation	1	1 VNUI	De la Section des responsables de l'appui (État)
	Transferts	131	1 P-5, 2 P-4, 5 P-3, 3 P-2, 19 SM, 57 GN, 44 VNUI	De la Section de l'aviation, qui relevait des anciens Services d'appui intégrés
Distribution (contrôle des mouvements)	Créations	4	4 SM	
	Réaffectations	5	5 GN	De la Section des bases logistiques et des plateformes avancées
	Réaffectation	1	1 P-3	De la Section de la gestion du matériel
	Transfert	1	1 VNUI	Du Bureau du Chef des services administratifs
	Réaffectation	1	1 P-3	Du Groupe de la gestion des marchés
	Transferts	5	3 SM, 2 GN	De la Section des services généraux
	Transferts	27	27 GN	De la Section des bases logistiques et des plateformes avancées
	Transferts	139	1 P-5, 1 P-4, 4 P-3, 28 SM, 4 AN, 87 GN, 14 VNUI	De l'Unité de contrôle des mouvements, qui relevait précédemment du Bureau du Directeur adjoint de l'appui à la mission
	Transferts	8	1 SM, 5 GN, 2 VNUI	De la Section de la gestion du matériel
Gestion des entrepôts et des marchandises	Créations	2	2 SM	
	Réaffectations	2	2 VNUI	De la Section des responsables de l'appui (État)
	Réaffectations	2	2 VNUI	De la Section des bases logistiques et des plateformes avancées
	Transferts	1	1 VNUI	De la Section des approvisionnements

<i>Unité administrative</i>	<i>Changement proposé</i>	<i>Nombre de postes et emplois concernés</i>	<i>Répartition des postes et emplois concernés</i>	<i>Origine ou destination du transfert ou type de transformation</i>
	Réaffectation	1	1 AN	Du Bureau du Chef des services administratifs
	Réaffectations	8	5 GN, 3 VNUI	De la Section des communications et de l'informatique
	Transferts	7	1 P-3, 3 SM, 3 GN	Du Groupe de la gestion des marchés
	Transferts	5	3 GN, 2 VNUI	De la Section du génie
	Transferts	15	1 P-4, 3 P-3, 4 SM, 3 GN, 4 VNUI	De la Section des bases logistiques et des plateformes avancées
	Transferts	30	1 P-2, 4 SM, 23 GN, 2 VNUI	De la Section de la gestion du matériel
	Transferts	96	1 P-5, 3 P-4, 3 P-3, 3 P-2, 10 SM, 8 AN, 60 GN, 8 VNUI	De la Section des approvisionnements
		6	1 SM, 2 GN, 3 VNUI	De la Section des transports
Bureau du Chef, Services administratifs	Transferts	(5)	1 D-1, 1 P-4, 1 P-3, 1 SM, 1 GN	Au Bureau de l'Administrateur de la chaîne logistique
	Réaffectation	(1)	1 AN	À la Section de la gestion des entrepôts et des marchandises
	Transfert	(1)	1 VNU	À la section de la distribution (contrôle des mouvements)
Services de santé	Transferts	(90)	1 P-5, 1 P-4, 2 P-3, 1 P-2, 4 SM, 12 AN, 37 GN, 32 VNUI	À la Section des services de santé, qui relèvera du pilier opérations logistiques
Finances	Transferts	(20)	1 P-3, 8 SM, 1 AN, 10 GN	À la Section du budget et des finances, qui relèvera du Bureau du Directeur adjoint de l'appui à la mission
	Suppressions	(3)	1 P-4 (PT), 1 P-3 (PT), 1 SM (PT)	
Ressources humaines	Transferts	(39)	1 P-5, 2 P-4, 2 P-3, 15 SM, 5 AN, 14 GN	À la Section des ressources humaines, qui relèvera du Bureau du Directeur adjoint de la Division de l'appui à la mission
Centre de formation du personnel des missions	Transferts	(16)	1 P-4, 3 P-3, 4 AN, 4 GN, 4 VNUI	Au Centre de formation, qui relèvera du Bureau du Directeur adjoint de la Division de l'appui à la mission
Groupe de l'appui aux Volontaires des Nations Unies	Transferts	(6)	2 GN, 3 VNUI, 1 VNUN	Au Groupe de l'appui aux Volontaires des Nations Unies, qui relèvera du Bureau du Directeur adjoint de la Division de l'appui à la mission
Services généraux	Suppressions	(12)	12 GN	
	Réaffectations	(2)	2 GN	À la Section des services de santé, qui relèvera du pilier Opérations logistiques
	Transferts	(6)	1 P-3, 2 SM, 1 AN, 2 GN	Au Groupe des comités et conseils
	Transferts	(5)	3 SM, 2 GN	À la section de la distribution (contrôle des mouvements)
	Transferts	(104)	1 P-5, 3 P-4, 3 P-3, 13 SM, 72 GN, 12 VNUI	À la Section des services généraux, qui relèvera du pilier Opérations logistiques

<i>Unité administrative</i>	<i>Changement proposé</i>	<i>Nombre de postes et emplois concernés</i>	<i>Répartition des postes et emplois concernés</i>	<i>Origine ou destination du transfert ou type de transformation</i>
Soutien psychosocial et qualité de vie	Transferts	(11)	1 P-3, 1 SM, 5 GN, 4 VNUI	À la Section des services généraux (qualité de vie), qui relèvera du pilier Prestation de services logistiques
	Transferts	(11)	1 P-4, 1 P-3, 1 AN, 4 GN, 4 VNUI	À la Section des services de santé, qui relèvera du pilier Prestation de services logistiques
Total		171		

Bureau de l'Administrateur de la chaîne logistique

87. L'Administrateur de la chaîne logistique assurera l'encadrement nécessaire à la gestion de la chaîne logistique de la Mission, qui comprend les achats, les transports aériens, la distribution (contrôle des mouvements), l'entreposage et la gestion des marchandises. Conformément aux principes de la Stratégie globale d'appui aux missions, il est proposé de créer le Bureau de l'Administrateur de la chaîne logistique en transférant cinq postes de l'ancien Bureau du Chef des services administratifs. Les changements d'effectifs au titre du nouveau Bureau sont indiqués au tableau 15.

Aviation

88. Compte tenu de la réorganisation de la Division de l'appui à la Mission prévue dans le cadre de la Stratégie globale d'appui aux missions, il est proposé de transférer la Section de l'aviation, qui relevait des anciens Services d'appui intégrés, au pilier Gestion de la chaîne logistique. Les changements d'effectifs proposés au titre de l'aviation sont indiqués au tableau 15.

Distribution (contrôle des mouvements)

89. Compte tenu de la réorganisation de la Mission prévue dans le cadre de la Stratégie globale d'appui aux missions, il est proposé de regrouper l'ancienne Unité de contrôle des mouvements et l'ancienne Section de la gestion du matériel dans l'entité Distribution (contrôle des mouvements) relevant du Bureau du Directeur adjoint de l'appui à la mission, qui comprendrait également le Groupe de la réception et de l'inspection et le Groupe de la cession du matériel, ainsi que l'ancien Bureau du Chef des services administratifs. L'augmentation de l'effectif autorisé des contingents et des unités de police constituées a un effet direct sur le nombre de passagers et le volume du fret à transporter, ainsi que sur les relèves. Pour répondre aux nouveaux besoins de transport de passagers et de fret liés à l'augmentation sensible des effectifs en tenue, il est proposé de créer quatre postes d'agent du Service mobile afin de renforcer cette unité. Les autres changements d'effectifs proposés au titre de la distribution (contrôle des mouvements) sont indiqués au tableau 15.

Gestion des entrepôts et des marchandises

90. Il est proposé de créer la Section de la gestion des entrepôts et des marchandises en transférant des postes d'anciennes unités administratives telles que la Section des approvisionnements, la Section des bases logistiques et des plateformes avancées, le Groupe de la gestion des marchés, le Bureau du Chef des Services administratifs et la Section des communications et de l'informatique, et en procédant à des transferts de postes et réaménagements des unités existantes, telles que la Section du génie et la Section des transports. Les cinq entrepôts des unités à comptabilité autonome seront placés sous la responsabilité d'une seule structure de gestion afin d'améliorer la visibilité des biens et de mieux rentabiliser les ressources humaines et les infrastructures. Les changements d'effectifs proposés au titre de la gestion des entrepôts et des marchandises sont indiqués au tableau 15.

Opérations logistiques (anciens Services d'appui intégrés)

Personnel recruté sur le plan international : diminution de 48 postes

Personnel recruté sur le plan national : diminution de 89 postes

Volontaires des Nations Unies : diminution de 4 postes

91. Dans le cadre de la poursuite du réaménagement de la structure d'appui de la Mission, et selon le nouveau modèle de gestion de la chaîne logistique, il est proposé de remplacer les Services d'appui intégrés par le pilier Opérations logistiques, qui fournira un appui aux services généraux et aux services de santé, outre les attributions actuelles des sections du génie et des transports. Les sections des services généraux et des services de santé seront transférées des anciens Services administratifs à ce pilier. Les sections et les groupes relevant des anciens Services d'appui intégrés, tels que la Section de l'aviation, la Section des communications et de l'informatique et le système d'information géographique, seront intégrés à d'autres sections et groupes de la Division de l'appui à la mission. Le tableau 16 récapitule les changements qu'il est proposé d'apporter au tableau d'effectifs.

Tableau 16

Composante 5 : appui Opérations logistiques (anciens Services d'appui intégrés)

<i>Unité administrative</i>	<i>Changement proposé</i>	<i>Nombre de postes et emplois concernés</i>	<i>Répartition des postes et emplois concernés</i>	<i>Origine ou destination du transfert ou type de transformation</i>
Bureau du Chef, pilier Opérations logistiques	Transferts	5	1 D-1, 1 P-5, 1 P-4, 1 P-3, 1 SM	Du Bureau du Chef des services d'appui intégrés
Acquisitions	Réaffectations	2	1 P-4, 1 P-3	De la Section des bases logistiques et des plateformes avancées
	Transferts	3	1 SM, 1 GN, 1 VNUI	De la Section des approvisionnements
	Réaffectation	1	1 SM	De la Section de la gestion du matériel
Section des transports	Réaffectation	1	1 SM	De la Section des transports
	Réaffectation	4	4 VNUI	De la Section des responsables de l'appui (État)

<i>Unité administrative</i>	<i>Changement proposé</i>	<i>Nombre de postes et emplois concernés</i>	<i>Répartition des postes et emplois concernés</i>	<i>Origine ou destination du transfert ou type de transformation</i>
	Transfert	1	1 SM	Du Centre des opérations logistiques conjointes
	Transferts	(2)	1 P-3, 1 GN	À la Section des services de santé
	Réaffectations	(3)	3 GN	À la Section des services de santé
	Réaffectation	(1)	1 SM	À la section des acquisitions
	Transferts	(6)	1 SM, 3 VNUI, 2 GN	À la Section de la gestion des entrepôts et des marchandises
	Réaffectation	(1)	1 SM	Au Centre d'appui à la mission et Groupe du matériel appartenant aux contingents
Services généraux	Réaffectation	1	1 P-4	Du Groupe de la gestion des marchés
	Transfert	1	1 P-3	Du Groupe de la gestion des marchés
	Réaffectation	1	1 GN	Du Groupe de la gestion des marchés
	Transferts	3	1 AN, 1 SM, 1 VNUI	De la Section des approvisionnements
	Transferts	104	1 P-5, 3 P-4, 3 P-3, 13 SM, 72 GN, 12 VNUI	De la Section des services généraux des anciens Services administratifs
	Réaffectation	1	1 VNUI	De la Section des bases logistiques et des plateformes avancées
	Transferts	11	1 P-3, 1 SM, 5 GN, 4 VNUI	Du Groupe du soutien psychosocial et de la qualité de vie, qui relevait des anciens Services administratifs
Génie	Créations	14	4 P-3, 1 P-2, 3 SM, 6 VNUI	
	Reclassement	1	1 P-4	Du poste d'ingénieur en génie de l'environnement
	Reclassement	(1)	1 P-3	Du poste d'ingénieur en génie de l'environnement
	Transfert	1	1 P-3	De la Section de la sécurité aérienne
	Réaffectation	1	1 P-3	Du Groupe de la gestion des marchés
	Transferts	(5)	3 GN, 2 VNUI	À la Section de la gestion des entrepôts et des marchandises
	Transfert	1	1 AN	De l'ancien Bureau du Chef des services d'appui intégrés
	Suppressions	(24)	24 GN	
Services de santé	Créations	7	1 P-3, 6 VNUI	
	Transferts	90	1 P-5, 1 P-4, 2 P-3, 1 P-2, 4 SM, 12 AN, 37 GN, 32 VNUI	De la Section des services de santé, qui relevait des anciens Services administratifs
	Transferts	11	1 P-4, 1 P-3, 1 AN, 4 GN, 4 VNUI	Du Groupe du soutien psychosocial et de la qualité de vie, qui relevait des anciens Services administratifs
	Réaffectations	2	2 GN	De la Section des services généraux
	Réaffectations	6	6 VNUI	De la Section des responsables de l'appui (État)

<i>Unité administrative</i>	<i>Changement proposé</i>	<i>Nombre de postes et emplois concernés</i>	<i>Répartition des postes et emplois concernés</i>	<i>Origine ou destination du transfert ou type de transformation</i>
	Réaffectations	4	4 GN	De la Section des transports
	Transfert	1	1 P-3	De la Section des transports
	Réaffectation	1	1 VNUI	De la Section des bases logistiques et des plateformes avancées
Transports aériens	Transferts	(131)	1 P-5, 2 P-4, 5 P-3, 3 P-2, 19 SM, 57 GN, 44 VNUI	À la Section des transports aériens, sous le pilier Gestion de la chaîne logistique
Communications et informatique	Suppressions	(17)	2 AN, 15 GN	
	Transferts	(192)	1 P-5, 2 P-4, 1 P-3, 56 SM, 6 AN, 103 GN, 23 VNUI	À la Division des technologies géospatiales, de l'informatique et des télécommunications
	Réaffectations	(8)	5 GN, 3 VNUI	À la Section de la gestion des entrepôts et des marchandises
Service d'information géographique	Transferts	(22)	1 P-4, 3 P-3, 1 P-2, 2 SM, 8 GN, 7 VNUI	À la Division des technologies géospatiales, de l'informatique et des télécommunications
Bureau du Chef des services d'appui intégrés	Transferts	(5)	1 D-1, 1 P-5, 1 P-4, 1 P-3, 1 SM	Au Bureau du Chef, pilier Opérations logistiques
		(1)	1 P-5	Au Bureau du Responsable du pôle administratif – Politiques
		(1)	1 AN	À la Section du génie
Total		(141)		

Bureau du Chef, pilier Opérations logistiques

92. Compte tenu des principes définis dans la Stratégie globale d'appui aux missions, il est proposé de créer un Bureau du Chef, pilier Opérations logistiques, grâce au transfert de cinq postes de l'ancien Bureau du Chef des services d'appui intégrés. Les changements d'effectifs proposés au titre du nouveau Bureau sont indiqués au tableau 16.

Acquisitions

93. En s'appuyant sur les principes de la Stratégie globale d'appui aux missions, il est proposé de créer une Section des acquisitions afin de faciliter la gestion et le contrôle centralisés du plan d'achats de la Mission. L'effectif proposé pour cette section est indiqué au tableau 16.

Section des transports

94. Compte tenu de la modification du mandat de la Mission et de l'augmentation de l'effectif de personnel en tenue, la Section des transports propose que quatre postes supplémentaires de Volontaire des Nations Unies lui soient accordés par réaffectation depuis le Bureau des administrateurs locaux, en raison des tâches techniques accrues qu'exigent les véhicules lourds. Pour renforcer ses capacités, elle

propose également qu'un poste d'agent du Service mobile lui soit transféré du Centre des opérations logistiques conjointes. Les autres propositions de modification des effectifs de la Section des transports sont présentées au tableau 16.

Section des services généraux

95. Il est proposé que la Section des services généraux soit rattachée au pilier des opérations logistiques, conformément à la Stratégie globale d'appui aux missions, ce qui implique des transferts de postes tant de la Section des services généraux des anciens Services d'appui administratif que de la Section des approvisionnements. De plus, à la suite de l'examen des effectifs civils, il est proposé que le Groupe de la qualité de la vie relève de la Section des services généraux. Les autres propositions de modification des effectifs de cette Section sont présentées au tableau 16.

Section du génie

96. La Section du génie demande à être renforcée, étant donné que l'augmentation du nombre des agents en tenue et des fonctionnaires de police décidée dans le nouveau mandat que le Conseil de sécurité a assigné à la Mission par sa résolution 2155 (2014) a une incidence directe sur les besoins afférents à la construction et à l'entretien des installations et infrastructures de la MINUSS. Pour répondre aux demandes accrues apparues sur les sites de la Mission, il est proposé que soient créés 4 postes (P-3) d'ingénieur, 1 poste (P-2) de logisticien (chargé de projet), 3 postes d'agent du Service mobile et 6 postes de Volontaire des Nations Unies, à savoir 4 spécialistes de l'eau et de l'assainissement et 2 spécialistes des questions d'environnement. En outre, il est proposé que le poste d'ingénieur écologue soit reclassé de P-3 à P-4. Les autres modifications des effectifs proposées pour la Section du génie sont présentées au tableau 16.

Section des services de santé

97. Il est proposé que la Section des services de santé soit rattachée au pilier des opérations logistiques, compte tenu des modifications du mandat de la Mission et de l'augmentation des effectifs de personnel en tenue. Pour que cette section soit mieux à même de bien s'occuper du personnel en poste dans les différents États, il est proposé qu'un poste (P-3) de médecin et six postes de Volontaire des Nations Unies, en l'occurrence des techniciens de laboratoire, soient créés pour l'exercice en cours. Il est également proposé que le Groupe de soutien au personnel lui rende compte. Les autres propositions de modification des effectifs de cette Section sont présentées au tableau 16.

Division des technologies géospatiales, de l'informatique et des télécommunications

Personnel recruté sur le plan international : augmentation de 67 postes

Personnel recruté sur le plan national : augmentation de 117 postes

Volontaires des Nations Unies : augmentation de 30 postes

98. Vu la restructuration du dispositif d'appui de la Mission, prévue suivant la Stratégie globale d'appui aux missions, il est proposé de créer une section des technologies géospatiales, de l'informatique et des télécommunications, qui relèvera directement du Directeur de l'appui à la mission. Pour sa dotation en personnel, il

est proposé de lui transférer des postes du Service des transmissions et de l'informatique et de la Section du service d'information géographique, qui relevaient du Service d'appui intégré. Deux postes d'administrateur recruté sur le plan national et 15 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national seraient supprimés au Service des transmissions et de l'informatique. L'effet net de ces suppressions et les changements proposés pour établir les effectifs de la Division sont présentés au tableau 17.

Tableau 17

Composante 5, appui
Division des technologies géospatiales, de l'informatique et des télécommunications

<i>Unité administrative</i>	<i>Type de changement proposé</i>	<i>Nombre de postes et emplois concernés</i>	<i>Répartition des postes et emplois concernés</i>	<i>Origine ou destination du transfert ou type de transformation</i>
Division des technologies géospatiales, de l'informatique et des télécommunications	Transferts	192	1 P-5, 2 P-4, 1 P-3, 56 SM, 6 AN, 103 GN, 23 VNUI	Origine : Service des transmissions et de l'informatique relevant de l'ancien Service d'appui intégré
	Transferts	22	1 P-4, 3 P-3, 1 P-2, 2 SM, 8 GN, 7 VNUI	Origine : Section du service d'information géographique relevant de l'ancien Service d'appui intégré
Total		214		

Section de la sûreté et de la sécurité

Personnel recruté sur le plan international : augmentation de 68 postes (37 postes et 31 emplois de temporaire)

Personnel recruté sur le plan national : augmentation de 3 postes

99. L'insécurité qui règne au Soudan du Sud et l'afflux de déplacés dans les bases de la MINUSS, provoqué par la crise de décembre 2013, exigent que la Section de la sûreté et de la sécurité soit renforcée pour protéger le personnel de la Mission et la population civile. De plus, la Section avait dû intensifier ses rapports avec tous les autres clients et composantes de la MINUSS, améliorer sa disponibilité opérationnelle et se charger de nouvelles tâches. Il est donc proposé de l'étoffer, en augmentant sa dotation de 71 postes et emplois de temporaire au total, comme on peut le voir au tableau 18.

Tableau 18

Composante 5, appui
Section de la sûreté et de la sécurité

<i>Unité administrative</i>	<i>Type de changement proposé</i>	<i>Nombre de postes et emplois concernés</i>	<i>Répartition des postes et emplois concernés</i>	<i>Origine ou destination du transfert ou type de transformation</i>
Section de la sûreté et de la sécurité	Créations	71	1 P-3, 36 SM, 4 P-3 (PT), 27 SM (PT), 3 GN	

<i>Unité administrative</i>	<i>Type de changement proposé</i>	<i>Nombre de postes et emplois concernés</i>	<i>Répartition des postes et emplois concernés</i>	<i>Origine ou destination du transfert ou type de transformation</i>
	Transformation	1	1 P-3	Transformation d'un emploi de personnel temporaire P-3
	Transformation	(1)	1 P-3	Transformation en poste P-3
	Total	71		

F. Centre de services régional d'Entebbe

Réalisations escomptées

Indicateurs de succès

5.2 Fourniture d'un appui efficace et rationnel au contrôle des arrivées et des départs

5.2.1 Délai nécessaire pour accomplir les formalités d'enregistrement des arrivées inchangé (2012/13 : 89,3 % des arrivées enregistrées en 2 jours; 2013/14 : plus de 98 % des arrivées enregistrées en 2 jours, 100 % dans les 7 jours; 2014/15 : plus de 98 % des arrivées enregistrées en 2 jours, 100 % dans les 7 jours)

5.2.2 Délai nécessaire pour accomplir les formalités de départ du personnel recruté sur le plan international inchangé (2012/13 : 1 jour dans 99,3 % des cas; 2013/14 : 1 jour dans plus de 98 % des cas, mais jamais plus de 5 jours; 2014/15 : 1 jour dans plus de 98 % des cas, mais jamais plus de 5 jours)

5.2.3 Niveau de qualité des services préservé grâce au maintien du même délai pour l'enregistrement des départs du personnel en tenue (2012/13 : procédure effectuée en 3 jours dans 98 % des cas; 2013/14 : procédure effectuée en 3 jours dans plus de 98 % des cas, sans jamais dépasser 7 jours; 2014/15 : procédure effectuée en 3 jours dans plus de 98 % des cas, sans jamais dépasser 7 jours)

Produits

- Contrôle de l'arrivée et du départ de 337 membres du personnel civil de la MINUSS
- Contrôle de l'arrivée et du départ de 286 membres du personnel en tenue de la MINUSS

Réalisations escomptées

Indicateurs de succès

5.3 Fourniture d'un appui efficace et rationnel aux clients pour le traitement des demandes d'indemnité pour frais d'études

5.3.1 Niveau de qualité des services préservé grâce au maintien du même délai pour le traitement des demandes d'indemnité pour frais d'études pendant la période de pointe (juillet-octobre) (2012/13 : 46 % des demandes traitées en moins de 7 semaines; 2013/14 : plus de 96 % des demandes traitées en moins de 6 semaines; 2014/15 : 96 % en 6 semaines)

5.3.2 Niveau de qualité des services préservé grâce au maintien du même délai de traitement des demandes d'indemnité pour frais d'études pendant la période creuse (novembre-juin) (2012/13 : 70,3 % des demandes traitées en moins de 4 semaines; 2013/14 : plus de 96 % des demandes traitées en moins de 3 semaines; 2014/15 : 96 % en 3 semaines)

5.3.3 Niveau de qualité des services préservé grâce à la réduction du délai de versement des indemnités pour frais d'études pendant la période de pointe (juillet-octobre) (2012/13 : sans objet; 2013/14 : moins de 12 % des cas; 2014/15 : 1 semaine dans 96 % des cas)

5.3.4 Niveau de qualité des services préservé grâce à la réduction du délai de versement des indemnités pour frais d'études pendant la période creuse (novembre-juin) (2012/13 : sans objet; 2013/14 : sans objet; 2014/15 : 3 jours dans 96 % des cas)

5.3.5 Réduction de la proportion moyenne de demandes d'indemnité pour frais d'études retournées aux missions (2012/13 : 4 %; 2013/14 : moins de 12 %; 2014/15 : moins de 11 %)

Produits

- Traitement de 1 197 demandes d'indemnité pour frais d'études émanant de la MINUSS

Réalisations escomptées

Indicateurs de succès

5.4 Fourniture d'un appui efficace et rationnel aux clients par le Centre régional de formation et de conférences

5.4.1 Maintien du même niveau de prestations par le Centre régional de formation et de conférences (2012/13 : 6 391 participants aux activités organisées par le Centre; 2013/14 : 6 000; 2014/15 : 6 000)

5.4.2 Temps de réponse aux demandes de formation reçues par le Centre régional de formation et de conférences inchangé (2012/13 : 24 heures dans 47 % des cas; 2013/14 : 24 heures dans 98 % des cas; 2014/15 : 24 heures dans 98 % des cas)

5.4.3 Degré de satisfaction des participants aux formations inchangé (2012/13 : 28 % des participants satisfaits ou plus que satisfaits; 2013/14 : 99 % des participants satisfaits ou plus que satisfaits; 2014/15 : 99 % des participants satisfaits ou plus que satisfaits)

Produits

- Organisation de 250 stages de formation et conférences au niveau régional, avec la participation de 1 037 membres du personnel de la MINUSS

*Réalisations escomptées**Indicateurs de succès*

5.5 Fourniture d'un appui efficace et rationnel aux missions clientes pour faciliter les mouvements des contingents et du personnel de police dans la région

5.5.1 Coordination des vols affrétés au titre des mouvements des contingents et du personnel de police dans la région assurée dans les délais requis par le Centre de contrôle intégré des transports et des mouvements (2012/13 : 839 vols; 2013/14 : 1 179; 2014/15 : 555)

5.5.2 Réduction du délai nécessaire pour trouver des moyens de transport pour les mouvements des contingents et du personnel de police (2012/13 : sans objet; 2013/14 : 5 jours dans 96 % des cas, sans jamais dépasser 14 jours; 2014/15 : 5 jours dans 95 % des cas, sans jamais dépasser 10 jours)

Produits

- Coordination de 20 vols pour le transport des contingents et du personnel de police de la MINUSS
- 690 membres des contingents et du personnel de police transportés

*Réalisations escomptées**Indicateurs de succès*

5.6 Fourniture d'un appui efficace et rationnel aux missions clientes pour couvrir leurs besoins de transport aérien et terrestre dans la région

5.6.1 Vols régionaux assurés sans retard (2012/13 : sans objet; 2013/14 : sans objet; 2014/15 : au moins 75 %)

5.6.2 Réduction du délai requis pour trouver des moyens de transport de substitution (2012/13 : sans objet; 2013/14 : sans objet; 2014/15 : 5 jours dans 95 % des cas, sans jamais dépasser 10 jours)

5.6.3 Taux de remplissage des appareils destinés au transport de passagers et de marchandises : 70 % (2012/13 : sans objet; 2013/14 : sans objet; 2014/15 : 70 %)

5.6.4 Utilisation de 80 % des heures de vol budgétisées (2012/13 : sans objet; 2013/14 : sans objet; 2014/15 : 80 %)

Produits

- 2 vols spéciaux en période de pointe assurés pour le compte de la MINUSS
- 33 647 kilogrammes de chargement transportés pour la MINUSS
- 45 heures de vol assurées pour la MINUSS
- 3 mouvements de surface coordonnés pour la MINUSS

*Réalisations escomptées**Indicateurs de succès*

5.7 Fourniture aux clients de services financiers efficaces et rationnels

5.7.1 Délai de règlement des factures de fournisseurs inchangé (2012/13 : 86,8 % des factures réglées sous 28 jours; 2013/14 : 98 % sous 27 jours; 2014/15 : 98 % sous 27 jours)

5.7.2 Délai de traitement des demandes de remboursement du personnel inchangé (2012/13 : 89 % des demandes traitées sous 28 jours; 2013/14 : 98 % sous 21 jours; 2014/15 : 98 % sous 21 jours)

5.7.3 Remises pour règlement rapide obtenues auprès des fournisseurs (2012/13 : sans objet; 2013/14 : sans objet; 2014/15 : remise pour règlement rapide dans 100 % des cas où elle est applicable)

5.7.4 Raccourcissement du délai de traitement des virements électroniques (2012/13 : 97 % sous 3 jours; 2013/14 : 97 % sous 3 jours; 2014/15 : 98 % sous 3 jours)

5.7.5 Délai d'exécution des opérations mensuelles afférentes à la paie et autres prestations inchangé (2012/13 : 99,8 % en 5 jours; 2013/14 : 98 % en 5 jours; 2014/15 : 98 % en 5 jours)

5.7.6 Degré de satisfaction des clients en ce qui concerne les services financiers préservé (2012/13 : 13 % se déclarent satisfaits des prestations en ce qui concerne les demandes de règlement d'indemnités; 21 % en ce qui concerne le versement des salaires; 16 % en ce qui concerne les sous-traitants et fournisseurs; 2013/14 : 80 %; 2014/15 : 80 %)

Produits

- États financiers mensuels de la MINUSS établis en conformité avec les normes IPSAS
- Versements effectués au titre de 8 644 demandes d'indemnité émanant de membres du personnel
- Paiement de 1 019 membres du personnel recruté sur le plan international
- Paiement de 1 630 membres du personnel recruté sur le plan national
- Paiement de 1 064 membres du personnel en tenue
- Paiement de 543 Volontaires des Nations Unies
- Paiement de 2 000 vacataires
- Paiement de 1 125 fournisseurs

Réalisations escomptées

Indicateurs de succès

5.8 Fourniture de services de gestion des ressources humaines efficaces et rationnels aux clients

5.8.1 Respect du délai prescrit pour le traitement des demandes d'intégration de nouvelles recrues/la gestion des offres d'engagement émanant des missions clientes dans la limite des pouvoirs délégués (2012/13 : sans objet; 2013/14 : sans objet; 2014/15 : intégration achevée en 90 jours dans 98 % des cas)

5.8.2 Respect du délai prescrit pour l'approbation des prestations et avantages du personnel (2012/13 : sans objet; 2013/14 : 14 jours dans 98 % des cas; 2014/15 : 14 jours dans 98 % des cas)

5.8.3 Respect du délai prescrit pour le traitement des demandes de remboursement de frais de voyage (2012/13 : sans objet; 2013/14 : 98 % des dossiers traités en 14 jours; 2014/15 : 98 % des dossiers traités en 14 jours, sans jamais dépasser 20 jours)

5.8.4 Respect du délai prescrit pour le traitement des primes d'affectation (2012/13 : sans objet; 2013/14 : 98 % des dossiers traités en 5 jours; 2014/15 : 98 % des dossiers traités en 5 jours)

5.8.5 Traitement de la totalité des recommandations de prorogation d'engagement en temps voulu pour qu'elles soient prises en compte dans les états de paie, et réception des documents établis par les missions clientes en application du système ePerformance (2012/13 : sans objet; 2013/14 : 100 %; 2014/15 : 100 %)

5.8.6 Respect du délai prescrit pour l'accomplissement des formalités et l'établissement des états de présence à la cessation de service (2012/13 : sans objet; 2013/14 : 98 % des dossiers traités dans les 30 jours; 2014/15 : 98 % des dossiers traités dans les 30 jours)

5.8.7 Respect du délai prescrit pour la délivrance des billets pour les voyages autorisés (2012/13 : sans objet; 2013/14 : 98 % des billets délivrés dans les 7 jours; 2014/15 : 98 % des billets délivrés dans les 7 jours)

5.8.8 Respect de la règle selon laquelle les billets nominatifs doivent être achetés 16 jours avant le début d'un voyage autorisé (2012/13 : sans objet; 2013/14 : dans 75 % des cas; 2014/15 : dans 75 % des cas)

5.8.9 Degré de satisfaction des clients en ce qui concerne les services fournis au titre de la gestion des ressources humaines préservé (2012/13 : 15 % satisfaits des services de recrutement et d'intégration; 40 %, des services de voyage; 48 % des services au personnel; 2013/14 : 90 %; 2014/15 : 90 %)

Produits

- Publication de 336 vacances de poste soumises à recrutement international à la MINUSS
- Prorogation de 2 554 engagements de personnel recruté sur les plans national ou international
- Versement de 350 primes d'affectation pour la MINUSS
- Approbation de 8 513 prestations et avantages pour la MINUSS

• Délivrance de 2 095 billets d'avion au personnel civil et au personnel en tenue de la MINUSS

*Réalisations escomptées**Indicateurs de succès*

5.9 Prestation d'un appui informatique efficace et rationnel aux missions clientes

5.9.1 Amélioration des services de facturation téléphonique à travers la mise en place d'une structure régionale et la normalisation de la procédure (2012/13 : sans objet; 2013/14 : sans objet; 2014/15 : 97 % des factures téléphoniques expédiées dans les 7 jours suivant la réception du relevé d'appels vérifié par l'utilisateur, sans jamais dépasser 15 jours)

5.9.2 Optimisation de l'utilisation du réseau par les missions par une gestion et un suivi centralisés au Service régional des technologies de l'information et des communications (2012/13 : sans objet; 2013/14 : sans objet; 2014/15 : taux de disponibilité du réseau par mois : 99 %)

5.9.3 Maintien d'un temps de réponse satisfaisant en cas d'incident et de demande de services (2012/13 : sans objet; 2013/14 : sans objet; 2014/15 : il est répondu dans les 3 heures à 100 % des incidents ou demandes de service)

5.9.4 Respect par les services compétents des délais ciblés de règlement des incidents (2012/13 : sans objet; 2013/14 : sans objet; 2014/15 : 90 % des incidents seront réglés selon le rang de priorité qui leur est assigné – incidents graves : règlement en 3 heures; priorité élevée : règlement en 6 heures; priorité moyenne : règlement en 12 heures; priorité peu élevée : règlement sous 48 heures)

5.9.5 Respect par les services compétents des délais ciblés de réponses aux demandes de services (2012/13 : sans objet; 2013/14 : sans objet; 2014/15 : il sera répondu à 90 % des demandes de services selon le rang de priorité qui leur est assigné – demandes urgentes : réponse dans les 2 heures; priorité élevée : réponse dans les 4 heures; priorité moyenne : réponse dans les 24 heures; priorité peu élevée : réponse dans les 48 heures)

5.9.6 Degré plus élevé de satisfaction des clients en ce qui concerne les services fournis par le Service régional des technologies de l'information et des communications (2012/13 : sans objet; 2013/14 : sans objet; 2014/15 : taux de satisfaction : 90 %)

Produits

- Gestion de plus de 4 199 comptes téléphoniques à l'appui de la MINUSS

Facteurs externes

- Défaillance des systèmes (liaisons louées à des sociétés privées; infrastructure de la base d'appui d'Entebbe)
- Pannes de courant

Tableau 19

Ressources humaines : Centre de services régional d'Entebbe

	<i>Personnel recruté sur le plan international</i>					Total partiel	<i>Personnel recruté sur le plan national^a</i>	<i>Volontaires des Nations Unies</i>	Total
	<i>SGA/SSG</i>	<i>D-2/D-1</i>	<i>P-5/P-4</i>	<i>P-3/P-2</i>	<i>Service mobile</i>				
Équipe du Centre de services régional									
Postes approuvés 2013/14	-	-	1	-	-	1	-	-	1
Postes proposés 2014/15	-	-	1	-	-	1	-	-	1
Variation nette	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Centre régional de formation et de conférences									
Postes approuvés 2013/14	-	-	-	-	2	2	1	-	3
Postes proposés 2014/15	-	-	-	-	2	2	1	-	3
Variation nette	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Centre de contrôle intégré des transports et des mouvements									
Postes approuvés 2013/14	-	-	1	1	3	5	3	-	8
Postes proposés 2014/15	-	-	1	1	3	5	3	-	8
Variation nette	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Ressources humaines									
Postes approuvés 2013/14	-	-	1	4	14	19	25	5	49
Postes proposés 2014/15	-	-	1	4	14	19	25	5	49
Variation nette	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Indemnité pour frais d'études									
Postes approuvés 2013/14	-	-	-	-	1	1	1	-	2
Postes proposés 2014/15	-	-	-	-	1	1	1	-	2
Variation nette	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Finances									
Postes approuvés 2013/14	-	-	6	1	12	19	22	1	42
Postes proposés 2014/15	-	-	6	1	12	19	22	1	42
Variation nette	-	-	-	-	-	-	-	-	-

	<i>Personnel recruté sur le plan international</i>					Total partiel	<i>Personnel recruté sur le plan national^a</i>	<i>Volontaires des Nations Unies</i>	Total
	<i>SGA/SSG</i>	<i>D-2/D-1</i>	<i>P-5/P-4</i>	<i>P-3/P-2</i>	<i>Service mobile</i>				
Logistique									
Postes approuvés 2013/14	-	-	-	-	-	-	1	-	1
Postes proposés 2014/15	-	-	-	-	-	-	1	-	1
Variation nette	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total général									
Postes approuvés 2013/14	-	-	9	6	32	47	53	6	106
Postes proposés 2014/15	-	-	9	6	32	47	53	6	106
Variation nette	-	-	-	-	-	-	-	-	-

^a Administrateurs et agents des services généraux.

II. Ressources financières

A. Vue d'ensemble

(En milliers de dollars des États-Unis : l'exercice budgétaire court du 1^{er} juillet au 30 juin.)

Catégorie de dépenses	Dépenses ^a (2012/13)	Montant alloué ^a (2013/14)	Dépenses prévues (2014/15)	Variation	
				Montant	Pourcentage
	(1)	(2)	(3)	(4) = (3) - (2)	(5) = (4)/(2)
Militaires et personnel de police					
Observateurs militaires	7 428,7	7 463,8	7 135,2	(328,6)	(4,4)
Contingents	202 555,8	217 429,2	389 842,9	172 413,7	79,3
Police des Nations Unies	29 585,9	31 437,7	28 112,3	(3 325,4)	(10,6)
Unités de police constituées	–	–	18 273,7	18 273,7	–
Total partiel	239 570,4	256 330,7	443 364,1	187 033,4	73,0
Personnel civil					
Personnel recruté sur le plan international	161 706,7	177 573,3	180 873,0	3 299,7	1,9
Personnel recruté sur le plan national	36 580,8	41 356,8	42 016,7	659,9	1,6
Volontaires des Nations Unies	17 306,7	18 359,3	19 457,9	1 098,6	6,0
Personnel temporaire autre que pour les réunions	7 636,7	7 151,4	6 687,6	(463,8)	(6,5)
Personnel fourni par des gouvernements	3 513,6	3 473,8	1 295,8	(2 178,0)	(62,7)
Total partiel	266 744,5	247 914,6	250 331,0	2 416,4	1,0
Dépenses opérationnelles					
Observateurs électoraux civils	–	–	–	–	–
Consultants	1 186,3	1 137,0	834,3	(302,7)	(26,6)
Voyages	6 418,1	8 205,9	6 257,0	(1 948,9)	(23,7)
Installations et infrastructure	94 813,5	108 698,2	125 774,0	17 075,8	15,7
Transports terrestres	20 266,0	35 824,5	20 506,0	(15 318,5)	(42,8)
Transports aériens	147 339,4	154 790,9	137 517,7	(17 273,2)	(11,2)
Transports maritimes ou fluviaux	91,3	7 038,6	2 302,0	(4 736,6)	(67,3)
Communications	15 539,3	20 509,4	14 240,0	(6 269,4)	(30,6)
Informatique	12 273,7	12 428,3	16 870,7	4 442,4	35,7
Services médicaux	1 168,0	1 889,4	2 841,2	951,8	50,4
Matériel spécial	–	–	–	–	–
Fournitures, services et matériel divers	71 462,0	67 658,5	76 056,0	8 397,5	12,4
Projets à effet rapide	1 574,5	2 000,0	1 000,0	(1 000,0)	(50,0)
Total partiel	372 132,0	420 180,7	404 198,9	(15 981,8)	(3,8)
Montant brut	838 447,0	924 426,0	1 097 894,0	173 468,0	18,8
Recettes provenant des contributions du personnel	18 729,5	19 808,1	19 087,6	(720,5)	(3,6)
Montant net	819 717,5	904 617,9	1 078 806,4	174 188,5	19,3
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	–	–	–	–	–
Total	838 447,0	924 426,0	1 097 894,0	173 468,0	18,8

^a Compte tenu du transfert des dépenses afférentes au personnel fourni par des gouvernements de la catégorie des dépenses opérationnelles à celle des dépenses de personnel civil, et du transfert des dépenses afférentes au soutien logistique autonome du personnel en tenue de la catégorie des dépenses opérationnelles à celle des dépenses relatives aux militaires et personnel de police.

B. Contributions non budgétisées

100. Le montant prévu des contributions non budgétisées pour l'exercice 2014/15 est le suivant :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie de dépenses</i>	<i>Valeur</i>
Contributions prévues par l'Accord sur le statut des forces ^a	6 455,2
Contributions volontaires en nature (non budgétisées) ^b	39 283,1
Total	45 738,3

^a Droits d'atterrissage et redevances aéroportuaires.

^b Le montant de ces contributions correspond principalement au coût théorique de la location du terrain, évalué à 39,3 millions de dollars.

C. Gains d'efficience

101. Les prévisions de dépenses pour l'exercice 2014/15 ont été établies sur la base des mesures de rationalisation suivantes :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Montant</i>	<i>Initiative</i>
Rations	61,2	Accélération de la vérification, du traitement et du paiement des factures des rations (délai maximum de 30 jours). La Mission peut ainsi obtenir des rabais pour paiement accéléré (moins de 30 jours), qui devraient atteindre 0,17 % de la valeur totale des factures.
Carburants	720,0	Accélération de la vérification, du traitement et du paiement des factures de carburant (délai maximum de 30 jours). La Mission peut ainsi obtenir des rabais pour paiement accéléré (moins de 30 jours), qui devraient atteindre 1 % de la valeur totale des factures.
Achat de matériel informatique (serveurs)	100,0	La virtualisation des serveurs est un projet continu qui s'aligne sur les directives de la Division de l'informatique et des communications relatives à la diminution de la quantité de matériel et aussi à la réduction de l'empreinte carbone de la Mission. Elle permet en particulier de limiter le recours à de gros systèmes d'alimentation sans interruption, accessoires nécessaires à l'exploitation de grands ensembles de serveurs. En outre, la comptabilisation en pertes de 511 ordinateurs de bureau au cours de l'exercice 2014/15 et leur remplacement par des ordinateurs portables contribuent également aux gains d'efficacité, dans la mesure où cette démarche limite l'utilisation des systèmes d'alimentation sans interruption et, ainsi, l'empreinte carbone de la Mission, tout en favorisant la mobilité du personnel. Les économies attendues correspondent à 20 serveurs d'entrée de gamme qui pourraient être comptabilisés en pertes ou mis hors service durant l'exercice financier en cours.

<i>Catégorie</i>	<i>Montant</i>	<i>Initiative</i>
Transports aériens	537,0	Négociation de nouveaux contrats se traduisant par la réduction des coûts des vols charters et renégociation des coûts des vols charters pour les contrats existants
Total	1 418,2	

D. Taux de vacance de postes

102. Les prévisions de dépenses pour l'exercice 2014/15 ont été établies sur la base des taux de vacance de postes suivants :

(En pourcentage)

<i>Catégorie de dépenses</i>	<i>Taux effectif 2012/13</i>	<i>Taux budgétisé 2013/14</i>	<i>Projection 2014/15^a</i>
Militaires et personnel de police			
Observateurs militaires	16,3	10,0	10,0
Contingents	6,3	5,0	5,0
Police des Nations Unies	16,7	5,0	8,0
Unités de police constituées	–	–	5,0
Personnel civil			
Personnel recruté sur le plan international	18,0	10,0	15,0
Personnel recruté sur le plan national			
Administrateurs recrutés sur le plan national	42,2	40,0	25,0
Agents des services généraux recrutés sur le plan national	13,3	20,0	30,0
Volontaires des Nations Unies recrutés sur le plan international	26,3	30,0	25,0
Volontaires des Nations Unies recrutés sur le plan national	80,4	50,0	50,0
Emplois de temporaire ^b			
Personnel recruté sur le plan international	27,7	20,0	30,0
Administrateurs recrutés sur le plan national	33,3	40,0	30,0
Agents des services généraux recrutés sur le plan national	–	20,0	20,0
Personnel fourni par des gouvernements	3,7	20,0	0,0

^a Les taux concernent le personnel de la Mission et ne tiennent pas compte des 106 postes affectés au Centre de services régional d'Entebbe. Un taux de vacance de postes de 5 % pour le personnel recruté sur le plan international, le personnel recruté sur le plan national et les Volontaires des Nations Unies a été appliqué aux postes du Centre de services régional pour 2014/15.

^b Financés à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions).

103. Pour les militaires et le personnel de police, les coefficients délais de déploiement proposés tiennent compte des tendances observées récemment en matière de déploiement et des taux de déploiement prévus pour la durée de l'exercice. En ce qui concerne le personnel civil, les taux de vacance de postes proposés tiennent compte des tendances observées dernièrement en matière d'occupation des postes et de l'évolution du nombre et de la composition des postes proposés pour l'exercice 2014/15.

E. Matériel appartenant aux contingents : matériel majeur et soutien logistique autonome

104. Les ressources nécessaires pour l'exercice 2014/15, calculées sur la base des taux standard de remboursement au titre du matériel majeur (location avec services) et du soutien logistique autonome, s'élèvent à 121 594 000 dollars et se répartissent comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie de dépenses</i>	<i>Montant prévu</i>		
Matériel majeur			
Contingents	68 646.6		
Unités de police constituées	2 979.3		
Total partiel	71 625.9		
Soutien logistique autonome			
Contingents	47 757.6		
Unités de police constituées	2 211.0		
Total partiel	49 968.6		
Total	121 594.5		
<i>Facteurs applicables à la Mission</i>	<i>Pourcentage</i>	<i>Date d'entrée en vigueur</i>	<i>Date du dernier examen</i>
A. Facteurs applicables à la zone de la Mission			
Contraintes du milieu	2,5	13 octobre 2014	2014
Usage opérationnel intensif	2,9	13 octobre 2014	2014
Actes d'hostilité ou abandon forcé	4,3	13 octobre 2014	2014
B. Facteurs applicables au pays d'origine			
Différentiel de transport	0 à 3,5		

F. Formation

105. Les dépenses de formation prévues pour l'exercice 2014/15 s'établissent comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie de dépenses</i>	<i>Montant prévu</i>
Consultants	
Formateurs	256,5
Voyages	
Voyages au titre de la formation	2 108,0
Fournitures, services et matériels divers	
Honoraires, fournitures et services	1 210,2
Total	3 574,7

106. Le nombre de participants prévus pour l'exercice 2014/15, par rapport à celui des exercices précédents, s'établit comme suit :

(Nombre de participants)

	<i>Personnel recruté sur le plan international</i>			<i>Personnel recruté sur le plan national</i>			<i>Militaires et personnel de police</i>		
	<i>Nombre effectif 2012/13</i>	<i>Nombre prévu 2013/14</i>	<i>Effectif proposé 2014/15</i>	<i>Nombre effectif 2012/13</i>	<i>Nombre prévu 2013/14</i>	<i>Effectif proposé 2014/15</i>	<i>Nombre effectif 2012/13</i>	<i>Nombre prévu 2013/14</i>	<i>Effectif proposé 2014/15</i>
Formation interne	504	3 013	975	415	6 927	1 317	78	1 842	102
Formation externe ^a	161	193	266	67	130	136	11	27	23
Total	665	3 206	1 241	482	7 057	1 453	89	1 869	125

^a Comprend les cours de formation dispensés à la Base de soutien logistique de Brindisi et hors de la zone de la Mission.

107. En matière de formation, la stratégie de la Mission consiste principalement à mettre en œuvre les meilleures solutions permettant de cerner les lacunes tant du personnel civil que du personnel en uniforme et de les doter tous deux des moyens de répondre efficacement aux nouveaux besoins du Soudan du Sud en matière de renforcement des capacités, conformément au mandat de la Mission. L'objectif prioritaire consistera à inculquer les connaissances et les compétences nécessaires aux fonctionnaires des sections organiques et au personnel militaire dont les fonctions de base ont un effet direct sur la bonne exécution du mandat de la Mission. En outre, la Mission veillera particulièrement à ce que le personnel recruté sur le plan national soit formé à toute une série de compétences techniques, notamment grâce au programme de renforcement des capacités qui lui est destiné. Ce programme s'adresse au plus grand nombre possible de membres du personnel de la Mission recruté sur le plan national, quel que soit le groupe professionnel ou la catégorie auxquels ils appartiennent. Par ailleurs, une formation obligatoire à l'entrée en fonctions sera dispensée au personnel civil et aux personnels en uniforme, dont les conseillers pour les questions de police, les officiers de liaison et les officiers d'état-major.

G. Services de détection des mines et de déminage

108. Les dépenses prévues au titre des services de détection des mines et de déminage pour l'exercice 2014/15 s'établissent comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie de dépenses</i>	<i>Montant prévu</i>
Fournitures, services et matériels divers	
Services de détection des mines et de déminage	39 536.5

109. On trouvera à la section I.E (composantes 1 et 3) ci-dessus des renseignements plus détaillés concernant les activités de lutte antimines menées par la Mission.

H. Projets à effet rapide

110. Les dépenses prévues au titre des projets à effet rapide pour l'exercice 2014/15, par rapport à celles des exercices précédents, s'établissent comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Période</i>	<i>Montant</i>	<i>Nombre de projets</i>
1 ^{er} juillet 2012-30 juin 2013 (effectif)	1 574,5	19
1 ^{er} juillet 2013-30 juin 2014 (montant approuvé)	2 000,0	20
1 ^{er} juillet 2014-30 juin 2015 (montant proposé)	1 000,0	24

111. Créer des conditions favorables au développement fait partie du mandat de la Mission et, à cette fin, elle mettra en œuvre des projets à effet rapide qui amélioreront le bien-être au niveau local et susciteront la confiance de la population vis-à-vis de son action. Dans la mesure du possible, ces projets appuieront stratégiquement la coopération de la MINUSS avec l'équipe de pays des Nations Unies dans les pays touchés par des conflits.

112. Les crédits ouverts au titre des projets à effet rapide permettront de financer des projets de taille modeste mettant en œuvre des activités de subsistance stratégiques qui contribuent à la consolidation de la paix.

113. L'exécution des projets à effet rapide sera facilitée par la structure décentralisée de la Mission, notamment ses bases d'appui aux comtés. Grâce à cette forte présence sur le terrain, la Mission pourra mettre en œuvre de tels projets en dehors des centres urbains, dans des régions où les services sociaux de base font souvent défaut. Les sites des bases d'appui aux comtés ont été choisis en fonction des critères que sont la sécurité et la vulnérabilité des populations locales.

114. Parce qu'ils ne tardent pas à produire des résultats et que leur exécution repose sur des procédures de décaissement rapides, ces projets sont bien placés pour devenir un mécanisme essentiel de stabilisation à l'échelon local. Axés sur les transports, le renforcement des moyens humains, l'autonomisation des populations locales et l'acquisition de savoir-faire, ces projets aideront à renforcer les

collectivités locales pendant la durée du mandat de la Mission, afin qu'à l'issue de celui-ci, elles soient stables et mieux à même de subvenir à leurs besoins.

I. Centre de services régional d'Entebbe : ressources financières

(En milliers de dollars des États-Unis; l'exercice budgétaire court du 1^{er} juillet au 30 juin.)

Catégorie de dépenses	Montant alloué (2013/14)	Dépenses prévues (2014/15)	Vairation	
			Montant	Pourcentage
	(1)	(2)	(3) = (2) - (1)	(4) = (3) ÷ (1)
Personnel civil				
Personnel recruté sur le plan international	6 882,3	7 982,3	1 100	16,0
Personnel recruté sur le plan national	817,9	1 190,5	372,6	45,6
Volontaires des Nations Unies	331,0	230,0	(101,0)	-30,5
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	–	–	–	–
Total partiel	8 031,2	9 402,8	1 371,6	17,1
Dépenses opérationnelles				
Consultants	75,7	65,1	(10,6)	(14,0)
Voyages	42,8	34,3	(8,5)	(19,9)
Installations et infrastructures	1 513,1	2 170,1	657,0	43,4
Transports terrestres	34,4	43,0	8,6	25,0
Transports aériens	–	–	–	–
Communications	256,7	289,4	32,7	12,7
Informatique	272,6	452,8	180,2	66,1
Services médicaux	17,5	13,1	(4,4)	(25,1)
Matériel spécial	–	–	–	–
Fournitures, services et matériels divers	25,5	44,1	18,6	72,9
Total partiel	2 238,3	3 111,9	873,6	39,0
Montant brut	10 269,5	12 514,7	2 245,2	21,9
Recettes provenant des contributions du personnel	780,8	788,8	8,0	1,0
Montant net	9 488,7	11 725,9	2 237,2	23,6
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	–	–	–	–
Total	10 269,5	12 514,7	2 245,2	21,9

III. Analyse des variations

	<i>Variation</i>	
Observateurs militaires	(328,6)	(4,4 %)

• **Gestion : moyens revus à la baisse et produits inchangés**

115. La baisse des crédits demandés résulte principalement du déploiement moins rapide que prévu de 166 observateurs militaires.

	<i>Variation</i>	
Contingents	172 413,7	79,3 %

• **Mandat : modification de la portée ou de la nature du mandat**

116. Conformément à la résolution 2155 (2014) du Conseil de sécurité, le budget de l'exercice 2014/15 couvre le déploiement échelonné d'un maximum de 12 334 membres de contingents ou d'une moyenne de 10 729 éléments durant l'année, prévisions qui tiennent compte d'un abattement de 5 % au titre du déploiement différé. L'augmentation des ressources nécessaires est également imputable à la hausse du taux standard de remboursement aux gouvernements, fixé par l'Assemblée générale, dans sa résolution 68/281, au taux unique de 1 332 dollars des États-Unis, ainsi qu'à l'augmentation des ressources nécessaires au titre des rations, qui s'explique par la précarité des conditions de sécurité et le nombre accru de sites inaccessibles auxquels il faut fournir un appui.

	<i>Variation</i>	
Police des Nations Unies	(3 325,4)	10,6 %

• **Mandat : modification de la portée ou de la nature du mandat**

117. Le projet de budget de l'exercice 2014/15 couvre le déploiement échelonné d'un maximum de 663 membres de la Police des Nations Unies, ou d'une moyenne de 565 éléments durant l'année, prévisions qui tiennent compte d'un abattement de 8 % au titre du déploiement différé. Par comparaison, le budget de l'exercice 2013/14 couvrirait le déploiement d'un maximum de 750 membres de la Police des Nations Unies, soit un déploiement moyen de 633 éléments durant l'année, en tenant compte d'un taux de vacance de postes de 5 %. Cette situation s'est traduite par une réduction des ressources nécessaires au titre de l'indemnité de subsistance (missions), des voyages et de l'indemnité d'habillement, partiellement compensée par une hausse des ressources nécessaires au titre des rations, s'expliquant par la précarité des conditions de sécurité et le nombre accru de sites inaccessibles auxquels il faut fournir un appui.

	<i>Variation</i>	
Unités de police constituées	18 273,7	–

• **Mandat : modification de la portée ou de la nature du mandat**

118. Le projet de budget de l'exercice 2014/15 fait apparaître une augmentation des effectifs de la police, y compris les unités de police constituées, d'un maximum de

1 323 éléments, conformément à la résolution 2155 (2014) du Conseil de sécurité. Il couvre le déploiement échelonné d'un maximum de 660 membres des unités de police constituées ou d'une moyenne de 497 éléments durant l'année, compte étant tenu d'un abattement de 5 % au titre du déploiement différé.

	<i>Variation</i>	
Personnel recruté sur le plan international	3 299,7	1,9 %

• Paramètres budgétaires : dépenses communes de personnel et prime de danger

119. Le projet de budget de l'exercice 2014/15 tient compte de la modification des besoins de la Mission en personnel recruté sur le plan international, liée aux facteurs suivants : a) l'augmentation des effectifs militaires et de police autorisés; b) la réduction de la portée du mandat de la Mission, qui exclut désormais des composantes telles que le renforcement des capacités, en vertu de la résolution 2155 (2014) du Conseil de sécurité; et c) les résultats de l'examen des effectifs. Le budget de l'exercice 2014/15 prévoit une augmentation des dépenses au titre de la prime de danger et de l'indemnité de départ, partiellement compensée par une réduction de l'effectif moyen du personnel et une augmentation des taux de vacance de postes.

	<i>Variation</i>	
Personnel recruté sur le plan national	659,9	1,6 %

• Paramètres budgétaires : dépenses communes de personnel et prime de danger

120. Le projet de budget de l'exercice 2014/15 tient compte de la modification des besoins de la Mission en personnel recruté sur le plan national, liée aux facteurs suivants : a) l'augmentation des effectifs militaires et de police autorisés; b) la limitation de la portée du mandat de la Mission, qui exclut désormais des composantes telles que le renforcement des capacités, en vertu de la résolution 2155 (2014) du Conseil de sécurité; et c) les résultats de l'examen des effectifs. Le budget de l'exercice 2014/15 prévoit une augmentation des dépenses au titre de la prime de danger, partiellement compensée par une réduction de l'effectif moyen du personnel recruté sur le plan national et une augmentation des taux de vacance de postes.

	<i>Variation</i>	
Volontaires des Nations Unies	1 098,6	6,0 %

• Gestion : diminution du taux de vacance de postes et réduction progressive des effectifs

121. Le projet de budget de l'exercice 2014/15 prévoit une diminution du taux de vacance de postes, compensée par une réduction progressive de l'effectif moyen des Volontaires des Nations Unies.

	<i>Variation</i>	
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	(463,8)	6,5 %

• **Gestion : baisse du nombre d'emplois de temporaire**

122. Le projet de budget de l'exercice 2014/15 prévoit une baisse du nombre d'emplois de temporaire, qui passe de 60 à 45, une augmentation du taux de vacance de postes et une modification du barème des traitements, partiellement compensés par une augmentation des dépenses au titre de la prime de danger versée au personnel recruté sur le plan international.

	<i>Variation</i>	
Personnel fourni par des gouvernements	(2 178,0)	(62,7 %)

• **Mandat : modification de la portée ou de la nature du mandat**

123. La diminution des ressources nécessaires s'explique par la réduction de la portée du mandat de la Mission, qui exclut désormais des composantes telles que le renforcement des capacités, en vertu de la résolution 2155 (2014) du Conseil de sécurité. Ainsi, tous les postes d'agent fourni par des gouvernements seront supprimés à compter de janvier 2015.

	<i>Variation</i>	
Consultants	(302,7)	(26,6 %)

• **Mandat : modification de la portée ou de la nature du mandat**

124. La diminution des ressources nécessaires s'explique par la modification de la portée du mandat, qui exclut désormais des composantes telles que le renforcement des capacités, d'où une diminution des ressources nécessaires au titre des consultants en formation.

	<i>Variation</i>	
Voyages	(1 948,9)	(23,7%)

• **Mandat : modification de la portée ou de la nature du mandat**

125. La diminution des ressources nécessaires s'explique par la modification de la portée du mandat, qui exclut désormais des composantes telles que le renforcement des capacités, ainsi que par les résultats de l'examen des effectifs qui a été effectué à la MINUSS et qui a donné lieu à une réduction des effectifs du personnel civil dans le projet de budget de l'exercice 2014/15.

	<i>Variation</i>	
Installations et infrastructures	17 075,8	15,7 %

• **Mandat : modification de la portée ou de la nature du mandat**

126. Le projet de budget de l'exercice 2014/15 tient compte d'une augmentation des effectifs militaires et de police autorisés en vertu de la résolution 2155 (2014) du Conseil de sécurité, qui s'est traduite par l'augmentation des achats

d'équipement destiné aux installations, y compris les installations préfabriquées, le matériel d'hébergement et de réfrigération, les fournitures de génie, les produits de traitement de l'eau et les équipements collectifs. Le projet de budget de l'exercice 2014/15 prévoit aussi l'installation d'un nouveau dispositif de sécurité à Juba. Les augmentations sont partiellement compensées par des diminutions enregistrées dans certaines rubriques, dont les pièces détachées et les fournitures.

	<i>Variation</i>	
Transports terrestres	(15 318,5)	(42,8 %)

• **Gestion : moyens revus à la baisse et produits inchangés**

127. La diminution des ressources nécessaires s'explique principalement par le report des achats prévus au titre du remplacement des véhicules et par une réduction du montant prévu pour le carburant, due à la baisse des niveaux de consommation et à la diminution du prix au litre par rapport aux prévisions. Le projet de budget de l'exercice 2014/15 fait apparaître une baisse de l'utilisation des ressources par rapport à l'exercice 2013/14. Du fait de la suspension des activités régulières obligatoires après décembre 2013, l'utilisation des véhicules, les travaux d'extension des ateliers, la consommation de carburant, les réparations et l'entretien ont connu un ralentissement. La réduction a été partiellement compensée par une augmentation des ressources nécessaires au titre de la location de gros engins de terrassement requis pour divers travaux, dont la construction de logements rendue nécessaire par l'augmentation des effectifs militaires et de police.

	<i>Variation</i>	
Transports aériens	(17 273,2)	(11,2 %)

• **Gestion : moyens revus à la baisse et produits inchangés**

128. La diminution des crédits demandés est essentiellement imputable à la baisse des dépenses prévues au titre des carburants et lubrifiants, y compris le prix au litre et la consommation pour certains types d'appareils prévus au budget, ainsi qu'à la baisse des dépenses prévues au titre de la location et de l'exploitation d'aéronefs, résultant de l'obtention de coûts de vols charters moins élevés pour les nouveaux contrats, de la renégociation des contrats existants, aboutissant à une réduction des coûts des vols charters, ainsi que de la reconfiguration de la flotte aérienne liée à la nécessité de renforcer la flotte aérienne militaire, se traduisant par une réduction de la taille de la flotte aérienne commerciale.

	<i>Variation</i>	
Transports maritimes ou fluviaux	(4 736,6)	(67,3 %)

• **Gestion : moyens revus à la baisse et produits inchangés**

129. Pour l'exercice 2014/15, les opérations navales, qui seront assurées par des contingents et des unités de marine, apparaîtront essentiellement à la rubrique du matériel appartenant aux contingents. Aucun crédit n'est donc demandé au titre de la location et de l'exploitation, de l'assurance responsabilité civile, des pièces détachées, des réparations, de l'entretien et des fournitures. Toutefois, la Mission fournira le carburant aux unités de la marine. La réduction des crédits demandés est

compensée par une augmentation des ressources nécessaires au titre de l'achat de conteneurs maritimes classés à la rubrique des transports maritimes ou fluviaux dans le projet de budget de l'exercice 2014/15, conformément au nouveau plan comptable.

	<i>Variation</i>	
Communications	(6 269,4)	(30,6 %)

• **Gestion : moyens revus à la baisse et produits inchangés**

130. La diminution des ressources nécessaires s'explique principalement par le report du remplacement du matériel de communication. En outre, le projet de budget de l'exercice 2014/15 tient compte du nouveau plan comptable, qui reclasse les biens et les pièces détachées connexes, ainsi que certains services assurés par des techniciens extérieurs, à la rubrique de l'informatique plutôt qu'à celle des communications. Cette réduction est compensée par des coûts indirects à prévoir, d'un montant de 2 505 329 dollars, pour l'appui au projet Umoja et à d'autres systèmes informatiques sur le terrain.

	<i>Variation</i>	
Informatique	4 442,4	35,7 %

• **Gestion : moyens revus à la hausse et produits inchangés**

131. L'augmentation des ressources nécessaires s'explique principalement par l'inscription au budget des coûts indirects, d'un montant de 3 208 290 dollars, liés à l'appui à la mise en œuvre d'Umoja et d'autres systèmes informatiques dans les missions. Le projet de budget de l'exercice 2014/15 tient également compte du nouveau plan comptable, qui reclasse les biens et les pièces détachées connexes, ainsi que certains services assurés par des techniciens extérieurs, à la rubrique de l'informatique plutôt qu'à celle des communications.

	<i>Variation</i>	
Services médicaux	951,8	50,4 %

• **Mandat : modification de la portée ou de la nature du mandat**

132. La hausse des crédits demandés tient principalement à l'augmentation des effectifs des composantes militaire et de police, qui a donné lieu à une augmentation des ressources nécessaires au titre des fournitures médicales. Cette hausse est en partie compensée par une réduction des ressources nécessaires au titre des évacuations sanitaires aériennes en raison de l'utilisation des moyens de l'Organisation plutôt que des moyens commerciaux.

	<i>Variation</i>	
Fournitures, services et matériel divers	8 397,5	12,4 %

• **Mandat : modification de la portée ou de la nature du mandat**

133. L'augmentation des ressources nécessaires tient en partie à l'application du nouveau plan comptable, qui classe les frais de transport à la rubrique des

fournitures, services et matériel divers, au lieu de comptabiliser ces éléments sous différentes rubriques telles que les installations et l'infrastructure et les transports terrestres, comme sous l'ancien plan comptable. L'augmentation des ressources nécessaires a été partiellement compensée par la réduction des activités de programme dictée par le mandat révisé – notamment les réductions touchant le renforcement des capacités et la démobilisation, le désarmement et la réintégration.

Projets à effet rapide	<i>Variation</i>	
	(1 000)	(50,0 %)

• **Gestion : moyens et produits revus à la baisse**

134. La baisse des crédits demandés se fonde sur l'évolution des dépenses observées par le passé et sur la possibilité de mise en œuvre des projets compte tenu des conditions de fonctionnement prévues pour l'exercice 2014/2015.

IV. Décisions que l'Assemblée est appelée à prendre

135. Les décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre au sujet du financement de la Mission se présentent comme suit :

a) Ouverture d'un crédit de 1 097 894 000 dollars aux fins du fonctionnement de la Mission pour l'exercice de 12 mois allant du 1^{er} juillet 2014 au 30 juin 2015, y compris le montant de 580 830 400 dollars déjà approuvé pour la période du 1^{er} juillet au 31 décembre 2014, dans la résolution 68/293;

b) Mise en recouvrement du montant de 517 063 600 dollars pour la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2015, à raison de 86 177 267 dollars par mois, si le Conseil de sécurité décide de proroger le mandat de la Mission, montant qui vient s'ajouter à celui de 580 830 400 dollars déjà mis en recouvrement pour la période du 1^{er} juillet au 31 décembre 2014 aux termes de la résolution 68/293.

V. Récapitulatif des mesures prises pour donner suite aux décisions et demandes formulées par l'Assemblée générale dans ses résolutions 67/280 et 68/293, ainsi qu'aux demandes et recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires approuvées par l'Assemblée générale

A. Assemblée générale

(Résolution 67/280)

<i>Décision ou demande</i>	<i>Mesures prises</i>
<p>Note avec satisfaction qu'un effort a été fait pour améliorer la présentation du budget et, en particulier, que les éléments du cadre de budgétisation axée sur les résultats sont clairement formulés, et, à cet égard, encourage le Secrétaire général à poursuivre sur cette voie (par. 10).</p>	<p>Cette décision est prise en compte et appliquée dans le budget de l'exercice 2014/15.</p>
<p>Rappelle le paragraphe 28 du rapport du Comité consultatif et, à cet égard, prie le Secrétaire général de tout faire pour que tous les projets de construction, en particulier ceux qui concernent les bases d'appui de comté, soient terminés dans les délais, de sorte que la Mission puisse s'acquitter efficacement de son mandat, et de veiller à ce que le Siège continue d'assurer le contrôle des opérations (par. 11).</p>	<p>Il est difficile, par définition, de planifier efficacement les projets concernant la Mission, compte tenu de la myriade d'obstacles – tenant à la sécurité, à l'environnement, aux conditions météorologiques, à la chaîne logistique, etc. – qui freinent quotidiennement les travaux de construction. En conséquence, les travaux prévus sont invariablement reportés jusqu'à l'exercice suivant.</p> <p>La Mission intervient actuellement dans 14 bases d'appui de comté. Pour l'exercice 2014/15, il est envisagé qu'elle n'intervienne plus que dans 9 au total. Sur les 24 bases d'appui de comté initialement prévues dans le mandat précédent de la Mission, 5, déjà fonctionnelles, réduiront leur activité et 10 autres, actuellement à différents stades d'avancement, seront supprimées.</p>
<p>Rappelle également le paragraphe 77 du rapport du Comité consultatif et, à cet égard, prie le Secrétaire général de veiller à ce que la Mission suive de près le déploiement de l'unité fluviale et</p>	<p>La Section du génie a examiné les résultats qu'elle avait obtenus en ce qui concernait son aptitude à engager simultanément de multiples projets dans un même exercice, compte tenu du mandat modifié. Le but est de tenir compte des capacités de la Section du génie, des résultats attendus par la Mission et des nouvelles conditions dans lesquelles celle-ci interviendra, et d'établir un programme de travail plus solidement charpenté qui couvre une période de 2 ans.</p> <p>Des efforts notables déployés en partenariat avec le Bureau régional d'achat ont montré que la création d'une unité fluviale au Soudan du Sud ne présentait pas d'intérêt commercial compte tenu du niveau d'insécurité qui règne</p>

*Décision ou demande**Mesures prises*

se déploie efficacement, dans les délais prévus, dans les États et les comtés (par. 12).

actuellement dans le pays. La Mission collabore avec le Bureau des affaires militaires pour créer des capacités militaires.

Financement de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud

(Résolution 68/293)

*Décision ou demande**Mesures prises*

Rappelle les paragraphes 17 et 36 du rapport du Comité consultatif et décide qu'elle examinera les dispositions administratives relatives à la coopération entre missions durant la deuxième partie de la reprise de sa soixante-neuvième session, les dispositions actuelles étant maintenues dans l'intervalle (par. 9).

Il a été mis fin aux arrangements de coopération entre missions en application de la résolution 2155 (2014) du Conseil de sécurité (par. 11). Des renseignements concernant les montants, services, biens et agents fournis à la Mission dans le cadre de la coopération entre missions seront présentés dans les rapports sur l'exécution du budget de la Mission et des missions d'origine (MONUSCO, MINUAD, Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire, Mission des Nations Unies au Libéria et Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti).

B. Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

(A/67/780/Add.17)

*Décision ou demande**Mesures prises*

En ce qui concerne le cadre de budgétisation axé sur les résultats, le Comité consultatif prend note des efforts faits pour améliorer la présentation et le contenu aussi bien du rapport sur l'exécution du budget que du projet de budget. Il apprécie tout particulièrement les explications claires et détaillées qui ont été fournies concernant les indicateurs concrets de succès énoncés dans le rapport sur l'exécution du budget. Il encourage la Mission à continuer à perfectionner ses cadres de budgétisation axée sur les résultats et souligne de nouveau combien il importe de définir des indicateurs de succès qui rendent mieux compte de ce que la Mission elle-même peut, de façon réaliste, espérer accomplir, et des activités dont elle peut être tenue pour responsable (par. 25).

Dans le budget pour l'exercice 2014/15, la Mission a présenté son cadre de budgétisation axé sur les résultats conformément aux dispositions de la résolution 2155 (2014) du Conseil de sécurité. Elle a continué d'améliorer ce cadre en élaborant des indicateurs de résultats pour le nouveau mandat qui soient spécifiques, mesurables, réalisables, réalistes et limités dans le temps. En outre, elle a rationalisé les produits pour éviter les doublons dans l'établissement de rapports sur les résultats obtenus et s'est employée à améliorer l'établissement de rapports sur les produits en veillant à ce que chacun d'entre eux soit fondé sur une base de données qui permette de suivre les progrès réalisés.

*Décision ou demande**Mesures prises*

Le Comité consultatif salue les mesures prises par la Mission pour adapter ses plans de construction de bases d'appui de comté en fonction des enseignements tirés de l'expérience et en tenant compte des conditions qui règnent dans sa zone de mission. Il compte que tout sera fait pour suivre de près la situation et pour réajuster les plans, si besoin, à la réalité des conditions rencontrées sur le terrain. Étant donné qu'il est crucial d'établir une présence décentralisée pour garantir la bonne exécution du mandat de la MINUSS, le Comité souligne également qu'il importe d'éviter, dans la mesure du possible, tout nouveau retard dans la construction des bases d'appui de comté. Il réaffirme que les services du Siège doivent appuyer et contrôler plus directement les opérations, afin de veiller au bon déroulement des travaux de planification et de mise en œuvre des grands projets de construction dans les opérations de maintien de la paix (voir [A/66/781/Add.17](#), par. 61) (par. 28).

Le Comité consultatif recommande que l'Assemblée générale prie le Secrétaire général de fournir dans son prochain rapport de plus amples informations sur le concept de chaîne logistique intégrée élaboré pour la MINUSS, et d'expliquer comment il s'intègre à la fonction de gestion de la chaîne logistique mondiale qui est en train d'être mise en œuvre par le Centre de services mondial (par. 31).

Le Comité consultatif recommande que le Secrétaire général présente dans les prochains projets de budget des explications plus détaillées sur les hypothèses sur lesquelles sont fondées les prévisions de taux de vacance (par. 35).

Le Comité consultatif recommande à l'Assemblée générale d'approuver les propositions du Secrétaire général concernant la fourniture

Il est difficile, par définition, de planifier efficacement les projets concernant la Mission, compte tenu de la myriade d'obstacles – tenant à la sécurité, à l'environnement, aux conditions météorologiques, à la chaîne logistique, etc. – qui freinent quotidiennement les travaux de construction. En conséquence, la Section du génie a examiné les résultats qu'elle avait obtenus en ce qui concernait son aptitude à engager simultanément de multiples projets dans un même exercice, compte tenu du mandat modifié. Le but est de tenir compte des capacités de la Section du génie, des résultats escomptés par la Mission et des nouvelles conditions dans lesquelles celle-ci interviendra, et d'établir un programme de travail plus solidement charpenté qui couvre une période de deux ans.

La Mission intervient actuellement dans 14 bases d'appui de comté. Pour l'exercice 2014/15, il est envisagé qu'elle n'intervienne plus que dans 9 à au total. Ainsi, sur les 24 bases d'appui de comté initialement prévues dans le mandat précédent de la Mission, 5, déjà fonctionnelles, réduiront leur activité et 10 autres, actuellement à différents stades d'avancement, seront supprimées. La Section du génie a examiné les résultats qu'elle avait obtenus en ce qui concernait son aptitude à engager simultanément de multiples projets dans un même exercice, compte tenu du mandat modifié. L'objet est de tenir compte des capacités de la Section du génie, des résultats attendus par la Mission et des nouvelles conditions dans lesquelles celle-ci interviendra, et d'établir un programme de travail plus solidement charpenté qui couvre une période de deux ans.

La chaîne logistique a été pleinement mise en place dans la Mission, les achats, la gestion des biens, l'entreposage, la distribution (contrôle des mouvements) et les opérations aériennes ayant été regroupés dans un seul service, en pleine conformité avec les principes inscrits dans la Stratégie globale d'appui aux missions.

La Mission a donné des explications sur les taux de vacance de postes employés, qui sont réalistes compte tenu de facteurs tels que l'évaluation des effectifs civils et la modification du mandat.

Cette recommandation est prise en compte et appliquée dans le budget pour l'exercice 2014/15. Les fonctions exercées pour le Centre de services régional d'Entebbe,

Décision ou demande

d'effectifs par la MINUSS au Centre de services régional d'Entebbe. Il recommande que le Secrétaire général soit prié de présenter dans son prochain rapport un état complet des fonctions financières et de gestion des ressources humaines de la Mission, en indiquant l'endroit où ces fonctions sont exécutées et les postes, emplois de temporaire et autres ressources correspondants (par. 65).

Le Comité consultatif encourage le Secrétaire général à poursuivre ses efforts et compte que la reconfiguration des fonctions aura pour effet de rationaliser les processus métier, ce qui permettra au Centre de services régional de réaliser des gains de productivité et d'exécuter les fonctions financières et administratives au moindre coût. Il recommande à l'Assemblée générale de prier le Secrétaire général de rendre compte des résultats obtenus dans son prochain rapport (par. 66).

Vu que le nombre de cours proposés en interne est en augmentation, le Comité estime qu'il serait possible de réaliser des gains d'efficacité supérieurs et que le nombre de stages suivis à l'étranger et les dépenses connexes devraient commencer à diminuer. Il recommande donc que le Secrétaire général soit prié de surveiller ces dépenses de près (par. 74).

Le Comité compte que la Mission suivra de près l'avancement des projets de construction pour éviter des retards, notamment dans le déploiement de l'unité fluviale et dans le déploiement en temps voulu et dans de bonnes conditions de la Mission dans les États et les comtés. Il tient à souligner que le Siège devrait apporter son appui à la Mission et suivre davantage la planification et l'exécution des grands projets de construction dans les opérations de maintien de la paix (voir plus haut par. 27 et [A/66/718/Add.17](#), par. 61) (par. 77).

Mesures prises

assorties des ressources correspondantes, sont les suivantes : contrôle des arrivées et des départs du personnel des missions; traitement des indemnités pour frais d'études; administration d'un centre régional de formation et de conférences; administration du Centre de contrôle intégré des transports et des mouvements; fonctions financières (certains volets des états de paie du personnel des missions, des paiements, des opérations de caisse et de la comptabilité); fonctions de gestion des ressources humaines, y compris le recrutement sur le plan international, la gestion des postes et les états de présence.

Cette recommandation est prise en compte et appliquée dans le budget pour l'exercice 2014/15.

Cette recommandation est prise en compte et appliquée dans le budget pour l'exercice 2014/15.

Le Groupe de la gestion des projets a été créé au mois de novembre 2013 (avant l'éclatement de la crise) et chargé d'approuver, de suivre et d'exécuter tous les projets, assortis des ressources correspondantes, engagés conformément au mandat de la Mission et aux priorités fixées par les principaux responsables. Il compte les trois niveaux suivants : le groupe directeur (présidé par le Directeur de l'appui à la mission), qui exerce la direction stratégique et décide de l'allocation des ressources (telle qu'approuvée par le Comité de l'allocation des ressources), une équipe de projet intégrée, qui supervise la planification, l'exécution et le suivi des projets et assure des fonctions de contrôle des organes de gouvernance, et les chefs de projet, qui suivent les projets sur le terrain, au quotidien.

L'avancée des différents projets est suivie dans le cadre du plan pour les projets de la Mission, qui fournit l'état d'avancement des projets en cours. Le plan est modifié en

cas de nouveaux projets ou de report de projet pour des raisons de sécurité ou d'ordre opérationnel. Il contient des informations sur les prévisions concernant le déroulement des projets et sur des projets essentiels (telles que des constructions importantes) qui courent sur plusieurs exercices budgétaires.

Pour l'exercice 2013/14, les écarts entre le plan de construction et son exécution ont découlé du fait que les priorités ont été modifiées pendant l'exercice du fait de divers facteurs tels que les conséquences de la crise de décembre 2013 sur les conditions de sécurité régnant dans la zone de la Mission.

L'allocation des ressources disponibles a été guidée par deux facteurs : l'appui des activités de protection des civils (y compris l'aménagement de camps de protection des civils) et le déploiement et l'intégration rapides des renforts de troupe et d'unités de police. À cet égard, le Directeur de l'appui à la mission a publié le 7 février 2014 une note d'orientation sur les projets qui devaient être poursuivis, interrompus ou modifiés compte tenu de ressources limitées, note qui a été approuvée par le Représentant spécial du Secrétaire général. Les activités de génie, la chaîne logistique et la planification ont été recentrées en conséquence.

Comme la crise s'est aggravée avec la saison des pluies, des efforts supplémentaires ont été faits pour aménager les camps de protection des civils et ravitailler les forces supplémentaires. Les ressources ont été sollicitées davantage encore du fait de la fragilité de la chaîne logistique et de faits nouveaux survenus au niveau régional, qui ont entraîné le déploiement rapide des forces de l'IGAD. Ces éléments ont réduit la capacité de la Division de l'appui aux missions d'appuyer d'autres projets.

Depuis l'adoption de la résolution 2155 (2014) du Conseil de sécurité, la Mission a été en mesure d'évaluer les besoins d'appui à ses quatre principales activités et actualisé son programme de projets en tenant compte des projets essentiels à l'exécution de son mandat. Elle a revu en conséquence ses futurs besoins dans son projet de budget pour l'exercice 2014/15.

Le Comité consultatif sait bien que le personnel de la Mission doit avoir accès à des véhicules pour pouvoir exercer ses fonctions, mais il recommande à la MINUSS de revoir les modes d'utilisation des véhicules et de faire correspondre

Pendant l'exercice 2013/14, la Mission a mis en place un programme triennal de comptabilisation en pertes des véhicules légers de transport de passagers au total. À cet égard, elle a comptabilisé en pertes 228 véhicules légers de transport de passagers au total. Au 30 juin 2014, elle

Décision ou demande

son parc automobile aux normes en vigueur. Il demande que le projet de budget pour l'exercice 2014/15 comporte des informations sur la question et, le cas échéant, des explications si le nombre de véhicules reste supérieur à celui fixé sur la base des ratios habituels (par. 78).

Bien que constatant un ralentissement des acquisitions de matériel informatique, le Comité estime que la Mission devrait poursuivre la réduction du nombre d'ordinateurs qu'elle possède (par. 82).

Le Comité consultatif invite la Mission à poursuivre la surveillance et l'amélioration du fonctionnement de son comité local des passations de marchés, en étroite collaboration avec la Division des achats du Siège (par. 88).

Mesures prises

comptabilisait 999 véhicules légers de transport de passagers au total, soit 25 véhicules de moins que ce qui était prévu pour l'exercice 2013/14.

Dans la proposition de budget révisé pour l'exercice 2014/15, la Mission a revu son parc de véhicules légers de transport de passagers en tenant compte du tableau d'effectifs autorisés (après avoir appliqué le coefficient délais de déploiement) et le coefficient standard. En conséquence, pour l'exercice 2014/15, le parc devrait compter 1 076 véhicules de transport de passagers, pour un effectif de 3 090 agents, ce qui permettra à la Mission de respecter le coefficient standard.

La comptabilisation en pertes du matériel informatique qui a dépassé sa durée de vie utile se poursuit, l'objectif étant d'atteindre le coefficient standard pour la distribution de matériel.

Sous la supervision directe du Directeur de l'appui à la mission, le comité local des passations de marchés intègre les importants changements intervenus dans le cadre global de gestion en ce qui concerne la responsabilité personnelle et institutionnelle, la gestion du risque institutionnel, la gestion des résultats, l'application des recommandations des organes de contrôle, la réforme des achats et les normes IPSAS.

Le comité local des passations de marchés garantit le respect des principes généraux ci-après et conseille en conséquence les partenaires, notamment les services demandeurs, les fonctionnaires chargés des achats et les acheteurs, compte tenu des intérêts de l'Organisation : a) meilleur rapport qualité-prix; b) équité, intégrité et transparence; c) mise en concurrence internationale effective; d) intérêts de la Mission. Il collabore également étroitement avec le Comité des marchés du Siège et la Division des achats, qui le conseillent et l'aident à régler les questions importantes, autant que de besoin, notamment en ce qui concerne tout fait nouveau concernant les fonctions d'achat.

(A/68/782/Add.17)

*Décision ou demande**Mesures prises*

Le Comité consultatif compte que les mesures prises par la Mission pour exécuter ses mandats et les autres tâches menées pour répondre à la crise seront décrites en détail dans le rapport sur l'exécution du budget de l'exercice 2013/14 et dans le projet de budget pour l'exercice 2014/15 soumis à l'Assemblée générale pour examen à la partie principale de la soixante-neuvième session (par. 21).

Tout en reconnaissant que les crédits nécessaires au titre des travaux de construction ont augmenté, le Comité consultatif est d'avis que le plan de construction prévu a peu de chances d'être pleinement mis en œuvre au cours de la période de six mois allant du 1^{er} juillet au 31 décembre 2014, en particulier compte tenu des problèmes opérationnels auxquels se heurte la Mission, qui ont à maintes reprises entraîné des retards dans la mise en œuvre des projets de construction (voir par. 30). Le Comité consultatif estime que la Mission devrait adopter une approche plus réaliste, en établissant un ordre des priorités et en adaptant le rythme de construction des camps militaires à celui du déploiement des bataillons d'infanterie et des unités de police constituées. Le Comité recommande par conséquent que l'Assemblée générale réduise de 10 % (10 922 260 dollars) le montant des dépenses qu'elle autorise le Secrétaire général à engager au titre des installations et des infrastructures. D'autre part, le Comité recommande que l'Assemblée prie le Secrétaire général d'examiner les ressources demandées au titre des projets de construction dans le cadre du projet de budget pour l'exercice 2014/15, qui sera soumis pour examen à la partie principale de la soixante-neuvième session de l'Assemblée générale (par. 32).

Dans le cas où les dispositions de coopération entre missions seraient reconduites pour l'exercice 2014/15, le Comité consultatif recommande que l'Assemblée générale : a) décide que toutes les dépenses connexes doivent être financées par le

Les activités qui ont été touchées par la crise du mois de décembre 2013 sont détaillées et expliquées dans le rapport sur l'exécution du budget de l'exercice 2013/14, et leurs conséquences prises en compte dans le budget pour l'exercice 2014/15, notamment les conséquences sur les effectifs militaires et civils et les coûts correspondants, et l'appui à la protection des civils, y compris les travaux de génie connexes.

L'idée d'échelonner la construction des logements préfabriqués devant abriter les contingents a déjà été intégrée au projet de budget, 50 % de ces logements devant être construits pendant l'exercice 2014/15 et 50 % pendant l'exercice 2015/16.

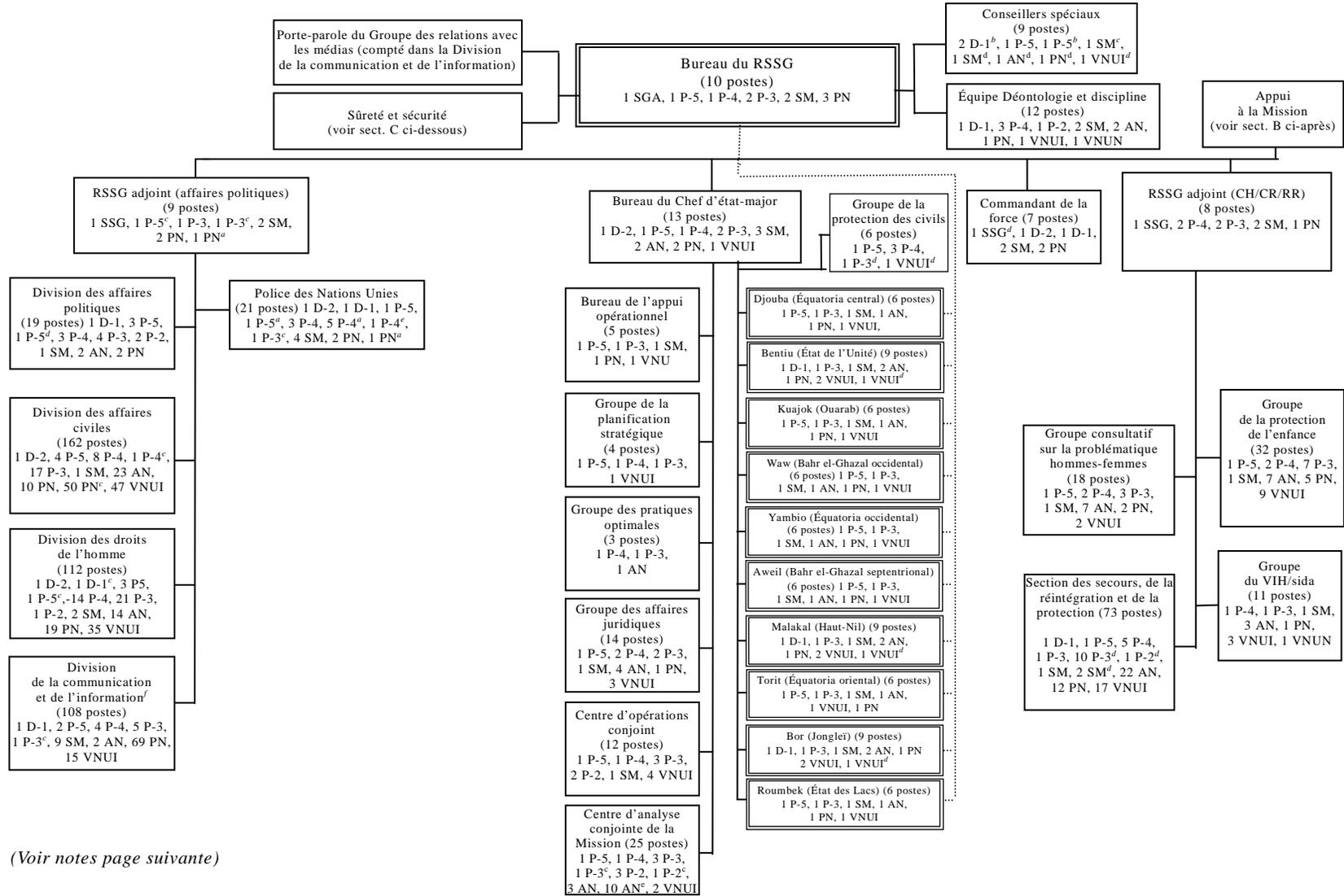
Au paragraphe 11 de sa résolution 2155 (2014), le Conseil de sécurité a mis un terme aux arrangements de coopération entre missions. Toutefois, aucune modification ne doit être apportée aux budgets pour l'exercice 2014/15 des missions qui ont fourni du matériel et des services à la Mission.

budget de la MINUSS; b) réduise les crédits ouverts (et mis en recouvrement) à ce titre dans les budgets précédemment approuvés pour l'exercice 2014/15 des missions qui continueront de fournir des services, du matériel et du personnel à la MINUSS en 2014/15 en vertu de ces dispositions de coopération entre missions, afin de veiller à ce que ces dépenses ne soient pas inscrites à deux budgets et que les États Membres ne soient pas doublement mis en recouvrement au titre du même personnel et du même matériel (par. 36).

Annexe

Organigrammes

A. Services organiques



(Voir notes page suivante)

(Notes de l'organigramme A)

Abréviations : SGA : secrétaire général adjoint; SSG : sous-secrétaire général; SM : agent du Service mobile; VNUI : volontaire des Nations Unies recruté sur le plan international; VNUN : volontaire des Nations Unies recruté sur le plan national; CH/CR/RR : coordonnateur de l'action humanitaire/coordonnateur résident/représentant résident; RSSG : représentant spécial du Secrétaire général; PN : personnel recruté sur le plan national; AN : administrateur recruté sur le plan national.

^a Transfert.

^b Personnel temporaire (autre que pour les réunions).

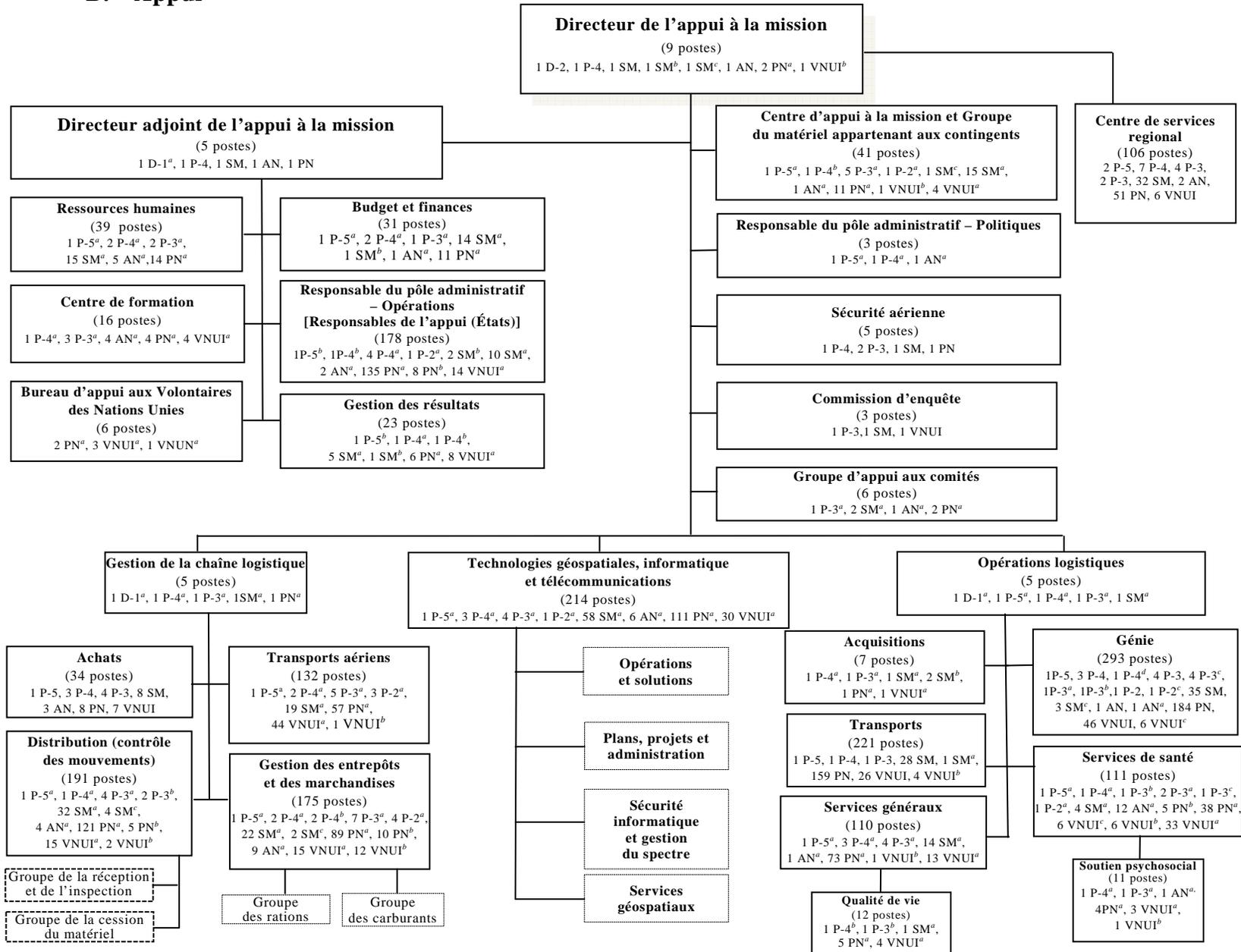
^c Réaffectation.

^d Création.

^e Reclassement ou déclassement.

^f Dont le Groupe de la radio et le Bureau du porte-parole.

B. Appui



(Notes de l'organigramme B)

Abréviations : SM : agent du Service mobile; VNUI : volontaire des Nations Unies recruté sur le plan international; VNUN : Volontaire des Nations Unies recruté sur le plan national; AN : administrateur recruté sur le plan national; PN : personnel recruté sur le plan national.

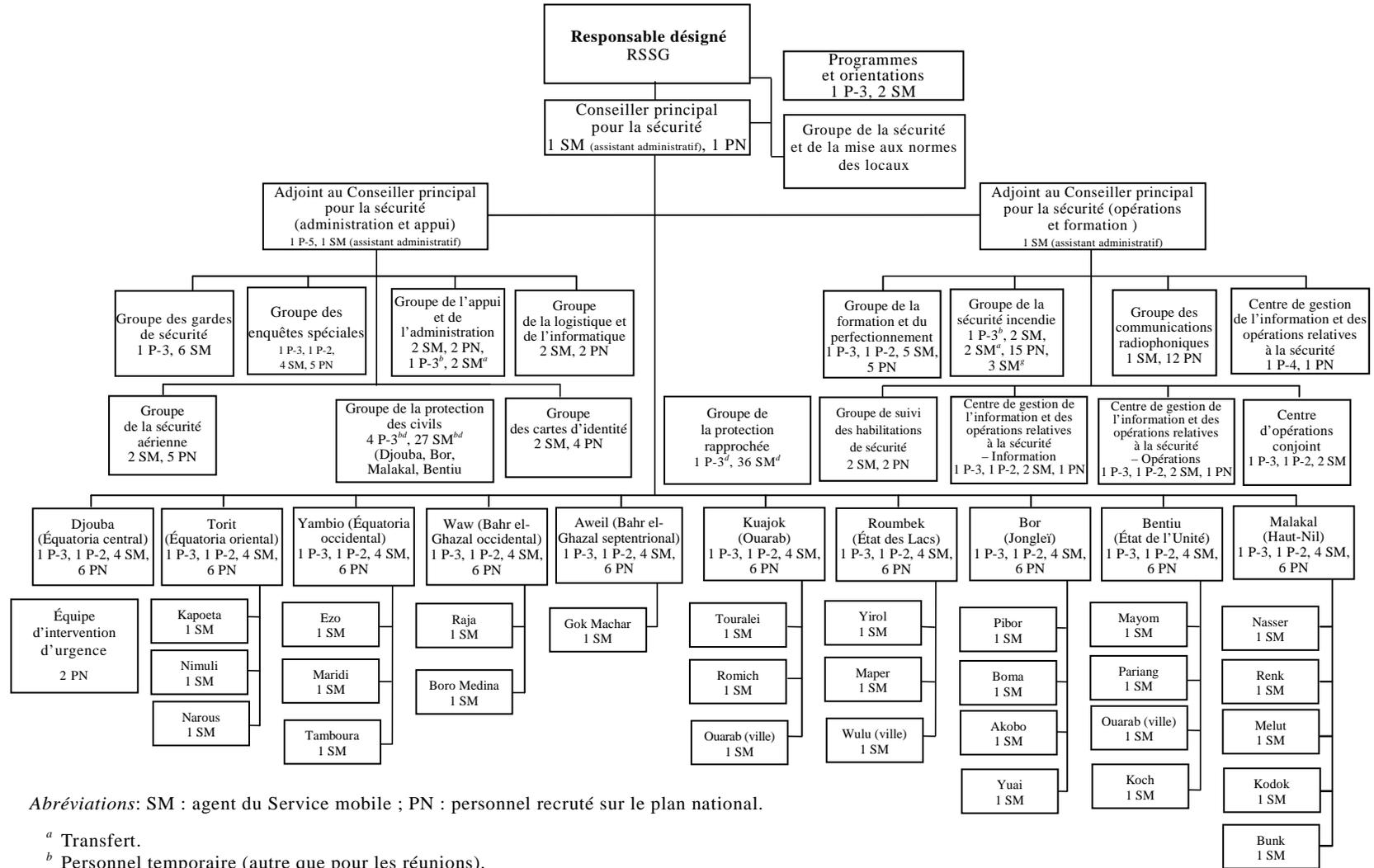
^a Transfert.

^b Réaffectation.

^c Création.

^d Déclassement ou reclassement.

C. Sécurité



Abréviations: SM : agent du Service mobile ; PN : personnel recruté sur le plan national.

^a Transfert.

^b Personnel temporaire (autre que pour les réunions).

^c Réaffectation.

^d Création.

^e Reclassement ou déclassement.

^f Transformation.

^g Trois emplois d'agent du Service mobile affecté dans les États conformément à la recommandation de la Commission d'enquête.

Carte

